

Université Abderrahmane mira de Bejaïa.
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales
et des Sciences de Gestion

Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences de Gestion

Option : Finance d'Entreprise

Thème

*Les travaux de fin d'exercice et techniques
d'élaboration des états financiers
Cas : Entreprise Portuaire de Bejaia (EPB)*

Réalisé par :

Mr. BENSEGHIR. Abdeslam.

M^{lle}. CHAHI. Magdouda.

Encadré par :

Mr. AMIMER AMAR

Promotion 2013/2014

Sommaire

Remerciements.

Dédicaces.

Liste des abréviations.

Introduction générale01

Chapitre I : Cadre théorique de la comptabilité et travaux d'inventaire.

Section I : Généralités sur la comptabilité.....04

Section II : L'harmonisation comptable en Algérie et principes généraux.....18

Section III : Généralités sur travaux d'inventaire.....24

Chapitre II : Les travaux de fin d'exercice : Application au sein de l'EPB.

Section I : Présentation de l'entreprise « EPB ».....31

Section II : déroulement de l'inventaire physique au sein de l'EPB.....39

Chapitre III : l'inventaire comptable et la clôtures des comptes.

Section I : L'inventaire comptable et les écritures de régularisations..... 66

Section II : Technique d'établissements des états financiers 84

Section III : La détermination du résultat comptable et fiscale 102

Conclusion générale 111

Bibliographie..... 114

Liste des tableaux, figures et schémas 118

Annexes 120

Remerciements

Tout d'abord, nous tenons à remercier Dieu tout - puissant, de nous avoir donné la force à travers nos choix de réaliser ce modeste travail.

Nous tenons à remercier M^r AMIMER Amar d'avoir accepté d'assurer la direction du présent mémoire, et qui nous a accompagné et guidé tout au long de ce travail. On le remercie sincèrement pour ses conseils précieux, sa présence au moment de doute, son professionnalisme, ses instructions claires et ses encouragements. Pour tout cela, nous tenons à lui exprimer notre vive reconnaissance.

Nos plus vifs remerciements vont aux examinateurs qui ont accepté de lire et de corriger notre travail à la lumière de leurs compétences notables dans ce domaine.

Nous sommes aussi très reconnaissants envers l'ensemble du personnel de l'entreprise portuaire de Bejaia, surtout ceux de la Direction Finance et Comptabilité, plus précisément Mr AITIKHELAF pour toute l'attention qu'il nous a apporté.

Enfin, nous remercions tous ceux ou celles qui ont agi dans l'ombre et participé discrètement à l'accomplissement de ce travail.

Dédicaces

Même si parfois les mots semblent fades à côté de la profondeur des sentiments, il faut pourtant les concrétiser en dédicaces, pour honorer tous ceux qui nous ont aidés à franchir ce pas vers l'avenir.

Nous dédions ce modeste travail A :

Notre plus profonde gratitude à nos chers parents qui nous ont soutenus tout au long de notre cursus, et c'est avec émotion que nous leurs exprimons toute notre affection, notre admiration et nos profonds respects. Tous les membres de nos familles, frères, sœurs, oncles, tantes et tous nos proches.

Nos chers amis qui nous ont accompagnés dans les moments importants de notre vie.

Ainsi qu'à toute la promotion F.E et à tous ses enseignants.

A tous ceux qui nous sont chers.

« IL est beaucoup plus facile de briser un atome qu'un préjugé »

ALBERT Einstein

QUE DIEU NOUS BENNISSES TOUS

B.ABDSELAM

M.CHAÏ

Liste des abréviations

- ❖ **BA** : Base Amortissable.
- ❖ **CNC** : Conseil National des Comptable.
- ❖ **CNAN** : Compagnie Nationale Algérienne de Navigation.
- ❖ **CIDTA** : Code des Impôts Directs et Taxes Assimilées.
- ❖ **CNRC** : Centre National du Registre de Commerce.
- ❖ **DA** : Dinars Algérien.
- ❖ **DC** : Direction Capitainerie.
- ❖ **DL** : Direction Logistique.
- ❖ **DR** : Direction Remorquage.
- ❖ **DFC** : Direction Finance et Comptabilité.
- ❖ **DMA** : Direction Manutention et Acconage.
- ❖ **DDD** : Direction Domaine et Développement.
- ❖ **DMI** : Direction du Management Intègre.
- ❖ **DRH** : Direction Ressources Humaines.
- ❖ **EPB** : Entreprise Portuaire de Bejaia.
- ❖ **EPE**: Entreprise Publique Economique.
- ❖ **FIFO** : First In First Out.
- ❖ **HT** : Hors Taxes.
- ❖ **IFRS** : International Financial Reporting Standards.
- ❖ **IAS** : International Accounting Standards.
- ❖ **IASC** : International Accounting Standards Committee.
- ❖ **IASB** : International Accounting Standards Board.
- ❖ **IBS** : Impôt sur Bénéfice des Sociétés.
- ❖ **LCF** : Loi de Finances Complémentaire.
- ❖ **ONP** : l'Office National des ports.
- ❖ **PCN** : Plan Comptable National.
- ❖ **PV** : Procès Verbal.
- ❖ **PEPS** : Premier Entrer Premier Sorti.
- ❖ **PGC** : Plan Comptable Générale.
- ❖ **QHSE** : Qualité, Hygiène, Sécurité Environnement.
- ❖ **QTE** : Quantité.

- ❖ **RRR** : Rabais, Remises, Ristournes.
- ❖ **SCF** : Système Comptable Financier.
- ❖ **SO.NA.MA** : Société Nationale de Manutention.
- ❖ **SPA** : Société Par Actions.
- ❖ **TIAP** : Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille.
- ❖ **TVA** : Taxe sur la Valeur Ajoutée.
- ❖ **TTC** : Toutes Taxes Comprise.
- ❖ **UGT** : Unité Génératrice de Trésorerie.
- ❖ **VMP** : Valeurs Mobilières de Placement.
- ❖ **VNC** : Valeur Net Comptable.
- ❖ **VO** : Valeur d'Origine.
- ❖ **VR** : Valeur Résiduelle.

Introduction générale

Introduction générale

Aujourd'hui, la croissance et la globalisation des activités des entités, à l'origine du développement des marchés internationaux, a donné à la comptabilité un rôle de communication internationale de la situation financière de l'entité.

En effet, la comptabilité a été pendant longtemps un langage qui permet de communiquer des informations sur la situation économique des entités. Comme tout langage, elle reflète l'environnement économique de son pays, permet de mesurer la richesse produite par l'entité mais également d'en contrôler son partage entre les salariés par le biais de la participation, l'État par les impôts et les actionnaires par les dividendes.

La comptabilité est, en fait, un élément essentiel du système d'information des entreprises, elle assure l'enregistrement chronologique des opérations courantes et la synthétisation des informations à la suite des différents travaux de fin d'exercice et présente des états reflétant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité à la date de clôture.

Ces travaux sont définis comme étant l'état détaillé de tout ce que possède une entreprise (Actif), et de tout ce qu'elle doit (Passif).

L'inventaire est un état détaillé de l'actif et du passif d'une entreprise. Le bilan est un résumé de l'inventaire, présenté sous forme de balance et qui donne la situation chiffrée de l'entreprise.

Il constitue une obligation légale. A cet fin, le code du commerce dans son article N°8 et 9, prescrit à toute personne physique ou morale ayant la qualité d'un commerçant de faire tout les ans un inventaire des éléments actifs et passifs de son entreprise, et arrêté tous les comptes à la fin de l'exercice et ce pour plusieurs raisons :

- La première raison est liée au rôle de l'information assignée à la comptabilité, puisque elle devra informer les dirigeants, les salariés et les tiers de l'entreprise.
- La deuxième raison est juridique, bien qu'elle soit liée à la première, les travaux d'inventaires permettent l'établissement d'un certain nombre de grandeurs servant de base au calcul de l'assiette fiscale.

Procéder à cet inventaire, les entreprises dressent généralement une balance avant inventaire, qui leurs permet de contrôler l'exactitude des enregistrements effectués, ceci ne signifie en aucun cas qu'il existe une parfaite concordance entre ce qu'elles ont enregistré (Comptablement) et les existants physique, et ce pour plusieurs raisons :

- Les enregistrements comptables sont parfois erronés, erreur d'imputation, non concordance entre l'exercice comptable et la période de référence.....
- Certains faits ne sont pas encore enregistrés : il s'agit notamment des dépréciations (Amortissements et Provisions) touchant un bon nombre du poste de l'actif.

Il est donc nécessaire, voir indispensable, avant d'établir les tableaux de synthèses, de procéder aux travaux d'inventaire.

C'est dans le même ordre d'idées que s'inscrit notre travail de recherche intitulé : « Les travaux de fin d'exercice et techniques d'élaboration des états financiers ».

En effet, l'intérêt de notre mémoire est d'une part, la présentation des travaux de fin d'exercice et d'autre part, l'étude de l'incidence de ces inventaires sur l'élaboration des états financiers (Bilan, compte de résultat) de l'entreprise, ainsi que la détermination du résultat à la date de clôture.

Afin de mieux cerner notre étude, nous tenterons de répondre à la question centrale qui nous semble primordiale, à savoir :

« Quelles sont les étapes ainsi que les mécanismes de réalisation des travaux de fin d'exercice ? »

Pour mener à bien ce travail de recherche, nous jugeons nécessaire de nous appuyer sur une série d'interrogations découlant de la question principale à savoir :

- ✓ Pour introduire notre travail de recherche nous nous interrogeons d'abord sur : De quoi consiste les travaux d'inventaire? Et quel est leur apport à l'entreprise ?
- ✓ Quelles sont les procédures à suivre au déroulement de l'inventaire physique, ainsi que les étapes à entreprendre. Et quelles sont les personnes qui se chargeront de les réaliser au sein de l'EPB?
- ✓ Quelles sont les régularisations nécessaires et leurs incidences dans états financiers (Bilan, Compte de résultat)?

Afin de délimiter le champ de recherche de notre travail, et pour répondre à ces interrogations, nous avons essayé de proposer un certain nombre d'hypothèses que nous allons essayer de confirmer ou d'infirmer par la suite, à savoir :

- Les travaux d'inventaire « opérations comptables ou extra comptables » est consiste à corriger ou ajuster les comptes à la fin de l'année, afin de fournir aux dirigeants et aux partenaires de l'entreprise des informations fiables, tenant compte des comptes sincères et réguliers grâce au respect de tous les principes comptable.
- L'inventaire physique est une opération indispensable pour l'arrêté des comptes et la préservation des biens, permet le recensement et l'évaluation de tous les éléments du patrimoine et les Directeurs en charge doivent veiller personnellement à la bonne tenue aux procédures d'inventaire ouvert au niveau de leur structure.
- Les entreprises devraient procéder a chaque fin d'exercice comptable, et afin de pouvoir établir les documents de synthèse, d'effectuer un certains nombres de régularisations à l'établissement d'une image la plus fidèle possible de la société.

Pour mener à bien notre travail de recherche et afin de vérifier l'authenticité de ces hypothèses, nous avons adopté une démarche méthodologique hypothético-déductive s'articulant autour de deux phases : une première basée sur une recherche bibliographique et documentaire (différents ouvrages, documents de formation professionnelle, etc.), et une seconde consiste en une démarche empirique réalisée au sein de l'Entreprise Portuaire de Bejaia « EPB ».

Le présent travail est devisé en trois chapitres :

Le premier chapitre, se base sur le cadre théorique de la comptabilité et des travaux d'inventaire, il s'intéresse principalement à l'exposition des réformes comptables algériennes, des principes et conventions comptables de base ainsi que l'organisation des travaux de fin d'exercice.

Le deuxième et le troisième chapitre, portent sur les travaux de fin d'exercice : application au sein de l'EPB, ils développent l'application de ces travaux d'inventaires, ses différentes étapes et leurs impacts dans les états financiers ainsi que la clôturé des comptes.

Chapitre I :
Cadre théorique de la
comptabilité et travaux
d'inventaire

Chapitre I : Cadre théorique de la comptabilité et travaux d'inventaire.

Les entreprises progressent dans un environnement de plus en plus délicat et turbulent, les décisions qui étaient dans le passé plus ou moins faciles à prendre, présentent aujourd'hui plus de difficultés.

Toute décision, qu'elle soit interne ou externe, nécessite la prise en compte des différents aspects de cet environnement. L'information prend ainsi une importance accrue pour une bonne prise de décision, mais la qualité de cette décision dépend de la qualité de l'information sur laquelle on se base pour la prendre.

L'objectif de ce chapitre est de présenter le cadre théorique de la comptabilité et des travaux d'inventaires. Il est scindé en trois sections, la première est consacrée aux généralités sur la comptabilité, qui développe la notion de la comptabilité, son rôle, ses finalités ainsi que son organisation. La deuxième porte sur l'harmonisation comptable en Algérie et la troisième section est focalisée sur généralités des travaux d'inventaire.

Section I : Généralités sur la comptabilité.

La comptabilité constitue un véritable système d'informations qui s'est accaparé une place essentielle dans le système d'informations générales des entreprises.

Dans cette section, il y a lieu de présenter d'abord la définition de la comptabilité, son rôle, ses finalités puis son organisation.

I.1 : Définition de la comptabilité.

La comptabilité peut être définie comme : « Une technique de mesure qui constate, enregistre et mémorise l'activité d'un agent économique, privé ou public, ou de la nation. Elle est destinée à servir d'instrument d'information à l'agent lui-même ou au public, en vue soit de répondre à l'obligation légale et fiscale, soit de l'analyse de la gestion et de la prévision. La comptabilité désigne aussi l'ensemble de livres, de documents comptables d'une entreprise ou d'un particulier »¹.

¹ ALBERTINI. Jean-Marie, SILEM. Ahmed, « Lexique d'économie », édition Dalloz, Paris, 2006, p. 174.

La comptabilité constitue l'organe d'une vision pour l'entreprise. Elle doit permettre à tout moment de donner les renseignements exacts sur sa situation économique.

Pour cela, elle est considérée comme une technique d'enregistrement de toutes les opérations financières effectuées par l'entreprise au cours de son activité. Ces enregistrements reposent sur la mise en œuvre des règles, des principes et des éléments de doctrine qui s'appuient sur le plan comptable, sur la loi et les réglementations comptables nationales et internationales.

I.2 : Le rôle de la comptabilité.

La comptabilité est un système d'information qui enregistre les flux économiques après leur réalisation, conformément à des principes généralement admis. Le procédé d'enregistrement retenu permet l'élaboration d'états financiers destinés à présenter une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise, à l'usage de différents utilisateurs.²

Elle permet également de procéder à un diagnostic de l'entreprise, d'orienter ses choix de gestion et d'établir des prévisions sur ses activités ou sur ses besoins.

La comptabilité est à la fois³ :

- Un outil de contrôle des opérations ;
- Un moyen de preuve juridique en cas de litige ;
- Une obligation légale (toute entreprise doit tenir une comptabilité) ;
- Un moyen de calcul de l'assiette des impôts (base) ;
- Une source d'information sur la situation et l'évolution de l'entreprise ;
- Une aide à la prise de décision sur le plan financier.

La comptabilité générale est une comptabilité financière définie comme un système d'organisation de l'information financière permettant :

- De saisir, classer, enregistrer des données de base chiffrées ;

²BARUCH. Philippe, MIRVAL. Gérard, « *Comptabilité générale* », ellipses/édition Marketing S.A, 1996, p.17.

³ CHOYAKH. Mohamed, « *cour de comptabilité financière* », édition Institut de financement et de développement, janvier, 2006, p.6-7.

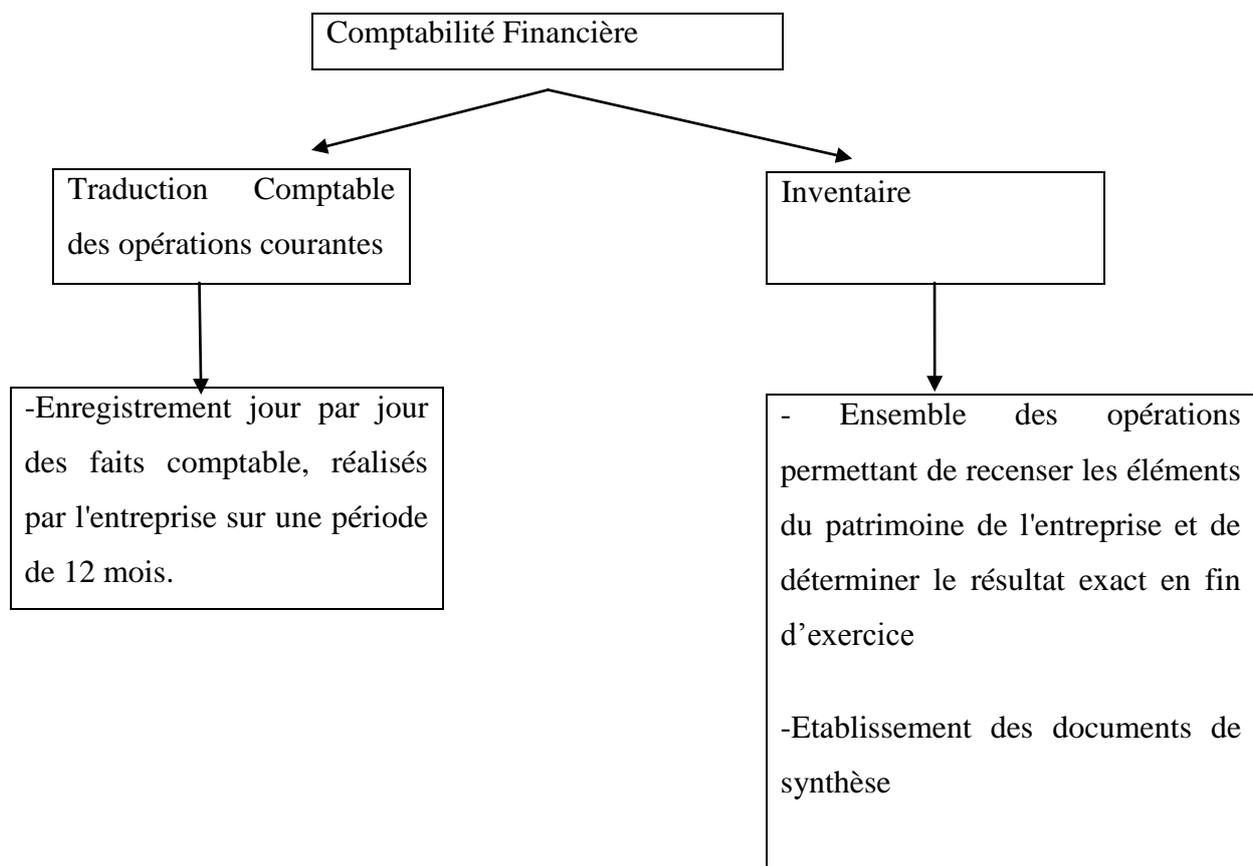
- De fournir après un traitement approprié, un ensemble d'informations conformes aux besoins des divers utilisateurs.

Pour augmenter la qualité et la compréhension de l'information, toute comptabilité implique:

- Le respect de principes (conventions) ;
- Une organisation répondant aux exigences de contrôle et de vérification ;
- La mise en œuvre de méthodes et de procédures appropriées ;
- L'utilisation d'une terminologie commune.

La comptabilité financière distingue deux types de travaux comptables. ⁴

Schéma n°01 : Types de travaux comptable.



Source : schéma synthétisé par nos soins à partir des données de « cours de comptabilité financière », janvier, 2006, p.2.

⁴ CHOYAKH. Mohamed, « *cours de comptabilité financière* », édition Institut de financement et de développement, janvier, 2006, p.1-2.

I.3 : Les finalités de la comptabilité.

La comptabilité générale a pour finalités essentielles l'information et le contrôle des mouvements patrimoniaux qui sont les suivants :⁵

I.3.1 : L'information des utilisateurs de la comptabilité.

L'information comptable donne une image de l'entreprise, c'est la modélisation simplifiée de la réalité.

Parmi ces informations, on distingue :

- L'information interne de l'entreprise auprès des dirigeants ;
- L'information externe de l'entreprise auprès des clients, des fournisseurs, des banques, de l'Etat, des salariés, des actionnaires... etc., avec un souci d'informer et de respecter les obligations réglementaires.

I.3.2 : Le contrôle des mouvements et du patrimoine des entités.

Comme instrument de mesure de la richesse créée par l'entreprise, la comptabilité fournit les bases nécessaires à la détermination de divers droits pécuniaires tels que les dividendes des actionnaires, la participation financière des salariés et les impôts exigés par l'Etat.

La comptabilité apporte également des éléments quantitatifs permettant de vérifier le respect des contrats explicites.

I.3.3 : Un moyen de preuve.

Lors du contrôle des contrats à l'origine de toute transaction, la comptabilité constitue un moyen de preuve. Le caractère formel et strict des règles permet le respect des trois exigences suivantes :

- La traçabilité de l'information qui permet d'effectuer le suivi des événements économiques et de leur enregistrement ;
- La chronologie des enregistrements comptables ;

⁵DUMALANEDE. Eric, « Comptabilité générale conforme au SCF et aux normes IAS/IFRS », édition Berti, Alger, 2009, p.34.

- L'irréversibilité de ces enregistrements, évitant ainsi toute fraude.

I.3.4 : Les trois approches de la comptabilité.

La gestion comptable peut être envisagée sous trois angles différents selon l'utilisation des informations que l'on mobilise.

Tableau n° 01 : les trois approches de la comptabilité.

Approche financière de l'entreprise	-L'entreprise est comme un lieu de création de richesse. -L'activité doit conduire l'entreprise à augmenter sa richesse nette, par l'accroissement de ses actifs et la maîtrise de ses passifs. -Approche qui permet d'appréhender la performance financière de l'entreprise
Approche patrimoniale de l'entreprise	-l'entreprise est évaluée à travers l'analyse juridique de son patrimoine : ensemble des droits (actifs de l'entreprise) et des obligations (passifs de l'entreprise). -la comptabilité traduit l'état des créances (droits de l'entreprise à l'égard des tiers) et des dettes (obligations de l'entreprise).
Approche organisationnelle de l'entreprise	-l'entreprise est analysée à travers les processus caractéristiques de l'entreprise. -les activités rattachées permettent à l'entreprise de travailler sur les chaînes de valeur et sur la cohérence des diverses opérations entre elles.

Source : Eric. DUMALANDE, « *comptabilité générale conforme au SCF et aux normes IAS/IFRS* », éditions BERTI, Alger, 2009, p.9.

I.3.5 : Processus de gestion et système d'information de gestion comptable.

A partir du système d'information comptable, la gestion comptable permet de représenter les activités de l'entreprise à travers le regroupement des principaux processus.

I.3.5.1 : Les processus caractéristiques de la gestion comptable.

Selon la nature des activités développées au sein de l'entreprise, le système d'information comptable nous propose l'organisation suivante :

Schéma n°02 : l'organisation des activités de l'entreprise.

Les activités courantes de l'entreprise	Les processus relatifs au cycle d'exploitation : -les opérations de vente ; -les opérations d'achat.
	Les processus relatifs au cycle d'investissements : -les immobilisations : nature et acquisition ; -les dépréciations d'immobilisations
	Les processus relatifs au cycle de financements : -le financement par fonds propres ; -le financement par endettement.
Les activités d'inventaire de l'entreprise	Les processus de traitement de fin d'exercice : -le traitement des stocks ; -le traitement des créances et des dettes ; -le traitement des charges et des produits propres à l'exercice.
L'élaboration des comptes annuels	Les processus relatifs aux comptes annuels : -l'élaboration du compte de résultats ; -l'élaboration du bilan ; -l'élaboration de l'annexe.

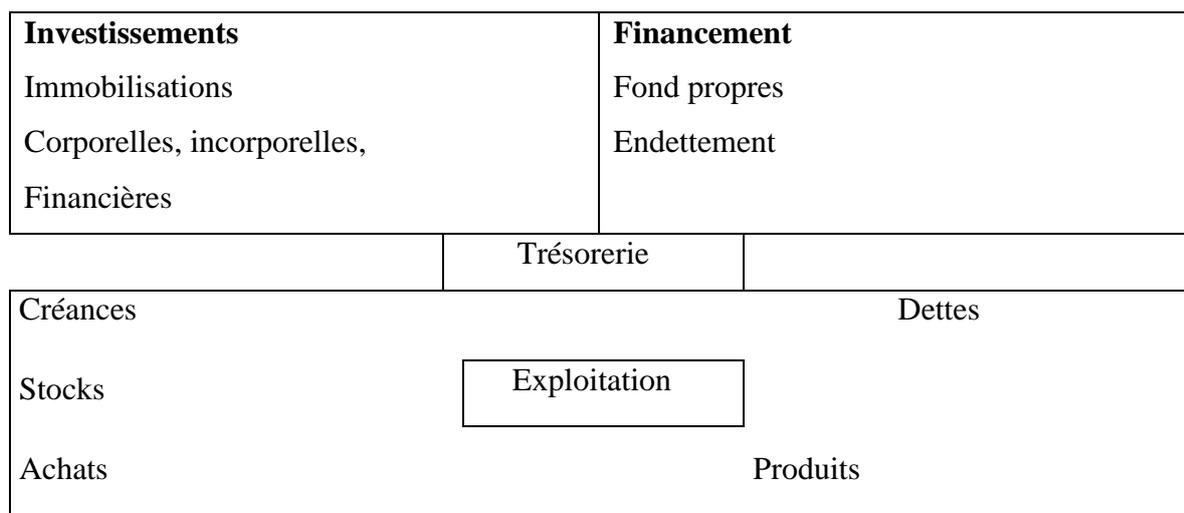
Source : Eric. DUMALANDE, « *comptabilité générale conforme au SCF et aux normes IAS/IFRS* », éditions BERTI, Alger, 2009, p.10.

La comptabilité peut ainsi être perçue comme un ensemble de processus décrivant l'organisation transversale de l'entreprise.

La distinction entre ces processus regroupe des ensembles d'activités cohérentes et interdépendantes. Leur comptabilisation, dans ce cadre, passe alors par l'identification, la collecte, le classement et l'enregistrement de données comptables.

I.3.5.2 : Les cycles financiers dans l'entreprise.

Le schéma n°03 visualise les processus financiers et leur interdépendance à travers le rôle central de la trésorerie décrits recouvrement les cycles financiers de l'entreprise.

Schéma n°03 : les processus financiers de l'entreprise.

Source : Eric. DUMALANDE, « comptabilité générale conforme au SCF et aux normes IAS/IFRS », Éditions BERTI, Alger, 2009, p.11.

Les opérations d'investissement et de financement favorisent le développement des moyens nécessaires à l'activité de l'entreprise.

Les opérations d'exploitation à l'origine des achats, des ventes, et dans le cadre des opérations à crédit, des créances et dettes, traduisent l'activité courante de l'entreprise.

La trésorerie traduit les encaissements et les décaissements qui accompagnent les opérations d'exploitation, d'investissement et de financement.

II : Les principes comptables fondamentaux.**II.1 : Le cadre conceptuel**

Un cadre conceptuel « est un système cohérent d'objectifs et de principes fondamentaux liés entre eux qui a pour objet de donner une représentation utile de l'entreprise. C'est un préambule à la préparation et à la présentation des états financiers. Le cadre conceptuel constitue la structure de référence théorique qui sert de support et de guide à l'élaboration des normes comptables ». ⁶

« Il peut être considéré comme étant un cadre général qui s'applique à l'ensemble des entreprises, sans exception, produisant des comptes selon le référentiel International Financial

⁶ DELVAILLE P., « La comptabilité internationale », 1^{éd} Foucher, 2009, P23.

Reporting Standards « IFRS » et leur permet de se référer aux concepts de base des éléments traités dans les états financiers ».⁷

Dans ce cadre, les états financiers doivent permettre d'apprécier la situation financière et la performance de l'entreprise pour que les investisseurs puissent prendre la décision d'investir ou de désinvestir.

Le cadre conceptuel et l'International Accounting Standards « IAS1 » traitent particulièrement les sujets suivants :

- L'objectif des états financiers ;
- Les caractéristiques qualitatives qui déterminent l'utilité de l'information contenue dans les états financiers ;
- Les hypothèses de base ;
- La définition, la comptabilisation et l'évaluation des éléments à partir desquels les états financiers sont construits.

II.2. : Les principes de base.

Les principes fondamentaux de l'International Accounting Standards Board «IASB» sont contenus dans le cadre conceptuel. La norme IAS1 permet de le compléter, en particulier en ce qui concerne la notion d'image fidèle. La notion de continuité d'exploitation, la comptabilité d'engagement, la pertinence et l'importance relative.

Le cadre conceptuel classe les principes comptables dans deux catégories, les hypothèses de base et caractéristiques qualitatives des états financiers.

L'International Accounting Standards Committee IASC retient quatre grandes caractéristiques que sont l'intelligibilité, la pertinence, la fiabilité, la comparabilité.

II.2.1 : Les hypothèses de base.

Les états financiers en norme IAS sont préparés selon deux hypothèses :

⁷ BRUN S., « IAS/IFRS : Les normes internationales de l'information financière », Edition Gulino, France, 2006, P53.

❖ l'hypothèse de comptabilité d'engagement.

Selon cette hypothèse, les transactions et les événements sont comptabilisés quand ils se produisent et ils sont enregistrés dans les livres comptables et présentés dans les états financiers des exercices auxquels se rattachent.

❖ hypothèse de continuité d'exploitation.

Les états financiers sont préparés en faisant l'hypothèse que l'entreprise poursuivra ses activités dans un avenir prévisible. Elle est donc supposée n'avoir ni l'intention ni l'obligation de mettre fin à ses activités ou de réduire de façon importante la taille de son exploitation.

II.2.2 : Les caractéristiques qualitatives.

Les caractéristiques qualitatives sont les attributs que doit revêtir l'information financière qui rendent, l'information fournie dans les états financiers, utile.

Le cadre conceptuel distingue quatre caractéristiques qualitatives à savoir l'intelligibilité, la pertinence, la fiabilité et la comparabilité.

❖ l'intelligibilité.

L'information doit être immédiatement compréhensible par les utilisateurs. Ces derniers sont supposés avoir une connaissance raisonnable des activités économiques et de la comptabilité et vouloir étudier l'information d'une façon "raisonnablement diligente". L'IASB précise « qu'une information ne peut être exclue des états financiers au seul motif qu'elle serait trop difficile à comprendre par certains utilisateurs ». ⁸Pour une meilleure compréhension, les états financiers doivent être clairement identifiés.

❖ la pertinence.

L'information doit être pertinente, c'est-à-dire de nature à influencer les décisions économiques des utilisateurs en aidant ceux-ci à évaluer les événements passés, présents et futurs ou en confirmant ou corrigeant leurs évaluations antérieures.

⁸RAFFOURNIER. B, « les normes comptables internationales », Economica, Paris, 2005, P17.

❖ la fiabilité.

Une information est fiable quand « elle exempte d'erreur et de biais significatifs et que les utilisateurs peuvent lui faire confiance pour présenter une image fidèle de ce qu'elle est censée présenter ou de ce qu'on pourrait s'attendre raisonnablement à la voir présenter ».⁹

Selon l'IASB, la fiabilité exige cinq qualités supplémentaires :

- **l'image fidèle.**

L'information doit présenter une image fidèle des transactions et autres événements qu'elle vise à représenter.¹⁰ L'image fidèle implique notamment le respect des règles et des principes comptables.

- **l'exhaustivité**

Pour être fiable, l'information contenue dans les états financiers doit être exhaustive. Une omission peut rendre l'information fausse ou trompeuse et, en conséquence, non fiable et insuffisamment pertinente.¹¹

- **la prudence**

La prudence est la prise en compte d'un certain degré de précaution dans l'exercice des jugements nécessaires pour préparer les estimations dans des conditions d'incertitude, pour faire en sorte que les actifs ou les produits ne soient pas surévalués et que les passifs ou les charges ne soient pas sous évalués. Les pertes latentes sont comptabilisées et les gains latents ne sont pas comptabilisés.¹²

- **la prééminence de la substance sur la forme**

Si une information doit présenter une image fidèle des transactions et autres événements qu'elle vise à présenter, il est nécessaire que ceux-ci soient comptabilisés et présentés conformément à leur substance et à leur réalité économique et non pas seulement selon leur forme juridique ;

⁹HEEM G., « Lire les états financiers en IFRS », Edition d'organisation, 2004, P34.

¹⁰RAFFOURNIER. B, op. cit, 2005, P17.

¹¹VPOUC'H MEOUCHY J. ; VAN GREUNINGH., « Normes comptables internationales: guide pratique, Banque mondiale », Washington, 2003, P7.

¹²Idem, P 7.

- **la neutralité**

Pour être fiable, l'information contenue dans les états financiers doit être neutre, c'est-à-dire sans parti pris. Les états financiers ne sont pas neutres si, par la sélection ou la présentation de l'information, ils influencent les prises de décisions ou le jugement afin d'obtenir un résultat ou une issue prédéterminé. La neutralité n'a pas pour objet d'orienter la décision des utilisateurs dans un sens prédéterminé.

- ❖ **la comparabilité**

Les différents utilisateurs doivent avoir la possibilité de comparer les états financiers d'une même entreprise dans le temps. Ceci doit leur permettre « d'identifier les tendances de la situation financière et de sa performance »¹³. Ces mêmes utilisateurs doivent pouvoir comparer des états financiers de plusieurs entreprises afin d'étudier les variations de leur situation financière.

III : L'organisation comptable

Tous les partenaires de l'entreprise trouvent en comptabilité une source d'information irremplaçable. Elle leur permet de s'informer sur la situation financière de l'entreprise et ses résultats.

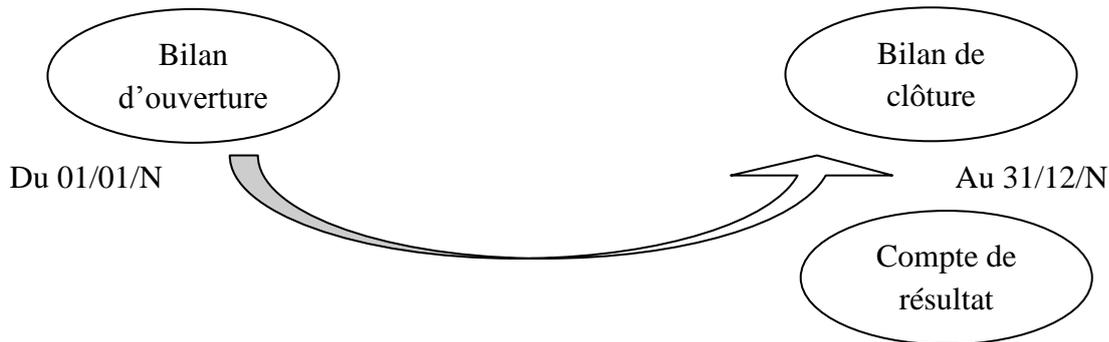
L'objectif de l'organisation comptable préconisé est de définir l'architecture matérielle légale qui garantit la fiabilité et l'homogénéité des informations

L'objet principal de cette optique est de présenter l'organisation comptable, les outils comptables ainsi que l'enchaînement des travaux comptables

III.1 : Généralité

L'organisation comptable répond à différents travaux obligatoires qui consistent en la mise en place, pour douze mois consécutifs, d'un bilan d'ouverture, d'opérations courantes, d'opérations d'inventaire, aboutissant à un compte de résultat et à un bilan de clôture.

¹³ HEEM G, op.cit, 2004, P 36.

Schéma n° 04 : l'organisation comptable

Source : schéma synthétisé par nos soins à partir de « *l'entreprise et son organisation comptable* », édition, ELLIPSES, France, janvier, 2013, p.21.

Pour établir ces documents, deux types d'opérations comptables sont effectuées :

III.1.1 : Les opérations courantes

Les buts de ces opérations courantes sont :

- l'enregistrement dans les comptes du bilan afin de connaître le patrimoine cumulé de l'entreprise.
- L'enregistrement dans les comptes de résultats ou de gestion (charges et produits) afin de connaître les appauvrissements, ou/et les enrichissements de l'exercice.

III.1.2 : Les opérations d'inventaire

Les buts de ces opérations sont :

- Faire le point au bilan sur le patrimoine de l'entreprise ;
- Constater dans le compte de résultat un bénéfice ou une perte dégagée par l'activité au cours de l'exercice écoulé.

Pour ce faire, divers, outils sont à notre disposition.

III.2 : Les outils comptables

III.2.1 : Le plan comptable

Le plan de comptes comprend 9 classes. Un système de codification, à partir de l'adjonction d'un chiffre à partir du numéro de chaque classe, permet d'identifier les grandes masses du compte du résultat et du bilan.¹⁴

A. Les comptes de situation :

Les comptes des classes 1 à 5 sont des comptes de bilan :

- La classe 1(comptes de capitaux) : il s'agit des ressources permanentes de l'entreprise ;
- La classe 2(comptes d'immobilisations) : il s'agit des biens durables détenus par l'entreprise ;
- La classe 3(comptes de stocks) : il s'agit de bien intervenant dans le cycle d'exploitation de l'entreprise ;
- La classe 4(comptes de tiers) : il s'agit des créances et des dettes non financières de l'entreprise ;
- La classe 5(comptes financiers) : on y trouve notamment le compte banque.

B. Les comptes de gestion :

Les comptes des classes 6 et 7 sont des comptes du compte de résultat :

- Les comptes de charges (6)
- Les comptes de produits (7)

C. Les comptes spéciaux

Ce sont les comptes de la classe 8. Ces comptes sont utilisés pour préparer l'établissement de l'annexe.

D. Les comptes de la classe 9

Ces comptes sont réservés à la comptabilité analytique.

¹⁴ RAIMBOURG, Philippe, « *comptabilité générale* », 4^{ème} édition actualisée, Paris, 2006, P.11.

III.2.2 : Le journal

Le journal est un document obligatoire imposé par le code de commerce. Les opérations y sont enregistrées chronologiquement, selon le principe de la partie double.

Un formalisme particulier est imposé par le droit comptable pour la tenue du journal car celui-ci peut être utilisé comme moyen de preuve¹⁵:

- Il doit être tenu sans blanc ni ratures: il est interdit d'effacer ;
- Les erreurs détectées doivent être corrigées par contrepassation : on passe l'écriture erronée en sens inverse pour l'annuler, puis on passe la bonne écriture.

III.2.3 : Le grand-livre

« Tout commerçant doit obligatoirement tenir un livre-journal, un grand livre et un livre d'inventaire »¹⁶. Le grand livre est un document obligatoire rassemblant les comptes schématiques dits « en T ».

N° du compte et intitulé du compte	
Débit	Crédit

Tout enregistrement dans ces comptes se fait à partir d'un document (exemple : bulletins de paye, factures, chèques...). Et selon le « principe de la partie double » qui doit satisfaire la relation suivante :

<p>Total des sommes inscrites au débit d'un ou plusieurs comptes</p> <p style="text-align: center;">=</p> <p>Total des sommes inscrites au crédit d'un ou plusieurs autres comptes</p>
--

III.2.4 : La balance

La balance est un document facultatif. Il est un moyen de contrôle des enregistrements dans le grand livre et dans le journal. Toutes les classes y sont inscrites selon l'ordonnancement décimal du plan comptable.

¹⁵CHADROUNE Didier « *cours de comptabilité financière* » édition CNAM, Novembre 2011, p, 1-7.

¹⁶Décret du 29/11/1983 relatif à la loi comptable de 1983 énonce les principes d'organisation comptable

Section II: L'harmonisation comptable en Algérie et principes généraux.

Cette section est consacré à présenter la normalisation en Algérie et les principes généraux d'évaluation.

II.1 : La normalisation comptable en Algérie

II.1.1:Le modèle Algérien de normalisation

L'Algérie a adopté un nouveau plan comptable dit Système Comptable et Financier "S.C.F", cohérent avec les normes comptables internationales" IFRS" qui se substitut au Plan Comptable National "PCN".

Le SCF concerne toutes les entreprises soumises au Code de Commerce, les entreprises publiques ou parapubliques, ou d'économie mixte, les coopératives et plus généralement les entités produisant des biens ou des services marchands ou non marchands, dans la mesure où elles exercent des activités économiques qui se fondent sur des actes répétitifs. Les très petites entreprises peuvent être autorisées à ne tenir qu'une comptabilité simplifiée.¹⁷

Ce nouveau SCF est marqué par trois principales avancées :¹⁸

- ❖ **La première innovation** : porte sur le choix de la solution internationale qui rapproche notre pratique comptable de la pratique universelle, ce qui permettra à la comptabilité de fonctionner avec un socle conceptuel et des principes plus adaptés à l'économie moderne et de produire une information détaillé, reflétant une image fidèle de la situation financière des entreprises.
- ❖ **La deuxième innovation** : elle a trait à une énonciation de manière plus explicite des principes et des règles devant guider l'enregistrement comptable des transactions, leur évaluation et l'établissement des états financiers, ce qui limite les risques de manipulation volontaire ou involontaire des règles et facilite la vérification des comptes.
- ❖ **La troisième innovation** : réside dans la possibilité pour les très petites entités d'appliquer un système d'information basé sur une comptabilité simplifiée.

¹⁷OULD MER S., Faculté des sciences économiques et de gestion Université Ferhat ABBES –SETIF, « *La normalisation comptable en Algérie : Présentation du nouveau système comptable et financier* », Revue des Sciences Économiques et de Gestion N°10 (2010), P29.

¹⁸BENYEKHELF A., Maître Assistante - Université d'Alger3, « *Le système comptable algérien étude comparative avec les pays de l'Europe de l'Est et les organismes de normalisation comptable internationale* », Revue du chercheur N° _ 08/2010, P30, 31, 32.

II.1.2 : Les Objectifs du SCF

Le Système Comptable Financier propose des solutions techniques à l'enregistrement comptable d'opérations ou de transactions non traitées par le PCN :

- Il apporte plus de transparence et de fiabilité dans les comptes et dans l'information financière qu'il véhicule, ce qui renforce la crédibilité des entreprises ;
- Il constitue une meilleure comparabilité dans le temps et dans l'espace des situations financières ;
- Il constitue une occasion pour les entreprises d'améliorer leur organisation interne et la qualité de leur communication avec les parties prenantes à l'information financière ;
- Il encourage l'investissement du fait d'une meilleure lisibilité des comptes par les analystes financiers et les investisseurs ;
- Il favorise l'émergence d'un marché financier tout en assurant la fluidité des capitaux;
- Il améliore le portefeuille des banques du fait de la production par les entreprises de situations plus transparentes ;
- Il facilite le contrôle des comptes qui s'appuie sur des concepts et des règles clairement définis.

Enfin, le SCF implique le changement de culture comptable.

II.1.3 : Travaux liés à la réforme comptable

II.1.3.1 : Cadre juridique du Système Comptable Financier

Le 25 novembre 2007, un exposé sur le projet de loi portant système comptable financier a été communiqué par le ministre des finances devant la commission des affaires économiques et des finances, il a précisé que ce texte de loi vient définir le système comptable, les conditions et les modalités de sa mise en œuvre et corriger les dysfonctionnements relevés dans l'ordonnance 75-35 d'avril 1975 portant Plan Comptable National. Il permet, également, la réforme du système comptable appliqué depuis 1975, qui n'est plus adapté aux mutations que connaît le pays dans plusieurs domaines.

L'entrée en vigueur du nouveau système comptable national, prévue initialement en janvier 2009, a été reportée jusqu'au 1er janvier 2010, dans le cadre de la loi de finances complémentaire de 2008 (LFC), après avoir constaté que l'ensemble des opérateurs économiques ne pourraient pas être au rendez-vous sur le volet technique.

II.1.3.2 : La loi relative au Système Comptable Financier

La loi 7-11 DU 15 DHOU EL KAADA 1428 (25 Novembre 2007) portant système comptable financier fixe le système comptable ainsi que les modalités et les conditions de son application. Aussi, cette loi est complétée par deux décrets exécutifs et un arrêté : un premier décret porte sur le "cadre conceptuel" du nouveau SCF, des "conventions comptables de base" et des "principes comptables fondamentaux". Un second décret vient pour régler les systèmes informatiques. Tandis qu'un arrêté dresse "la nomenclature et les règles de fonctionnement de ces comptes" ainsi que des "modèles d'états financiers".

II.1.4 : Les changements apportés par le SCF

Comparé à l'ancien système PCN, le SCF comporte les différences suivantes :

- La distinction faite entre actifs courants/non courants et entre passifs courants/non courants. La classification des dettes et des créances par nature, facilite l'analyse financière ;
- La définition des classes 2, 3 et 4 reposant sur une optique économique de l'entreprise permet de présenter l'outil de production, distinguer entre actifs d'exploitation et hors exploitation et de présenter les biens utilisés en exploitation qui ne sont pas la propriété de l'entreprise ;
- Les valeurs mobilières sont incluses parmi les éléments du compte immobilisations financières. Ce dernier regroupe les titres de participation et les titres de placement ;
- La forme du bilan fait référence aux données de l'exercice précédent. Pour permettre de faire la comparaison, pour la faire il ne faut pas avoir recours aux tableaux explicatifs. L'actif fait apparaître les masses comme les actifs immobilisés, les actifs circulants, les passifs non courants et passifs courants. Au niveau du bilan, la situation économique est privilégiée à la situation patrimoniale ;
- La forme retenue pour le compte de résultat présente les données de l'exercice précédent. Le compte de résultat fait distinction entre le résultat opérationnel et le résultat financier et fait référence à certains soldes intermédiaires reconnus au niveau international. De plus, le résultat qui apparaît au compte de résultat est un indicateur de la performance de gestion de l'entreprise, malgré il inclut des opérations ayant un caractère social et les charges exceptionnelles ;

- Le tableau des flux de trésorerie est permet de faire la distinction entre flux d'exploitation, flux d'investissement et flux de financement. Par contre, il permet de faire la comparaison avec l'exercice précédent et nécessaire pour l'analyse financière ;
- État de variation des capitaux propres donne une analyse la variation de l'actif net ;
- Le SCF traite aussi l'évaluation de certains éléments, comme les actifs et passif en monnaies étrangers, les événements postérieurs, les prestations et services en cours en fin d'exercice ;
- Le nouveau système comptable et financier permet l'évaluation de certains actifs financiers à la valeur du marché. Cette notion de "juste valeur" s'opposait jusqu'à présent aux principes fondamentaux de "coût historique " et de "prudence" ;
- Le SCF prévoit la prise en compte de la dépréciation ou de la réestimation de la valeur d'un bien qui modifie sa base imposable. Ces provisions devront être utilisées avec prudence afin de ne pas fausser le résultat.

II.2 : Les règles générales d'évaluation

Les règles générales d'évaluation et de comptabilisation peuvent être traitées selon les cas.

II.2.1 : Les règles générales d'évaluation et de comptabilisation

II.2.1.1 : la méthode d'évaluation

Les éléments inscrits en comptabilité est fondée en règle générale sur la convention des coûts historiques. Cependant il est procédé dans certaines conditions fixées par le présent principe et pour certains éléments à une révision de cette évaluation sur la base :

- De la juste valeur (ou coût actuel) ;
- De la valeur de réalisation ;
- De la valeur actualisée (ou valeur d'utilité).

II.2.1.2 : Le coût historique

Les biens inscrits à l'actif du bilan lors de leur comptabilisation sont constitué, après déduction des taxes récupérables et des remises commerciales, rabais et autres éléments similaires :

- Pour les biens acquis à titre onéreux, par coût d'acquisition ;
- Pour les biens reçus à titre d'apport en nature, par la valeur d'apport ;

- Pour les biens acquis à titre gratuit, par la juste valeur à la date d'entrée ;
- Pour les biens acquis par voie d'échange, les actifs dissemblables sont enregistrés à la juste valeur des actifs reçus, et les actifs similaires sont enregistrés à la valeur comptable des actifs donnés en échange ;
- Pour les biens ou services produits par l'entité, par les de coûts production.

II.2.1.3 : Le coût d'acquisition

Un actif est égal au prix d'achat résultant de l'accord des parties à la date de l'opération déduction faite des rabais et remises commerciaux, majoré des droits de douanes et autres taxes fiscales non récupérables par l'entité auprès de l'administration fiscale ainsi que des frais directement attribuables pour obtenir le contrôle de l'actif et sa mise en état d'utilisation.

Les frais de livraison et de manutention initiaux, les frais d'installation, les honoraires de professionnels tels qu'architectes et ingénieurs constituent des frais directement attribuables.

Sont exclus du coût d'acquisition les frais généraux administratifs et les frais engagés à l'occasion de la mise en exploitation d'un bien immobilisé pendant la période intérimaire entre la fin de son installation (date d'arrêt du cumul des coûts d'entrée) et son utilisation à capacité normale.

II.2.1.4 : Le coût de production

Un bien ou un service est égal au coût d'acquisition des matières consommées et services utilisés pour cette production augmenté des autres coûts engagés au cours des opérations de production.

II.3 : Règles spécifiques d'évaluation et de comptabilisation

II.3.1 : Cas particulier d'un actif biologique

Un actif biologique est évalué lors de sa comptabilisation initiale et à chaque date de clôture à sa juste valeur diminuée des frais estimés du point de vente, sauf lorsque sa juste valeur ne peut pas être évaluée de manière fiable. Dans un tel cas, cet actif biologique doit être évalué à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Une perte ou un profit provenant d'une variation de la juste valeur diminuée des frais estimatifs des points de vente est constaté dans le résultat net de l'exercice au cours duquel il se produit.

II.3.2 : Stocks et en cours

A) Les stocks correspondent à des actifs :

- Détenus par l'entité et destinés à être vendus dans le cadre de l'exploitation courante ;
- En cours de production en vue d'une telle vente ;
- Correspondant à des matières premières ou fournitures devant être consommées au cours du processus de production ou de prestation de services ;
- Dans le cadre d'une opération de prestation de service, les stocks correspondent au coût des services pour lequel l'entité n'a pas encore comptabilisé les produits correspondants.

B) Le coût des stocks : comprend tous les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils trouvent :

- Coûts d'acquisition (achat, matières consommables, frais liés aux achats...) ;
- Coûts de transformation (frais de personnelles et autres charges variables ou fixes à l'exception des charges qui pourraient être imputables à une utilisation non optimale de la capacité de production de l'entité) ;
- Frais généraux, frais financiers (conformément aux dispositions de l'article 326-3) et frais administratifs directement imputables aux stocks.

Ces coûts sont calculés soit sur la base des coûts réels, soit sur la base de coûts prédéterminés (coûts standards) régulièrement révisés en fonction des coûts réels.

C) Cas particulier des produits agricoles : Les produits agricoles sont évalués lors de leur comptabilisation initiale et à chaque date de clôture à leur juste valeur diminuée des coûts estimés du point de vente.

D'autres points nécessitent un traitement particulier telles que :

- Les Subventions ;
- Provisions pour risques et charges ;
- Emprunts et autres passifs financiers ;
- Les charges et produits financiers ;
- Cas particuliers....

Section III : Généralités sur les travaux d'inventaire

La vie de l'entreprise est découpée en périodes appelées exercices comptables. Ce découpage permet de faire périodiquement le point sur l'activité passée pour mieux préparer l'avenir. Ce sont les travaux d'inventaire (ou travaux de fin d'exercice) qui permettent de faire ce point.

III.1 : Notions et objectifs des travaux d'inventaire

Toutes les entreprises sont tenues de faire l'inventaire annuel des éléments actifs et passifs composant leur patrimoine.

Cet inventaire consiste à un dénombrement par écrit et par article des biens, créances et dettes dont le but notamment de donner une image réelle, fidèle et sincère des comptes concernant l'exercice qui s'achève.

Au point de vue comptable, l'inventaire entraîne une série de travaux importants qualifiés d'inventaire comptable et ayant pour objet l'établissement du bilan et corrélativement la détermination du résultat de l'exercice.

Diverses sources légales rendent l'inventaire obligatoire.

- a- Code de commerce, article 8 et 9:** « Elle (la personne physique ou morale ayant la qualité de commerçant) doit contrôler par inventaire, au moins une fois tous les douze mois, l'existence et la valeur des éléments actifs et passifs du patrimoine de l'entreprise »¹⁹.
- b- Décret du 29/11/1983, article 6:** « L'inventaire est un relevé de tous les éléments d'actif et de passif au regard desquels sont mentionnées la quantité et la valeur de chacun d'eux à la date d'inventaire »²⁰.

L'importance des travaux de fin d'exercice est évidente, car un bilan déposé engage la responsabilité des gestionnaires de l'entreprise, vis-à-vis de l'État et des tiers. De ce fait, les gestionnaires doivent y apporter toute leur attention pour que ces travaux dûment réalisés traduisent avec sincérité et fidélité la réalité vécue par l'entreprise pendant l'exercice et sa situation à la date de clôture.

Les travaux ainsi réalisés doivent permettre aux gestionnaires d'apprécier les résultats obtenus et de procéder à l'analyse et au diagnostic en vue de déterminer les décisions à prendre pour améliorer la situation de l'entreprise.

¹⁹ Code de commerce algérien, article N°8 et 9, relatif aux livres de commerce.

²⁰ Décret du 29/11 /1983, article N°6.

III.2 : L'organisation des travaux de fin d'exercice

L'organisation des travaux d'inventaire se fait par phases successives, qui sont classées par enchaînement.

III.2.1 : Les différentes phases de l'inventaire

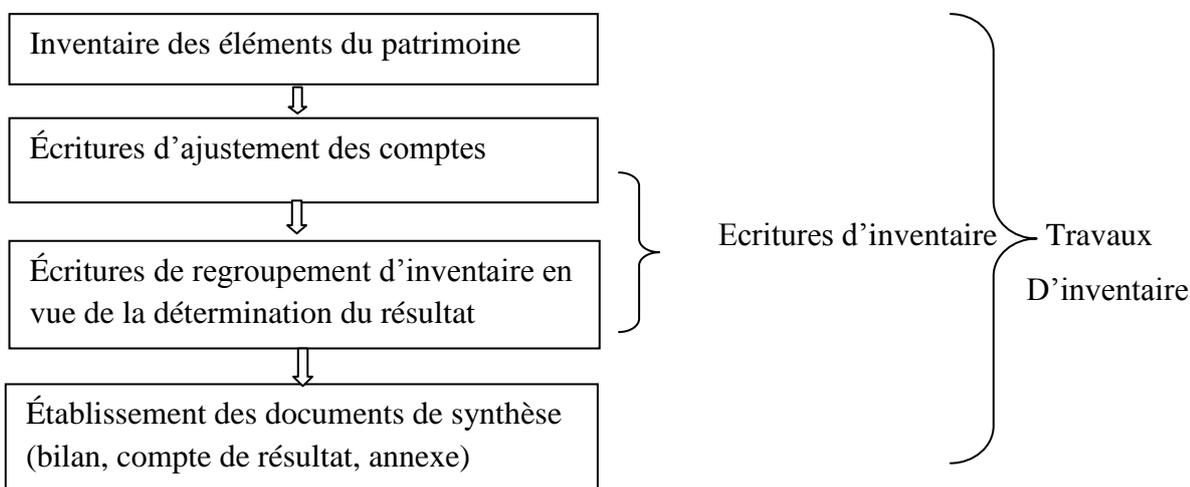
Quatre étapes peuvent être dégagées :

- Mise en place d'un inventaire physique ou extra comptable de tous les éléments du patrimoine de l'entreprise ;
- Les évaluations effectuées lors de la première phase vont conduire à des écritures comptable d'ajustement : il conviendra de comptabiliser les amortissements, les dépréciations, les régularisations des charges et des produits ;
- Une fois que toutes ces écritures seront passées, il faudra procéder au regroupement de tous les comptes de charges et de produits pour dégager le résultat de l'exercice ;
- Enfin, interviendra l'étape d'établissement des documents annuels de synthèse et la phase de clôture de l'exercice ou de la période comptable.

III.2.2 : L'enchaînement des travaux d'inventaire

L'enchaînement des différents travaux d'inventaire se présente comme suit²¹ :

Schéma n°05 : les différents travaux d'inventaire

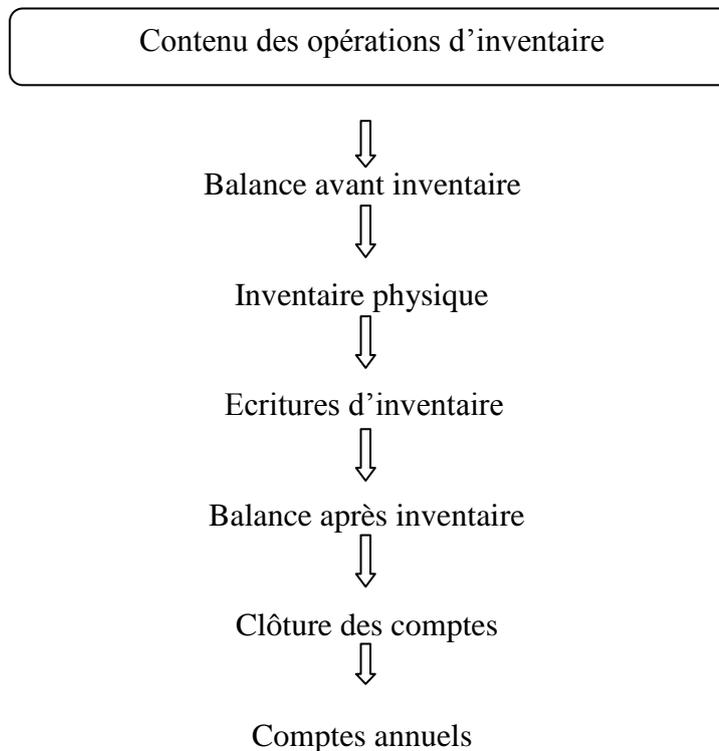


Source : Schéma synthétisé par nos soins à partir de « *cour introduction à la comptabilité* », édition, DUNOD, Paris, 2007, p 240.

²¹ DISLE.C, MAESO.R et MEAU.M ; Introduction à la comptabilité « *Manuel et application* », édition, DUNOD, Paris, 2007, p 240.

On peut détailler le déroulement des opérations dans le schéma linéaire n°06 :²²

Schéma n°06 : le déroulement des opérations d'inventaire



Source : Schéma synthétisé par nos soins à partir de « *cour introduction à la comptabilité* », édition, DUNOD, Paris, 2007, p 241.

III.2.2.1 : La balance avant inventaire

La balance permet, avant de réaliser les opérations d'inventaire proprement dites, de contrôler de manière arithmétique la régularité des comptes et la justesse des opérations enregistrées durant l'exercice comptable.

La balance avant inventaire répondra ainsi tous les comptes avec leur mouvement « débit et crédit » et fera ressortir pour chacun de ces comptes un solde débiteur et créateur.

C'est ainsi que la valeur comptable qui apparaît dans cette balance devra être confrontée à deux types de recherche :

- **La réalité physique :** C'est l'objet de l'inventaire physique de recensement ;
- **La réalité financière :** Des écritures d'inventaire devront alors être enregistrées dans le respect des principes comptables.

²²DISLE.C, MAESO.R et MEAU.M :Op. cit, p. 241.

En effet, la balance établie en fin d'exercice comptable (Balance avant inventaire présente un certain nombre d'insuffisances :

- Les soldes des comptes de stocks représentent les existants en début de l'exercice, dans le cas où l'entreprise adopte la méthode de l'inventaire intermittent.
- Certaines charges et certains produits, se rapportent à l'exercice à venir, d'autres au contraire n'ont pas été enregistrés faute de pièces justificatives.
- Certains éléments d'actif se sont dépréciés depuis le dernier inventaire ; d'autres ont été cédés et la régularisation n'a pas été faite.
- Des charges ou des risques dont l'origine est dans l'exercice, ne peuvent être évalués pour leur montant exact.

Il faut donc compléter les écritures passées au cours de l'exercice, ces écritures venant modifier la valeur de certains éléments déjà enregistrés. Il sera nécessaire à la fin des opérations d'inventaire de dresser une nouvelle balance après inventaire, destinée de nouveau à un contrôle des comptes, afin de déterminer un résultat reflétant la situation exacte.

III.2.2.2 : L'inventaire extra -comptable « inventaire physique »

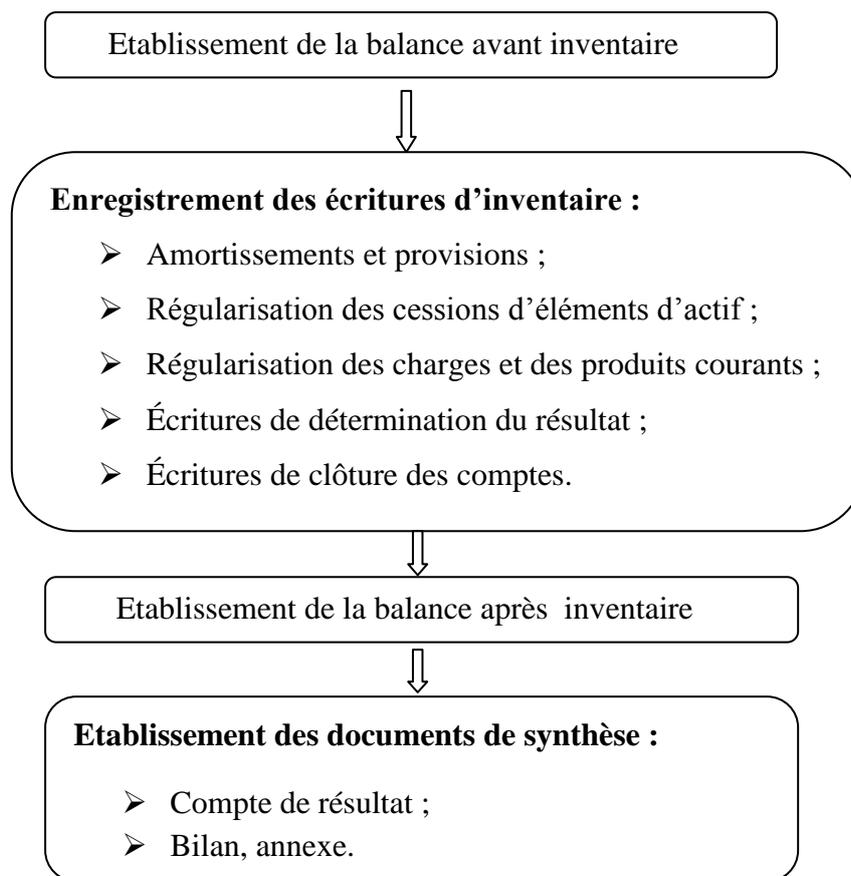
Les travaux de l'inventaire extra –comptable consistent à recenser et à dénombrer, en quantité et en valeur tous les éléments existants et les évaluer. L'entreprise est souvent obligée de leur consacrer, pendant plusieurs jours, la majeure partie de son activité. Il doit être conduit avec ordre, méthode et précision. Toute erreur dénaturerait les résultats. Il comprend l'inventaire physique des immobilisations, stocks, créances et dettes de l'entreprise.

III.2.2.3 : L'inventaire comptable

Les écritures d'inventaire regroupent les enregistrements comptables qui permettent d'ajuster (régulariser, corriger) les comptes de l'entreprise (les valeurs des éléments du patrimoine) afin d'établir les comptes annuels.

D'après les données de l'inventaire physique, les travaux de l'inventaire comptable ont pour objet de mettre les soldes des différents comptes en harmonie avec la réalité.

Pour mieux comprendre, on doit utiliser un plan organisationnel qui enchaîne les écritures d'inventaire comme suit :

Schéma n°07 : l'enchaînement des écritures d'inventaire

Source : Réalisé par nos soins à partir de cour « *comptabilité financière : préparation des états financiers et travaux de fin d'exercice* », édition CNAM, Novembre, 2011, p.4.

III.2.2.4 : Balance après inventaire

Cette balance après inventaire servira également à partir des soldes de différents comptes adressées les documents de synthèse obligatoire (les états financiers).

Dernière étape, les opérations d'inventaire étant terminées, il conviendra de clôturer l'exercice et de solder les différents comptes utilisés au cours de cette période comptable.

III.3 : Les documents utilisés

Les documents à utiliser dans les travaux d'inventaire sont en nombre de trois (03) :

III.3.1 : La carte d'inventaire

La carte d'inventaire se présente en trois volets détachable de différentes couleurs, pré numérotés, appelés A, B, C, chacun comprend : un numéro, le code de produit, la dénomination du produit, la quantité comme unité de mesure-nombre, ainsi que le numéro de l'équipe chargée du comptage et la date de prise d'inventaire.

III.3.2 : L'état comparatif de l'inventaire physique

Il est établi au préalable d'après les fiches des stocks, il est complété avec les résultats de l'inventaire physique. Les écarts apparaissant entre les stocks comptés (physiques) et stocks enregistrés d'après (comptables) doivent être analysés.

Des explications écrites et précises doivent être donnés pour tout écart constaté qui doit nécessairement faire l'objet d'une décision impliquant son traitement.

III.3.3 : Le registre d'inventaire

Ce registre coté et paraphé est destiné à recevoir à l'occasion de chaque inventaire, les informations ci-après :

- La composition de la commission d'inventaire ;
- La date d'inventaire ;
- Le nom des responsables des équipes ;
- La liste des équipes et les zones d'affectation ;
- Le nombre de cartes distribuées ainsi que leurs numéros ;
- Les numéros des cartes inutilisées ou annulées ;
- L'état des stocks par nature se décompose en : stock conforme, stock avarie, autre stock...

L'affichage de ce registre doit s'effectuer, sous la forme d'un listing présentant le détail des dénombrés dans un lieu déterminé. La fiche d'inventaire doit mentionnée les visas du responsable d'inventaire ou de son représentant et du responsable du bilan inventorié. Les responsables de la commission du contrôle et de suivi, doivent coordonner et contrôler l'opération d'inventaire.

Pour conclure, la comptabilité est une discipline ancienne qui est considérée comme une technique d'enregistrement de toutes les opérations financières effectuées par l'entreprise au cours de son activité. Ces enregistrements reposent toujours sur la mise en œuvre des règles et principes comptables. Ainsi le plan adopté est basé sur des normes internationales plus compatibles avec les spécificités économiques du pays.

L'Algérie comme tous les pays, s'est engagée dans une réforme comptable visant à concilier les traditions existantes et les IFRS, mais cette tentative de conciliation d'une philosophie comptable basée sur les formalités légales et dominance fiscale de la comptabilité avec un caractère pragmatique des IFRS crée des conflits.

A la fin de ce chapitre, on a cerné un certain nombre d'éléments en relation avec les travaux de fin d'exercice. Dans ce sens, le chapitre suivant va s'atteler à la description et à l'étude plus ou moins détaillée des travaux de fin d'exercice en ce qui concerne la réalité physique et comptable de l'EPB et le concept d'évaluation de son patrimoine sur le terrain.

Chapitre II :

Les travaux de fin d'exercice :

Application au sein de l'EPB

Chapitre II : Les travaux de fin d'exercice : Application au sein de l'EPB.

Les travaux de fin d'exercice, ou travaux d'inventaire, permettent de présenter le visage définitif des comptes, en assurant leur conformité avec les principes comptables fondamentaux, notamment le principe de prudence et le principe d'indépendance des exercices ; ces deux derniers principes dominent tous les travaux d'inventaire, réalisés en fin d'exercice comptable, pour l'élaboration des états financiers qui sont des éléments essentiels pour l'information des tiers.

De ce fait, il était impératif d'effectuer une observation concrète par cas pratique qui nous semble être le meilleur exemple. C'est dans cet esprit qu'est développé ce deuxième chapitre à travers lequel la première section est consacrée à la présentation de l'organisme qui nous a accueillis, à savoir l'Entreprise Portuaire de Bejaïa « EPB », et plus précisément, la Direction Finance et Comptabilité « DFC ». La seconde section met, à travers notre intervention, la lumière de façon exhaustive le déroulement de l'inventaire physique au niveau de la Direction Finance et Comptabilité.

Section I : Présentation de l'entreprise « EPB »

Le port de Bejaïa est classé 2^{ème} port d'Algérie en marchandises générales et 3^{ème} port pétrolier. Il est également le 1^{er} port du bassin méditerranéen certifié ISO 9001.2000 pour l'ensemble de ses prestations, et à avoir ainsi installé un système de management de la qualité. Cela constitue une étape dans le processus d'amélioration continue de ses prestations au grand bénéfice de ses clients. L'entreprise portuaire a connu d'autres succès depuis, elle est notamment certifiée à la Norme ISO 14001-2004 et au référentiel OHSAS 18001-2007, respectivement pour l'environnement et l'hygiène et sécurité au travail.

L'Entreprise Portuaire de Bejaïa (EPB) joue un rôle très important dans les transactions internationales vu sa place et sa position géographique.

I.1 : Historique de création, situation géographique et missions de l'EPB

Dans ce qui suit, on va présenter l'historique de création de l'entreprise portuaire de Bejaïa, sa situation géographique ainsi que ses missions et activités.

I.1.1 : Historique de création de l'EPB

Le décret n°82-285 du 14 Août 1982 publié dans le journal officiel n° 33 portant la création de l'entreprise portuaire de Bejaïa, entreprise socialiste à caractère économique, conformément aux principes de la charte de l'organisation des entreprises, aux dispositions de

l'ordonnance n°71-74 du 16 Novembre 1971 relative à la gestion socialiste des entreprises et les textes pris pour son application à l'endroit des ports maritimes.

L'entreprise, réputée commerçante dans ses relations avec les tiers, fut régie par la législation en vigueur et soumise aux règles édictées par le sus mentionné décret.

Pour accomplir ses missions, l'entreprise est substituée à l'Office National des Ports (ONP), à la Société Nationale de Manutention (SO.NA.MA) et pour partie à la Compagnie Nationale Algérienne de Navigation (CNAN).

Elle fut dotée par l'Etat, du patrimoine, des activités, des structures et des moyens détenus par l'ONP, la SO.NA.MA et de l'activité Remorquage, précédemment dévolue à la CNAN, ainsi que des personnels liés à la gestion et au fonctionnement de celles-ci.

L'Entreprise Portuaire de Bejaia, entreprise socialiste, est transformée en Entreprise Publique Economique, Société par Actions (EPE-SPA) depuis le 15 Février 1989, son capital social fut fixé à Dix millions de dinars algériens par décision du conseil de la planification n°191/SP/DP du 09 Novembre 1988. Actuellement, le capital social de l'entreprise a été ramené à 1.700.000.000,00 DA, détenues à 100% par la Société de Gestion des Participations de l'Etat «Ports », par abréviation « SOGEPORTS ».

I.1.2 : Situation géographique

Le port de Bejaia est aujourd'hui réputé mixte, les hydrocarbures et les marchandises générales y sont traitées.

Le port de Bejaia jouit d'une situation géographique privilégiée, son positionnement au cœur de la méditerranée occidentale et au cœur de la côte algérienne présente une originalité économique et une place de choix sur les routes maritimes.

Le port de Bejaia, est délimité par :

- Au nord par la route nationale N°9 ;
- Au sud par les jetées de fermeture et du large sur une largeur de 2 750m ;
- A l'est par la jetée Est ;
- A l'ouest par la zone industrielle de Bejaia.

I.1.3 : Missions et activités de l'EPB

• Ses Missions

L'EPB est chargée de la gestion, l'exploitation et le développement du domaine portuaire dans le but de promouvoir les échanges extérieurs du pays. Elle se doit d'assumer la police et la sécurité au sein du pays, elle est chargée des travaux d'entretien, d'aménagement, de renouvellement et de création d'infrastructures.

L'EPB assure également des prestations à caractère commercial, à savoir ; le remorquage, la manutention et l'aconage.

- **Ses activités**

Les principales activités de l'entreprise sont :

- L'exploitation de l'outillage et des installations portuaires ;
- L'exécution des travaux d'entretien, d'aménagement et de renouvellement de la super structure portuaire ;
- L'exercice du monopole des opérations d'aconage et de manutention portuaire ;
- L'exercice du monopole des opérations de remorquage, de pilotage et d'amarrage ;
- La police et la sécurité portuaire dans la limite géographique du domaine public portuaire.

Après avoir présenté l'historique de création de l'entreprise portuaire de Bejaia, sa situation géographique, ainsi que ses missions et activités,

Avant de présenter la Direction de Finance et Comptabilité « DFC », qui fait partie de la branche de la Direction Générale de l'EPB, et qui est le lieu où s'est déroulé notre stage pratique. Il faut d'abord, donner un aperçu sur l'organisation de l'EPB dont la DFC n'est qu'une direction de l'EPB.

Afin d'accomplir ses différentes tâches, l'EPB est constituée de diverses directions qui sont divisées en deux directions, à savoir les directions fonctionnelles et opérationnelles et qui sont gérées par la direction générale,

I.2 : L'organisation de l'EPB

I.2.1 : Directions opérationnelles

Il s'agit des structures qui prennent en charge les activités sur le terrain et qui sont en relation directe avec les clients.

I.2.1.1 : Direction Manutention et Acconage (DMA)

Elle est chargée de prévoir, organiser, coordonner et contrôler l'ensemble des actions de manutention et d'acconage liées à l'exploitation du port.

I.2.1.2 : Direction Domaine et Développement (DDD)

L'organisation des différents services de la DDD comprend trois départements qui sont le département projets, le département entretien et le département domaine.

Ses principaux objectifs :

- Exploiter les domaines publics portuaires, l'entretenir et le développer ;
- Maintenir les engins de manutention ;
- Assurance de l'entretien et de la salubrité des infrastructures et superstructures portuaires.

I.2.1.3 : Direction Capitainerie (DC)

Elle est chargée de la sécurité portuaire, ainsi que de la bonne régulation des mouvements des navires, et la garantie de sauvegarde des ouvrages portuaires.

I.2.1.4 : Direction Remorquage (DR)

Elle est chargée d'assister le pilote du navire lors de son entrée et de sa sortie du quai. Son activité consiste essentiellement à remorquer les navires entrants et sortants, ainsi que la maintenance des remorqueurs. Les prestations sont : Le remorquage portuaire, le remorquage hauturier (haute mer) et le sauvetage en mer.

I.2.1.5 : Direction Logistique (DL)

Elle exerce les métiers suivants :

- L'approvisionnement en pièces de rechange ;
- La maintenance des équipements et la planification des affectations.

I.2.2 : Directions fonctionnelles

Il s'agit des structures de soutien aux structures opérationnelles.

I.2.2.1 : Direction du Management Intègre (DMI)

Elle est chargée de :

- La mise en œuvre, le maintien et l'amélioration continue du système de management intégré;

- L'animation et la coordination de toutes les activités des structures dans le domaine Qualité, Hygiène, Sécurité Environnement QHSE ;
- La contribution active à l'instauration et au développement d'une culture hygiène, sécurité environnement au sein de l'entreprise et de la communauté portuaire ;
- La contribution dans des actions de sensibilisation et de formation à la prévention des risques de pollution, à la protection de l'environnement, la santé des travailleurs et à l'intervention d'urgence.

I.2.2.2 : Direction Ressources Humaines (DRH)

Elle est chargée de prévoir, d'organiser et d'exécuter toutes les actions liées à la gestion des ressources humaines en veillant à l'application rigoureuse des lois et règlements sociaux.

I.2.2.3 : Direction Finances et Comptabilité (DFC)

Notre étude est effectuée au niveau de la direction finance et comptabilité.

Cette direction est coiffée de trois départements qui sont :

I.2.2.3.1 : Département finance : il est composé de

I.2.2.3.1.1 : Service finance : son rôle est ;

- Le suivi et la surveillance des mouvements de fond affectant les comptes disponibles ;
- Veiller en permanence au bon équilibre de la trésorerie (dépenses et recettes de l'entreprise) ;
- Assurer le contrôle préalable des bons de commande délivrés par la structure en veillant au respect des autorisations budgétaires et la tenue de la comptabilité des engagements ;
- Analyser périodiquement la situation générale de la trésorerie de l'entreprise et faire toutes positions visant à améliorer les conditions d'utilisation en vue d'augmenter les rendements.

I.2.2.3.1.2 : Service recouvrement : il à pour rôle ;

- Assurer le recouvrement des créances de toute nature ;
- Trier les factures par client habituel ;
- L'ouverture des fichiers clients habituels et divers ;
- L'établissement des tableaux de chiffre d'affaires ;
- Relevage des factures impayées.

I.2.2.3.1.3 : La caisse : son rôle est :

- Vérifier la régularité des dépenses ordonnancées par les structures avant de procéder au paiement ;
- Tenue de registre caisse centrale ;
- Etablissement des fiches d'imputation (recettes et dépenses) ;
- Remplir les fiches de contrôle des chèques de paiement des journaliers et contractuels.

I.2.2.3.2 : Département comptabilité : il a comme taches :

- La tenue de la comptabilité générale de l'entreprise et de l'établissement des documents de synthèse annuels ;
- La transmission dans les délais fixés par la réglementation en vigueur des déclarations auprès de l'administration fiscale ;
- Assurer les relations avec le commissaire aux comptes.

I.2.2.3.3 : Département comptabilité analytique et contrôle de gestion: Il est composé de :

I.2.2.3.3.1 : Service comptabilité analytique : son rôle est :

- Etablir des prévisions des charges et des produits d'exploitation ;
- Connaître les coûts des différentes fonctions de l'entreprise ;

- Déterminer les tarifs en fonctions de la rentabilité ;
- L'analyse des charges (coûts d'unités d'œuvre par centre et la surveillance de leur évolution).

I.2.2.3.3.2 : Service contrôle de gestion : son rôle est :

- Mettre en place la comptabilité analytique d'exploitation selon les normes définies comptabilité nationale afin de l'intégrer dans le système de gestion de l'entreprise ;
- Elaborer les documents prévisionnels de gestion financière (plan de financement et plan de la trésorerie).

Section II : déroulement de l'inventaire physique au sein de l'EPB

Les travaux d'inventaire et, parmi eux, l'inventaire physique (appelé aussi inventaire extra- comptable) est le recensement matériel (un dénombrement détaillé article par article) des existants.

L'inventaire physique consiste donc à dénombrer, en quantité et en valeur tous les biens et les dettes de l'entreprise.

Il peut porter sur : les stocks, les immobilisations, les effets, les valeurs mobilières, les espèces...

II.1 : L'inventaire physique des éléments de l'actif

Par décision n° 745/2013, il a été créé une commission de validation des inventaires de l'exercice 2013. (Voir l'annexe n°01), Cette commission se compose d'un président et de huit (8) membres.

Par décision n° 748/2013, il a été créé une commission de suivi et de contrôle des inventaires de l'exercice 2013. (Voir l'annexe n°02).

II.1.1 : L'inventaire physique des immobilisations

Par décision n° 746/2013 du 08 décembre 2013, il a été institué une commission chargée d'établir l'inventaire des immobilisations au 31/12/2013.(voir l'annexe n°03)

L'inventaire physique des immobilisations repose sur le dénombrement ou la vérification physique de chaque immobilisation et l'évaluation de l'ensemble des investissements existants.

Une immobilisation est définie par le SCF comme étant un bien ou une valeur destinée à rester durablement dans l'entité. Elle ne se consomme pas par le premier usage. A priori, sa durée d'utilité dans l'entité est supérieure à une année.

Le Système Comptable Financier classe les immobilisations en trois catégories :

a- Les immobilisations incorporelles « sont des actifs identifiables, non monétaires et sans substance physique, détenus par une entreprise soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loués à des tiers, soit à des fins administratives; et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice dans le but d'en obtenir des avantages financiers ». ¹Il s'agit par exemple de fonds commerciaux acquis, de marques, de logiciels informatiques ou autres licences d'exploitation, de franchises, de frais de développement d'un gisement minier destiné à une exploitation commerciale.

b- Les immobilisations corporelles « sont des actifs physiques, qui sont détenus par une entreprise soit pour être utilisés dans la production [...] soit pour être loués à des tiers, soit à des fins administratives et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice comptable ». ²

Les immobilisations corporelles sont donc destinées à servir de façon durable pour les besoins des activités de l'entité et constituent, ainsi, l'actif non courant. Cette catégorie comprend tous les biens corporels ayant un potentiel de ressources futures à la date d'inventaire. Ces biens peuvent être notamment des terrains d'exploitation, des bâtiments, du matériel de fabrication, de l'outillage, des meubles, des outils, des machines, du matériel de transport, des emballages récupérables et durables, des installations et des aménagements.

c- Les immobilisations financières

Les immobilisations financières sont des titres acquis par l'entreprise qui sont détenus sur une durée généralement supérieure à un an, la classification des immobilisations financières comme des actifs non courant permet de distinguer les titres acquis pour durer dans l'entreprise, et ceux qui sont acquis dans le cadre des opérations financières courantes.

Les immobilisations financières désignent toutes les participations de l'entreprise, les prêts qu'elle a consenti à une autre société, bien encore diverses créances liés aux participations financières.

Il y a plusieurs types d'immobilisations financières qui peuvent être distinguées selon l'intention de l'entreprise pour leur achat ou leur détention.

¹Ouvrage collectif d'un groupe de travail de l'Association nationale des Directeurs Financiers et de Contrôle de Gestion, 2004, P 201.

²Ibid. P145.

Tableau n° 02: les catégories d'immobilisation financières

Type d'immobilisations financières	Intention de l'entreprise
Titres de participation	Titres (actions, parts sociales) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice ou d'en assurer le contrôle. Sont présumés être des titres de participation : <ul style="list-style-type: none"> – les titres représentant au moins 10 % du capital d'une entreprise ; – les titres acquis en tout ou partie par une offre publique d'achat (OPA) ou d'échange (OPE).
Créances rattachées à de participations	(obligations, bons) Créances de l'entreprise sur les entreprises sur lesquelles elle détient une participation.
Titres immobilisés	(autres que les titres de participation et TIAP) Titres (actions, parts sociales) que l'entreprise a l'intention de conserver durablement ou qu'elle n'a pas la possibilité de revendre à bref délai. Ils sont représentatifs de parts de capital ou de placements à long terme.
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	Titres destinés par une entreprise à l'activité de portefeuille qui consiste à investir tout ou partie de ses actifs dans un portefeuille de titres pour en retirer, à plus ou moins longue échéance, une rentabilité satisfaisante, ceci sans intervention dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus.
Prêts	Ce sont des fonds avancés à des tiers qui devront, selon des modalités contractuelles, les rembourser.
Dépôts et cautionnements Versés	Ce sont des sommes versées à des tiers à titre de garantie ou de cautionnement. Elles sont indisponibles jusqu'à la réalisation d'une clause suspensive (ex. : restitution du bien loué).

Source : LOZATO M. ; NICOLLE P., « *Gestion des investissements et de l'information financière* », édition 7^{éd}Dunod, Paris 2012.

Sur le plan juridique, on distingue deux principales catégories de titres :

• **les actions:** qui constituent des titres de propriété d'une fraction du capital d'une société de capitaux. Ces titres confèrent à leur détenteur, la qualité d'associé qui perçoit chaque année une fraction de bénéfices, les dividendes, variables selon les résultats réalisés. Chaque actionnaire est responsable de son apport et dispose d'un droit de vote par action.

• **les obligations:** représentatives de droit de créances sur une société. L'obligation représente une fraction d'emprunt. En contrepartie de son prêt, l'obligataire, créancier de la société émettrice de l'emprunt, perçoit chaque année, un intérêt fixe calculé par application d'un taux sur la valeur nominale du titre.

A. Évaluation initiale

Conformément à la règle générale d'évaluation des actifs, une immobilisation corporelle ou incorporelle est comptabilisée en actif si :

- Il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entité ;
- Le coût de l'actif peut être évalué de façon fiable.

B. Evaluation antérieur

Les immobilisations (incorporelles, corporelles et financières) sont évaluées à la valeur actuelle.

La valeur actuelle : La valeur actuelle appelée également la valeur recouvrable ou valeur d'inventaire est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage d'un bien³.

✓ La valeur vénale

La valeur vénale ou la juste valeur nette des coûts de cession est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.⁴

✓ La valeur d'utilité

La valeur d'utilité ou la valeur d'usage d'un actif est la valeur des avantages économiques futurs attendue de son utilisation et de sa sortie. Elle est calculée à partir des estimations des avantages futurs attendus.⁵

II.1.1.1 : Procédure d'inventaire physique des immobilisations

Selon la loi 07-11 du 25 novembre 2007 portant le Système Comptable Financier « SCF » et arrêté du 26 juillet 2008 fixant les règles d'évaluation et de

³GEORGES. Langlois, MICHELINE. Friedrich, « *Comptabilité financière, comptabilité générale* », édition Foucher, Vanves, 2007, p.206.

⁴BOUVIER. Anne-Marie, DISLE. Charlotte, Op. cit, p.216.

⁵Idem, p. 217.

comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et les règles de fonctionnement des comptes, la procédure d'inventaire physique des immobilisations a pour objet de fixer les modalités pratiques de prise d'inventaire physique des immobilisations et le suivi comptable de leurs mouvements⁶.

L'objectif visé est de s'assurer :

- ✓ De l'existence physique, de la localisation et de l'identification des biens immobilisés ;
- ✓ De l'enregistrement correct des immobilisations ;
- ✓ Du suivi et de la mise à jour du fichier investissements, du livre d'inventaire et des comptes d'immobilisations.

1. Codifications

Tous les biens de l'EPB (meubles ou immeubles) doivent être codifiés avant leur utilisation.

Le code est conçu sous la forme suivante :

..
----	----	-------	------

- ✓ Les deux premiers chiffres de l'année sont inscrits au niveau de la première case, ceci permet d'identifier la direction.
- ✓ La deuxième case est destinée à identifier la section de gestion
- ✓ La troisième case permet d'attribuer les N° de compte comptable.
- ✓ La quatrième case permet d'attribuer les N° d'ordre des éléments composant le lot.

Prenons l'exemple de la codification des immobilisations corporelles « classe 02 » : « équipements informatiques » (voir l'annexe n° 04).

20	07	45500	984
----	----	-------	-----

20 : Désigne la Direction des Finance et Comptabilité ;

07 : Désigne la section de gestion administration ;

45500 : Désigne l'équipement informatique ;

984 : Désigne le numéro de la série.

Le code ou numéro d'inventaire est attribué par le service Investissement relevant de la Direction Finance et Comptabilité qui doit porter ce même code sur la facture et en fiche

⁶Note interne à l'EPB

signalétique du bien considéré ainsi que sur le registre d'inventaire et le fichier d'investissements.

L'attribution des numéros d'inventaire se fait dans l'ordre chronologique d'enregistrement au niveau des comptes.

2. Le registre d'inventaire :

L'arrêté de ministère des Finances du 21 juillet 1987 fixe le modèle type du registre d'inventaire d'objet mobilier.

Registre centrale d'inventaire : Ce registre qui centralise toutes les opérations d'investissement de l'entreprise se présente sous la forme n°03:

Tableau 03: Registre centrale d'inventaire

N° d'inventaire	Date de prise en inventaire	Désignation objet	Provenance	Valeur	Affectation	Sorties	Observation
1	2	3	4	5	6	7	8

Source : réalisé par nos soins à partir des données interne à l'EPB.

Il est tenu par le service d'investissements relevant de la Direction Financière et Comptable de l'entreprise.

Le numéro d'inventaire porté sur ce registre représente la codification du bien qui doit être identique à la fiche d'investissement et à la transcription du bien.

Toutes les immobilisations meuble ou immeuble doivent être inscrites au niveau de ce registre d'inventaire.

3. Le fichier d'investissements

La tenue d'un fichier d'investissements est la base d'une saine gestion des actifs immobilisés de l'entreprise.

Le fichier est détaillé par élément d'investissement et donne en général, les renseignements suivants :

- Le numéro d'inventaire : conforme à celui qui est porté sur le registre d'inventaire ;
- La désignation ou la dénomination de l'élément et le détail de ses références (marque, modèle, type, immatriculation, numéro de série....) et caractéristiques techniques,
- Les références sur l'origine de l'acquisition (fournisseurs, facture...);
- La valeur d'acquisition et les amortissements cumulés ;
- Les mouvements concernant l'élément considéré et les références des documents y afférents (affectation, transfert, cession, réforme,...) ;

- Le fichier central des investissements est géré par le service investissement de la Direction Finance et Comptabilité.

4. Sortie d'investissements

La sortie d'investissements intervient à l'occasion des événements suivants :

- Cession des biens réformés suivant réglementation en vigueur et procédures internes de l'entreprise ;
- Disparition des biens (destruction, perte ou vol).

4.1. Réforme d'un bien

Les biens appartenant à l'EPB, hors d'usage ou d'aucune utilité pour l'entreprise peuvent être proposés à la réforme. Leur retrait des comptes se fait sur la base de Procès-verbal de la Commission de Réforme, du Procès Verbal de vente du Commissaire-priseur, du rapport de remise des biens cédés à l'acheteur et de la décision de sortie d'investissement visée par le Directeur Général.

Après chaque vente ou cession, la structure concernée transmettra à la Direction Finance et Comptabilité le dossier de vente comprenant :

- Le Procès-verbal de vente du commissaire-priseur ;
- Le rapport de remise des biens cédés à l'acheteur ;
- Le justificatif de paiement effectué par l'acheteur ;
- Le procès-verbal de la Commission de Réforme.

4.2. Disparition des biens

Les objets perdus, détruits ou ayant fait l'objet d'un vol donnent à l'établissement d'un rapport circonstancié relatant avec précision l'évènement. Leur retrait des comptes se fait sur la base d'une décision visée par le Directeur Général accompagnée du rapport circonstancié.

A cet effet, chaque direction concernée adresse à la DFC, par note interne, le rapport circonstancié pour l'établissement de la décision de sortie d'investissement à faire visée par le Directeur Général ou son intermédiaire. La décision de sortie doit préciser les retenues à opérer en cas de responsabilité de l'agent en charge du bien détruit ou volé.

Les mises à jour des fiches d'investissement et des registres d'inventaire sont faites sur la base de la décision de sortie accompagnée des pièces justificatives.

5. Prise d'inventaire physique

L'inventaire physique des immobilisations est une opération nécessaire prévue par les textes pour des raisons de saine de gestion des actifs de l'entreprise. Il s'agit de dresser périodiquement un inventaire valorisé complet et détaillé de tous les biens meubles et immeubles appartenant à l'EPB.

L'inventaire est réalisé obligatoirement au moins une fois à la fin de chaque exercice.

La prise d'inventaire physique des immobilisations de fin d'année passe par les étapes suivantes :

5.1. La phase préparatoire

La préparation de l'inventaire physique est une opération essentielle qui consiste à déterminer les modalités de réalisation pratique de l'inventaire. Ces modalités sont les suivantes :

- Mettre à jour le registre d'inventaire, le fichier d'investissement par la prise en charge des acquisitions et des sorties d'immobilisations intervenues au cours de l'exercice;
- Désigner et sensibiliser le personnel chargé des inventaires à travers une réunion d'information sanctionnée par un procès verbal ;

Cette réunion présidée par le DFC en présence des directeurs de structures a pour but :

- D'expliquer la procédure de prise d'inventaire au personnel chargé des inventaires ;
- De clarifier les missions et attributions de chaque équipe de recensement;
- De remettre aux équipes de recensement les outils de travail ;
- Fixer les dates de début et fin des inventaires sur la note circulaire des travaux d'inventaires et sur le PV d'installation des équipes de recensement en insistant sur le respect des délais et les nécessités de disposer de l'inventaire en vue de l'établissement du bilan de l'entreprise ;
- Agencer et entreposer les biens sur leur affectation initiale ;
- Pendant le déroulement de l'opération de recensement, toute opération d'acquisition d'investissement ou mouvement est suspendue.

5.2. La réalisation des inventaires

La réalisation des inventaires passe par les deux étapes suivantes :

5.2.1 Préparation des feuilles d'inventaire

Les feuilles d'inventaire (voir l'annexe n° 05) servant de base au recensement des immobilisations sont élaborées par le service investissement relevant de la DFC à partir du fichier tableau d'amortissement.

5.2.2 Réalisation du recensement des immobilisations

L'inventaire physique est réalisé par catégories d'investissements selon la classification des immobilisations donnée par le plan comptable sectoriel unique. (Voir l'annexe n° :06)

a) Equipes de recensements

Les équipes de recensement des immobilisations chacune au lieu où elle est affectée :

- Constatent l'existence physique des biens par rapport à ceux de la feuille d'inventaire ;
- S'assurent que le numéro d'inventaire porté sur le bien est conforme à celui figurant sur la feuille d'inventaire ;
- Signalent l'inexistence physique du bien sur la feuille d'inventaire ;
- S'assurent que tous les biens ont été inventoriés;
- Visent les feuilles d'inventaire et les remettent à la Commission de Contrôle et de Suivi d'inventaire.

b) Commission de contrôle et de suivi d'inventaire :

Cette commission :

- Supervise, oriente et assiste les équipes de recensement des immobilisations en cas de difficultés ;
- Veille au respect des dates et horaires d'inventaire ;
- Signale toute absence injustifiée ;
- Informe les structures (les directeurs) de la date de passage des équipes de recensement des immobilisations ;
- Récupère les feuilles d'inventaire et vérifie si elles sont visées par les équipes de recensement des immobilisations ;
- S'assure que toutes les immobilisations ont été inventoriées ;
- Procède au contrôle par sondages de recensements effectués ;
- Transmet, dans les délais prescrits à la Direction Financière et Comptable, les feuilles d'inventaire accompagnées d'un rapport d'évaluation sur le déroulement de l'opération de recensement des immobilisations.

Le rapprochement entre l'inventaire physique / l'inventaire comptable et traitement des écarts

Le rapprochement inventaire physique / inventaire comptable et traitements des écarts sont faite par la Direction Financière et Comptable en collaboration avec la Commission de Contrôle et de Suivi d'inventaire.

5.3.Rapprochement inventaire physique et inventaire comptable

Le rapprochement s'effectue sur la base des feuilles d'inventaire et des tableaux d'amortissement.

Le rapprochement entre les deux inventaires permet de mettre en évidence et de traiter :

- Les éléments comptabilisés mais non inventoriés physiquement,
- De même, il permet de mettre en évidence les éléments existants et comptabilisés mais non utilisable (dépréciés, ...etc.).

5.4.Traitement des écarts :

Les éléments qui ne se rapprochent pas sont repris dans deux tableaux différents :

- Tableaux des biens constatés physiquement et non comptabilisés ;
- Tableaux des biens comptabilisés et non constatés physiquement.

- **Biens comptabilisés et non constatés physiquement**

Ces biens sont notifiés par la DFC aux directions concernées soit :

- Pour l'établissement d'un constat d'existence des biens qui devra être confirmé par l'équipe de recensement concernés et la Commission de Contrôle et Suivi d'inventaire ;
- Pour l'établissement d'un rapport justifiant l'inexistence ou la disparition du bien en apportant leur appréciation sur les raisons de cet écart.

Les écarts de travaux d'inventaire des immobilisations doivent constituer un dossier à soumettre au Conseil d'Administration pour décision à prendre. (Voir l'annexe n°07 : PV des délibérations de la commission de validation des inventaires physiques des immobilisations)

Une fois le rapprochement et le traitement des écarts terminés, l'inventaire physique sera transcrit sur des états d'inventaire des immobilisations valorisés.

En résumé, on peut dire que l'inventaire physique des immobilisations étant une opération indispensable pour l'arrêté des comptes et la sauvegarde du patrimoine de l'EPB, les Directeurs concernés du dossier doivent accorder toute l'importance au suivi des mouvements d'immobilisations et au bon déroulement de l'opération de recensement de fin d'année

Les Directeurs doivent veiller personnellement à la bonne tenue du registre d'inventaire ouvert au niveau de leur structure.

II.1.2 : L'inventaire physique des stocks

A. Evaluation des entrées

Le coût des stocks comprend tous les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent:

- Coût d'acquisition : achats, matières consommables, frais liés aux achats ;
- Coût de transformation : frais de personnels et autres charges variables ou fixes à l'exception des charges imputables à une activité de l'entité ;
- Frais généraux : frais financiers et frais administratifs directement imputables aux stocks.

Ces coûts sont calculés soit sur la base des coûts réels, soit sur la base des coûts prédéterminés ou coûts standards régulièrement révisés en fonction des coûts réels.

B. Evaluation des sorties

Les stocks font l'objet d'un inventaire physique en fin d'année a leur sortie du magasin, ils sont évalués suivant la méthode FIFO (PEPS), cette méthode se révèle plus appropriée compte tenu de la nature de l'activité.

II.1.2.1 : Procédures d'inventaire physique des stocks

La réalisation d'un inventaire physique des stocks est une étape très importante qui nécessite une mobilisation et une organisation de tous les services concernés.

L'inventaire physique des stocks est effectué à la date d'arrêté des comptes et consiste à :

- La réalisation d'un recensement physique portant sur l'ensemble des stocks détenus par l'EPB le jour de la clôture ;
- L'estimation ou l'évaluation des travaux en cours de la réalisation mais non encore facturés ;
- L'établissement d'un état distinct pour les stocks morts ou endommagés.

La mise d'inventaire physique des stocks n'est pas une opération de routines, elle est une obligation légale. Elle vise à deux objectifs essentiels :

a. Le premier objectif est légal :

Au terme de l'article 14 de la loi N°07 du 25/11/2007 portant le Système Comptable Financier, il est fait obligation aux entreprises, la mise en place d'une comptabilité matière pour le suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent.

b. Le deuxième objectif : est lié à la vérification des stocks pour lesquels il convient de :

- Constater l'existence et la propriété ;
- Dégager un chiffre d'affaire fiable figuré dans la fabrication stock du bilan.

II.1.2.2 : La prise de l'inventaire physique des stocks

Par décision n° 747/2013 du 08 décembre 2013 instituant une commission chargée de l'inventaire des stocks au 31 / 12 / 2013. (Voir l'annexe n°08)

La prise d'inventaire des stocks au niveau de l'E.P.B s'articule autour de trois phases principales :

a- Préparation de prise d'inventaire

Un inventaire physique, peut être réalisé dans de bonnes conditions si les modalités de réalisation pratiques ont été soigneusement mise au point et préparées à l'avance.

Cette phase comporte les étapes suivantes :

a-1. Sensibilisation du personnel chargé de l'inventaire

La sensibilisation du personnel devant prendre part à la prise d'inventaire se fera à travers une réunion d'information et de sensibilisation animée par le Directeur des Finances et Comptabilité. Cette réunion devra regrouper également, les responsables des magasins et les comptables.

Cette réunion sanctionnée par un PV à pour but :

- D'expliquer la prise d'inventaire au personnel chargé de l'inventaire physique des stocks ;
- De clarifier les missions et attributions de chaque équipe de comptage ;
- D'arrêter le champ d'intervention de chaque équipe de comptage ;
- De fixer les dates de début et de fin des inventaires ainsi que les horaires de commencement ;
- De recenser et solutionner les problèmes particuliers posés à chaque magasin ;
- De désigner et de constituer les équipes de comptage et de contrôle ;
- De remettre aux équipes de comptages les outils de travail.

(Voir l'annexe n°09)

a-2. Fixation des dates de début et de fin des inventaires

Les dates de début et de fin des comptages de stocks sont fixées par Décision du Directeur Général relative aux travaux d'inventaire de stocks.

- **Date du début de comptage**

La date du début des comptages doit être correctement étudiée et fixée en fonction de l'importance du volume des stocks de leur spécificité, du nombre de magasin et autre aires de stockages, ainsi que l'expérience du personnel désigné par la réalisation de l'inventaire.

Sans oublier de tenir compte des expériences de l'entreprise lors des inventaires réalisés dans les exercices antérieurs.

- **Date de fin de comptage**

Elle est fixée au 31/12 de chaque exercice, mais c'est pour des raisons divers, les comptages ne sont pas terminés à cette date du 31décembre, cette dernière sera prolongée pour la continuité des comptages tout en prenant des mesures nécessaires pour satisfaire la condition de la séparation des exercices. (Voir l'annexe n°10)

a-3.Rangement des articles

Pour faciliter les comptages et éviter les erreurs et les pertes de temps, il est demandé aux magasiniers de ranger convenablement les articles à inventorier afin de les rendre accessibles au comptage.

a-4. Identification des articles

Les services magasins, en collaboration avec la Commission de Contrôle et de Suivi sont tenus de préparer les listings d'identification par groupes de famille des articles.

a-5.Mise à jour des fiches de stocks et fiches casiers

Avant le démarrage de l'inventaire, les chefs magasiniers doivent s'assurer que toutes les fiches de stocks et fiches casiers soient à jour autrement dit que tous les mouvements en entrées et sorties effectués au cours de l'exercice, y ont été reportés.

a-6.Constitution des équipes de comptage

Afin d'assurer un comptage exhaustif de tous les stocks détenus et un maximum de fiabilité à l'inventaire, il faut :

- Désigner deux équipes de comptages distincts qui réaliseront deux comptage complètement indépendants l'un de l'autre ;
- Veiller à ce que chaque équipe soit composée d'un personnel habituellement chargé de la gestion des stocks et d'un personnel n'exerçant pas cette fonction, autrement dit une équipe mixte. Le chef magasinier doit rester disponible et ne doit pas faire partie des équipes de comptage afin d'assurer la garde de son magasin ;
- Chaque équipe interviendra dans le secteur qui lui sera précisé.

a-7.Préparation des documents

Tous les documents nécessaires à la prise d'inventaire seront préparés à l'avance en quantités suffisantes par les magasiniers en collaboration avec la Commission de Contrôle et de Suivi.

Ces documents sont :

- Les listings d'identification des articles par groupes de familles.
- Les feuilles d'inventaire numérotées établies en trois exemplaires de couleurs différentes :
 - Exemple n°01 de couleur blanche ;
 - Exemple n°02 de couleur rose ;
 - Exemple n°03 de couleur verte.

(Voir l'annexe n°11 : Rapport final Inventaire 2013)

a-8. Réintégration des fournitures non consommées

Les fournitures (notamment les pièces de rechange) déstockées et non consommées à la date de clôtures doivent être réintégrées aux magasins pour être prises en charge au niveau des comptages.

a-9. Autre actions à prendre

Les magasins DDD, remorquage et DRH sont tenus :

- D'alimenter les services utilisateurs, avant le début de l'inventaire, afin d'éviter tout mouvement de stocks pendant la période de comptage.
- De régler les conditions d'accès au magasin : comment, quand et qui, est habilité à mouvoir le stock durant la période d'inventaire (fixer les horaires durant lesquels l'utilisateur peut exprimer ses besoins et se faire servir).

b- La réalisation de l'inventaire

La réalisation de l'inventaire physique des stocks consiste à recenser d'une manière exhaustive l'ensemble des stocks de fournitures détenus par l'entreprise à la clôture de chaque exercice.

Cette opération doit être réalisée par la base du double comptage par deux équipes distinctes qui réaliseront deux comptages complètement indépendants l'un de l'autre dans une même zone ou secteur déterminé et pour les mêmes produits.

Lors de l'opération de comptage, les fiches casiers seront retirées et ne seront remisés à leur emplacement respectif qu'à l'issue du deuxième comptage. Ces fiches casier doivent être mises à jour pour les mouvements intervenant durant l'opération de comptage.

b-1. Rôle des équipes de comptage

- **1^{ère} équipe de comptage** : Elle effectue le comptage et le transcrit sur l'exemplaire n°=1 de la feuille d'inventaire (couleur blanche) ; l'exemplaire n°1 reste en possession de l'équipe de comptage.
- **2^{ème} équipe de comptage** : elle effectuera la même opération que la 1^{ère} équipe de comptage en utilisant l'exemplaire n°=2 de la feuille d'inventaire (couleur rose).

A la fin du comptage chaque équipe de comptage est tenue de remettre les feuilles d'inventaire visées à la Commission de Contrôle et de Suivi.

L'exemplaire n°=3 (de couleur verte) restera sur place et servira éventuellement au 3^{ème} comptage qui sera réalisé par la Commission de Contrôle et de Suivi dans le cas seulement où le premier et le deuxième comptage sont différents.

b-2.Rôle de la Commission de Contrôle et de Suivi

La réussite de l'inventaire physique dépend en grande partie du rôle joué par la Commission de Contrôle et de Suivi.

- ❖ **Préparation** : assister les gestionnaires et les magasiniers dans la préparation et la mise en place des feuilles d'inventaire et des listings.
- ❖ **Contrôle** : un contrôle effectif doit avoir lieu avant, pendant et après les opérations de comptage.
- **Avant les opérations de comptage** : la Commission de Contrôle et de Suivi doit s'assurer :
 - Que tous les stocks sont localisés en visitant les aires de stockage où tous les produits doivent être soigneusement rangés ;
 - Que les listings de chaque groupe de familles sont préparés ;
 - Que les fiches casier sont retirées.
- **Pendant le comptage** : son rôle pendant cette phase consistera à :
 - Intervenir régulièrement au niveau des lieux où se déroulent les opérations de comptage afin de superviser, orienter et assister les équipes de comptage en cas de difficultés ;
 - Veiller au respect des échéances (respect des horaires d'inventaire, assiduité des équipes de comptage.....).
 - Veiller à ce que tous les mouvements de stocks (entrées-sorties) intervenus durant la période d'inventaire soient scrupuleusement enregistrés et suivis journallement et les inventaires réajustés en fonction de ceux-ci. Les mouvements de stocks pendant la phase d'inventaire sont enregistrés sur les registres pour permettre d'actualiser les quantités recensées par les équipes de comptage.
- **Après le comptage** : a la fin des comptages la Commission de Contrôle et de Suivi devra :
 - Récupérer les feuilles d'inventaire distribuées aux équipes de comptage en s'assurant de l'existence de leurs signatures ;
 - S'assurer que tous les articles soient inventoriés par les équipes de comptage.
- ❖ **Traitement des informations**

La Commission de Contrôle et de Suivi est tenue de faire :

- Le rapprochement entre l'exemplaire n°1 de la feuille d'inventaire de la 1^{ère} équipe et l'exemplaire n°2 de la feuille d'inventaire de la 2^{ème} équipe. Ce rapprochement fait ressortir :
 - Quantité indiquée sur l'exemplaire n°1 égale quantité sur l'exemplaire n°2 : donc situation normale ;
 - Quantité du 1^{er} comptage et du 2^{ème} comptage ne concordent pas : donc situation anormale ; il y a lieu de se rapprocher des registres pour tenir compte des mouvements entrées-sorties intervenus entre le passage des deux équipes de comptage ; si l'écart persiste la Commission de Contrôle et de Suivi procède à un 3^{ème} comptage.
- Le rapprochement entre l'inventaire physique et le fichier des stocks est tenu par le comptable.

Ce rapprochement fait ressortir :

- Si la quantité inventoriée égale la quantité du fichier : donc la situation normale ;
- Si la quantité inventoriée diffère de la quantité du fichier : donc la situation anormale, il y a lieu de vérifier les registres pour tenir compte des mouvements intervenus pendant l'inventaire. Si l'écart persiste les gestionnaires des stocks doivent rechercher les raisons qui en sont la cause.

Les écarts constatés lors du rapprochement entre l'inventaire physique et l'inventaire comptable permanent (fichier théorique) doivent être portés sur l'état suivant :

Tableau n°04: Tableau qui désigne les écarts constatés et leurs motifs utilisé à l'EPB.

Compte	N° fiche	Désignation	Qté inventaire physique	Qté fichier de stocks	Ecart	Motifs

Source : Réalisé par nos soins à partir des documents internes à l'E.P.B

b-3. Principe de séparation des exercices :

Le principe de la séparation des exercices consiste à :

- Inclure dans l'inventaire physique de l'exercice :
 - Les stocks appartenant à l'entreprise et se trouvant ailleurs que dans l'enceinte de l'entreprise (stocks à l'extérieur). Exemple : cas des marchandises sur bateaux achetées stocks en transit ou en cours de dédouanement... .

- Les stocks détenus par l'entreprise pour lesquels l'entreprise n'a pas encore reçu de facture.
- Exclure de l'inventaire physique :
 - Les stocks entreposés à l'entreprise mais qui ne sont pas sa propriété.
 - Les stocks entrées et sorties intervenues après le 31 Décembre si l'inventaire n'est pas terminé à cette date, c'est-à-dire ajouter à la quantité inventoriée les éventuelles sorties et déduire les éventuelles entrées.

Après rapprochement entre l'inventaire physique et l'inventaire permanent (fichier théorique) et une fois les quantités physiques définitivement arrêtées, l'inventaire physique des stocks sera transcrit sur des états de l'inventaire physique des stocks quantifiés et valorisé par compte. Ces états d'inventaires accompagnés de la liste des écarts et du rapport d'évaluation sur le déroulement de l'inventaire établi par la Commission de Contrôle et de Suivi, seront transmis à la Direction Finance et Comptabilité (DFC) pour le rapprochement entre l'inventaire physique et l'inventaire comptable.

Le rapport d'évaluation établi par la Commission de Contrôle et de Suivi doit faire ressortir notamment :

- Les écarts(en plus ou en moins) constatés lors du rapprochement entre l'inventaire physique et l'inventaire permanent ;
- Les stocks dépréciés (détériorés ou obsolètes) pour permettre la constatation de la provision pour dépréciation des stocks.

(Voir l'annexe n°12).

c- rapprochement inventaire physique/inventaire comptable

Le rapprochement de l'inventaire physique et de l'inventaire comptable se fait par la Direction Finances et Comptabilité sur la base :

- de la balance comptable ;
- des états de l'inventaire physique des stocks ;
- de la liste des écarts.

c-1. Traitement des écarts :

- Si l'inventaire permanent est égal à l'inventaire comptable :

Les écarts entre l'inventaire comptable et l'inventaire physique sont ceux entre l'inventaire physique et l'inventaire permanent (fichier) ;
- Si l'inventaire permanent est différent de l'inventaire comptable il y a lieu d'analyser les écarts.

Les écarts doivent être identifiés par les services magasins, et confirmés par les Directeurs en charge des magasins.

Des rapports doivent être établis au cas par cas ; ces rapports sont signés par le chef de service en charge des magasins et le Directeur de structure.

Ces rapports sont transmis au Directeur des Finances et Comptabilité pour exploitation.

c-2. Régularisation des écarts :

Les états d'inventaire physique des stocks doivent constituer un dossier à soumettre au Conseil d'Administration pour décision à prendre. (Voir l'annexe n°07 : PV des délibérations de la commission de validation des inventaires physiques des stocks)

On peut dire que l'inventaire physique des stocks étant une opération indispensable pour l'arrêté des comptes et la sauvegarde du patrimoine de l'EPB, les Directeurs concernés doivent accorder toute l'importance à la gestion des stocks, à la préparation et au bon déroulement de l'inventaire physique des stocks.

Les directeurs sont tenus de libérer le personnel affecté à la prise d'inventaire.

Au cours de l'exercice, les Directeurs en charge des magasins doivent procéder régulièrement à des contrôles d'inventaire par sondage et s'assurer de la transcription en temps réel des mouvements de stock au niveau du fichier.

II.1.3 : L'inventaire physique des créances et d'équivalents de trésorerie

Les créances comprennent « l'ensemble des droits acquis par l'entreprise par suite de ses relations avec les tiers généralement à court terme »⁷. Sont logées également dans cette rubrique, les comptes rattachés aux comptes de tiers destinés à enregistrer les modes de financement (effets à recevoir), et les créances futures (produits à recevoir), ainsi que les charges constatées d'avance, et les instruments de trésorerie sont les valeurs Molières de placement, les fonds en caisse, les dépôts à vue et les placements à court terme.

Les normes IAS 32 et IAS 39 distinguent quatre catégories d'actifs financiers.

L'entreprise détentrice d'actifs financiers doit donc les classer selon cette typologie.

- **Actifs financiers émis par l'entreprise :** Il s'agit des prêts et des créances, tel que les créances client par exemple ;
- **Actifs financiers disponible à la vente :** On y trouve une partie des TIAP (Titres Immobilisés de l'activité de portefeuille), certains titres de participation et les autres titres immobilisés ;

⁷TAZDAIT. Ali. « Maitrise du système comptable financier » 1^{ère} édition 2009, p.65.

- **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance** : Il s'agit d'actifs, tels que des obligations que l'entreprise a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance ;
 - **Actifs financiers évalués en juste valeur par le résultat (ou actifs financiers de transaction)** : Se sont les valeurs mobilières de placement et les instruments dérivés spéculatifs, détenus dans le but de réaliser un profit à court terme.
- ❖ **Règle d'évaluation lors de l'acquisition** :

Lors de l'acquisition, tous les actifs financiers sont comptabilisés au coût d'acquisition, c'est-à-dire au prix d'achat plus les frais d'acquisition, sauf les actifs financiers en juste valeur par le résultat (prix d'achat uniquement).

A la clôture du bilan comptable, l'entreprise doit s'assurer de la bonne tenue de leurs comptes et ensuite de leurs validités.

L'inventaire passe par les procédures suivant :

- L'analyse des soldes de tous les comptes des créances ;
- Etablissement des balances auxiliaires des créances et les rapprochés ;
- Conservation des dossiers de créances ;
- Rapprochement des dossiers avec les comptes de créances et de trésorerie concernés.

II.1.3.1 : Procédure d'inventaire physique des créances et équivalents de trésorerie

Cet inventaire est opéré en deux phases : le dénombrement puis l'évaluation.

II.1.3.1.1 : Dénombrement

a- Dénombrement des créances

L'existence des créances est connue à partir des documents commerciaux et titres en portefeuille : effets de commerce, factures, relevés de comptes, bons, titres de participation et immobilisés, TIAP, ...etc.

a-1 Créances clients

Il convient de dresser et de vérifier le relevé général des clients ; afin de préparer l'état :

- Des créances totalement irrécouvrables (nom débiteurs, montants des créances) ;
- Des créances partiellement irrécouvrables ou créances litigieuse (nom des débiteurs, montants des créances litigieuses) ;
- Des créances recouvrables (nom des débiteurs, montant des créances).

Les services recouvrement dressent un tableau, en distinguant soigneusement ces clients normaux ; litigieux ; douteux et insolvable.

Tableau n° 05 : Fiche d'état des créances clients

N° de compte	Nom de client	Montant	Client ordinaire	Clients douteux et en litige		Client insolvable	Observation
				Montant	Perte		

Source : réalisé par nos soins à partir des données internes à l'EPB.

a-2 Effet en portefeuille

On doit établir la liste des effets à recouvrer en portefeuille qui donnera par numéro, nom du client, le lieu de paiement et son échéance, ainsi que la valeur nominale de chaque effet existant en portefeuille et ceux qui sont en cours d'acceptation.

b- Dénombrement des équivalents de trésorerie

b-1 Les valeurs mobilières de placement

Les VMP sont des actifs financiers acquis par l'entité en vue de réaliser un gain en capital à brève échéance. Ces actifs financiers s'opposent aux valeurs mobilières immobilisées qui sont des titres acquis par l'entité à l'intention de les conserver durablement. Au jour de l'inventaire, il est procédé à une estimation de ces titres, la valeur d'estimation retenue est :

- le cours de la bourse du dernier mois, pour les titres cotés ;
- La valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

Si la valeur d'estimation est supérieure au prix d'achat, on ne comptabilise pas la plus value. Par contre si elle est inférieure, on enregistre la dépréciation qui figurera dans le bilan en soustraction du prix d'achat (provision pour dépréciation).

b-2 fonds déposés en banque

L'entreprise demande au banquier un relevé de compte ou extrait de compte arrêté au jour de l'inventaire, et procède à l'établissement d'un état de rapprochement dans le cas où le solde de l'extrait de compte n'est pas identique à celui de la comptabilité de l'entreprise, le dénombrement s'effectue grâce aux états de rapprochements.

Tableau n°06 : Etat de rapprochement bancaire.

Etat de rapprochement banque :au.....

Chez nous (l'entreprise)				Chez la banque			
Date	Opération	Débit	Crédit	date	Opération	Débit	Crédit
	Solde				Solde		

Source : Réalisé par nous à partir de : TAZDAIT A ; « Maitrise du système comptable financier » ; 1ère édition ACG ; Algérie ; 2009 ; P 479.

b-3 Fonds déposés aux autres établissements financiers (centre postal)

Il suffit de consulter le dernier relevé de compte, sachant que l'administration des postes adresse un relevé pour chaque opération effectuée indiquant l'ancien avoir, le montant de l'opération et ce nouvel avoir pour cela que le problème de l'état de rapprochement ne se pose pas.

b-4 Espèce en caisse

Le caissier établit un Procès-verbal d'arrêter de caisse, dont il suffit de compter les existences au moment de l'inventaire et de les confronter avec les pièces justificatives de caisse, son solde est toujours débiteur ou nul

Il doit établir un bordereau des espèces en caisse, identique à celui utilisé par les banquiers pour les versements d'espèces.

II.1.3.1.2 : Évaluation des créances et d'équivalent de trésorerie à la clôture de l'exercice**a- Évaluation des créances inscrites en actifs financiers courants**

Il s'agit des créances liées à l'activité essentiellement des créances clients. Comme les créances à long terme, elles sont évaluées au coût amorti.

b- Évaluation des actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente tels que les titres de participation et les titres immobilisés, sont obligatoirement évalués à la juste valeur. Lorsque l'actif est cédé, la totalité de la perte ou du profit doit être comptabilisée au compte de résultat. Selon les règles comptables, les actifs disponibles à la vente seraient évalués au coût amorti et non à la juste valeur.

c- Évaluation des actifs détenus jusqu'à l'échéance : Ils doivent obligatoirement être évalués au coût amorti.

d- Évaluation des actifs financiers évalués en juste valeur par résultat

Les actifs financiers de transaction, qui recouvrent essentiellement les VMP (valeurs mobilières de placement) sont obligatoirement évalués à la juste valeur. Les variations de valeur sont obligatoirement enregistrées en produits ou en charges. Elles influent donc sur le résultat de l'exercice. Selon les règles comptables, les actifs de transaction seraient évalués au coût amorti et non à la juste valeur.

II.2 : L'inventaire physique des éléments de passifs

« Un passif est défini comme une obligation actuelle de l'entité résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entité par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques »⁸.

Procédure d'inventaire physique des passifs de l'entreprise repose principalement sur l'inventaire des dettes, qui seront classées selon leur degré d'exigibilité, c'est-à-dire elles seront classées en passifs courants ou non courant après avoir procédé à un examen détaillé. L'inventaire des dettes passe par les étapes suivantes :

- ❖ Analyse des soldes de tous les comptes de dettes ;
- ❖ Elaboration des balances relatives aux comptes collectifs et établissement des dossiers de dettes par tiers créditeurs (fournisseurs, créditeurs divers), qui comprennent :
 - Ordre des sources ;
 - Copies des factures ou de situations ;
 - Copies des bons relatifs aux commandes d'immobilisations ou de marchandises.
- ❖ Etablissement d'un rapprochement entre les comptes de dettes et le contenu des dossiers, à savoir l'explication et le réajustement des écarts dégagés ;

Au moment de l'inventaire, l'entreprise classe les dettes selon leur degré d'exigibilité :

- Dettes à court terme : délai de 0 à 2 ans.
- Dettes à moyen terme : délai de 2 à 5 ans.
- Dettes à long terme : délai supérieur à 5 ans.

Ces opérations de contrôle permettront de découvrir les erreurs et omissions éventuelles, comme les dépenses non encore facturées par les créanciers, qui doivent être comptabilisées aux comptes de dettes intéressés qui seront rectifiés.

⁸TAZDAIT. Ali. « Maitrise du système comptable financier » 1^{ère} édition 2009, p.68.

III : Contrôle de l'inventaire physique :

III.1 : Principes :

L'observation physique est la technique la plus probante utilisée par le contrôleur pour confirmer l'existence d'un actif.⁹

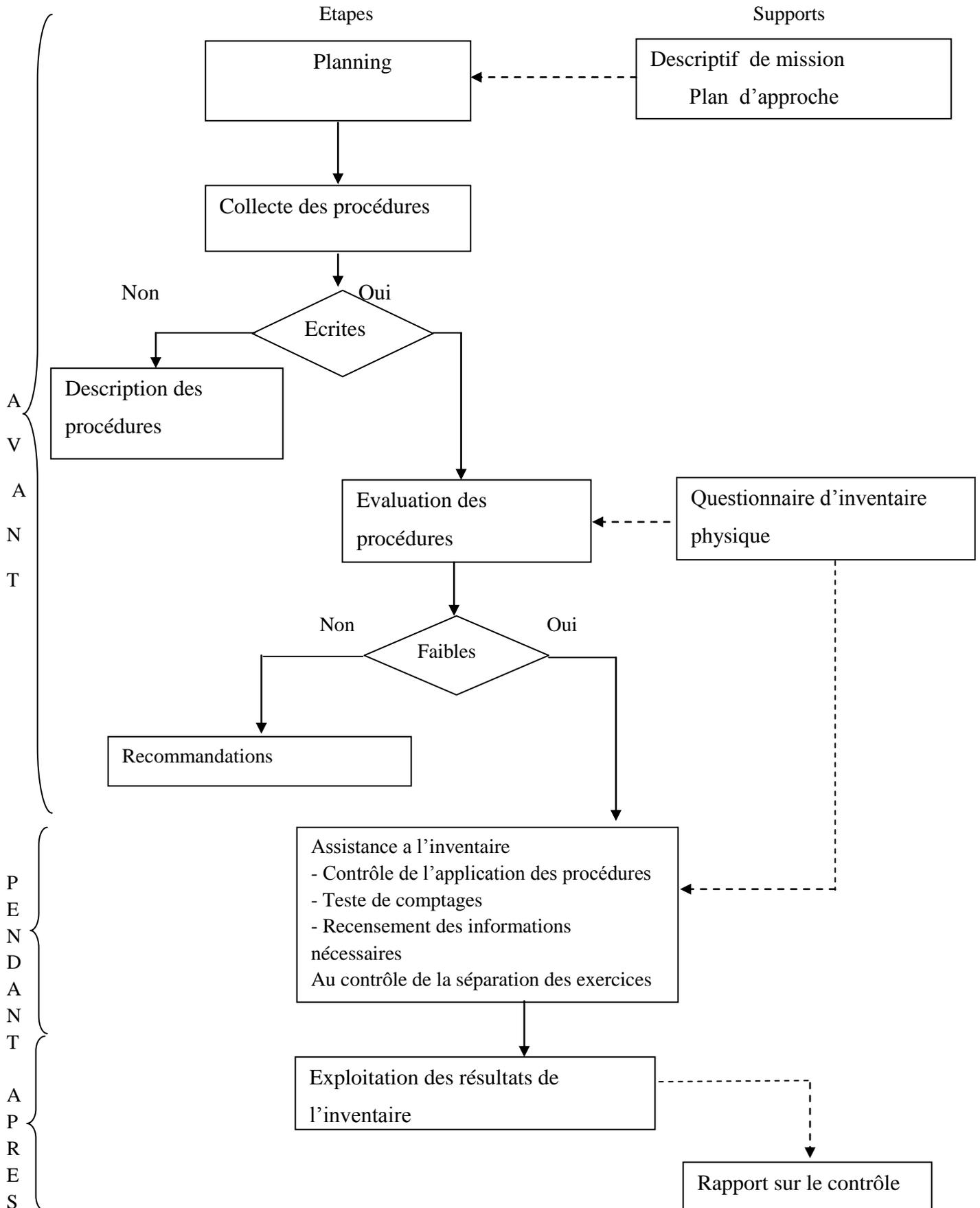
Il est bon de rappeler que l'organisation et la réalisation de l'inventaire physique sont la responsabilité de l'entreprise et doivent avoir lieu au moins une fois par ans. L'objectif du contrôleur est de s'assurer que la prise d'inventaire est faite correctement et que les quantités inventoriées à la date donnée le sont de manière sincère.

III.2 : Modalités

Les différentes étapes de l'intervention du contrôleur sont schématisées comme suit :

⁹Cabinet d'audit et de contrôle des comptes, « *procédure d'inventaire* », rapport 2012

Schéma n°08 : la procédure d'inventaire physique



Source: réalisé par nos soins à partir des « procédure d'inventaire », rapport 2012.

III.2.1: Avant la prise d'inventaire

Lors de la prise de connaissance, le contrôleur recueille les informations relatives à :

- La valeur et la nature des différentes catégories de stocks ;
- La localisation ;
- La saisie des quantités (dates et modalités) ;
- Les méthodes de valorisation ;.....

En complément de ces informations, le contrôleur doit visiter les lieux de stockage afin de s'assurer qu'ils se prêtent à une saisie correcte des quantités (rangement ; accès...) et identifier les particularités qui devront être prises en considération dans la préparation des instructions.

En fonction de sa connaissance de l'entreprise et en s'aidant du questionnaire d'inventaire physique, le contrôleur évalue la fiabilité des procédures prévues, afin de s'assurer qu'elles sont suffisantes pour que la saisie des quantités soit faite avec toute les sécurités voulue.

Si le contrôleur a des défaillances dans les procédures qui risqueraient de remettre en cause la qualité de l'inventaire, il doit en aviser immédiatement (par écrit ou oralement) les responsables de l'inventaire afin que des mesures correctives soient prises rapidement. Si ces mesures n'étaient pas prises en temps voulu, les quantités relevées à l'inventaire pourraient ne pas être acceptées.

Il est donc souhaitable, que le contrôleur puisse en disposer des procédures au moins 3 ou 4 semaines avant l'inventaire.

A la fin de cette phase d'analyse, le contrôleur de l'inventaire pourra :

- affirmer son planning d'intervention et en aviser les responsables ;
- rédiger le programme d'assistance à l'inventaire physique.

III.2.2 : Pendant la prise d'inventaire

Le contrôleur soit assisté à la prise d'inventaire pour s'assurer que les procédures sont correctement appliquées. Si l'inventaire se déroule sur plusieurs jours et que le contrôleur a décidé de ne pas assister à l'intégralité, il doit être présent au minimum :

- **Au début :**

Pour contrôler que les instructions sont bien comprises par le personnel chargé de la prise d'inventaire, que celui-ci est bien présent..... La découverte tardive de problèmes généraux risquerait d'obliger l'entreprise à recommencer son inventaire (l'inventaire physique est une opération généralement coûteuse pour l'entreprise).

- **A la fin**

Le contrôleur pourra ainsi procéder à des sondages sur les quantités déjà comptées, s'assurer que tous les stocks de l'entreprise en fait l'objet d'un comptage et relever les informations nécessaires au contrôle final.

Pendant l'inventaire, le contrôleur est la en observateur (même si il procède à des tests de comptages) et non pas exécutant. Son travail consiste principalement à :

- ✓ Observer les équipes de comptages pour s'assurer qu'elles effectuent correctement la tâche qui leur est allouée ;
- ✓ Observer les stocks et noter tout ce qui apparemment pourrait faire l'objet d'une dépréciation : rotation lente (poussière), détérioration ;
- ✓ Effectuer certains sondages (de préférence sur les éléments ayant une forte valeur, pour préparer sa vérification finale) pour s'assurer que les feuilles de comptage reflètent bien la réalité (référence ; quantité ; état....) ;
- ✓ Vérifier que tous les stocks sont comptés et ne le sont qu'une fois ;
- ✓ Contrôler la procédure de centralisation des fiches de comptage. Si celles-ci n'a pas lieu sur le champ, le contrôleur relève les références des fiches utilisées et en prend une copie (au moins par sondage, si le volume est trop important). Cette mesure lui permettra de s'assurer que l'état final d'inventaire inclut bien la totalité des stocks comptés et seulement ceux-là ;
- ✓ Relever toutes les informations nécessaires au contrôle de la séparation des exercices (référence de tous les dernier bons de mouvements de l'exercice : entrées ; sorties ; transfert.....).

Tous ces travaux doivent être documentés par des feuilles de travail, qui seront réutilisées après l'inventaire pour le contrôle final des stocks.

III.2.3 : Après l'inventaire

Après l'inventaire, le contrôleur doit s'assurer que les résultats du comptage ont été correctement utilisés pour établir « l'état des stocks » servant de base à la valorisation. Ce contrôle s'effectue de la manière suivante :

- ✓ Vérification de la centralisation des fiches de comptages (séquence numérique, par exemple) ;
- ✓ Rapprochement des sondages effectués avec l'état des stocks ;
- ✓ Sondages croisés entre l'état des stocks, évaluation et explication des écarts significatifs ;

- ✓ Vérification du respect de la séparation des exercices à partir des éléments relevés lors de l'inventaire ;
- ✓ Si nécessaire, vérification des stocks endommagés ou anciens relevés lors de l'inventaire et contrôle des confirmations directes des stocks appartenant à l'entreprise et détenus par des tiers.....

Tout écart ou anomalie significatif décelé lors de ces travaux doit faire l'objet d'analyse plus poussées et, éventuellement, de corrections.

Si ces travaux ont démontré la fiabilité des quantités en stocks, le contrôleur peut procéder au contrôle de la valorisation.

L'inventaire physique permet le recensement et l'évaluation de tous les éléments du patrimoine de l'EPB. Les résultats de ce travail seront confrontés avec les livres de comptabilité (mise à jour des fichiers comptables), les écarts éventuels font l'objet des écritures de régularisation afin de certifier la réalité physique. Ces écritures seront illustrées dans le chapitre suivant.

Chapitre III :

*L'inventaire comptable et la
clôtures des comptes*

Chapitre III : l'inventaire comptable et la clôture des comptes.

Nous avons constaté au niveau du chapitre, précédent qu'il est nécessaire d'évaluer avec précision les postes du bilan de l'EPB à fin de mettre les soldes comptables en harmonie avec les réels.

Dans ce troisième chapitre est consacré à l'inventaire comptable et à la clôture des comptes, il faut passer au journal toutes les écritures de régularisation à fin de mettre à jour tous les comptes.

Celui-ci est composé de trois sections : la première est focalisée sur l'inventaire comptable et les écritures de régularisations, la deuxième penche sur techniques d'établissement des états financiers et la troisième est basée sur la détermination du résultat comptable et fiscale de l'EPB.

Section I : L'inventaire comptable et les écritures de régularisations

Les travaux comptables de fin d'année consistent à régulariser la comptabilité

I.1 : Régularisations des actifs non courants « immobilisations »:

La valorisation ultérieure des actifs a pour objectif la cohérence entre leur valeur comptable et leur juste valeur, afin que le bilan reflète l'image fidèle de la situation des immobilisations de l'EPB. On doit en particulier tenir compte des dépréciations subies au fil du temps suite à l'usage, le temps et du changement technique et éviter de surévaluer les biens, conformément au principe de prudence.

I.1.1 : Les amortissements

A. Notion de l'amortissement

« L'amortissement correspond à la consommation des avantages économiques liés à un actif corporel ou incorporel est comptabilisé en charge à moins qu'il ne soit incorporé dans la valeur comptable d'un actif produit par l'entité pour elle-même »¹.

Le montant amortissable est réparti de façon systématique sur la durée d'utilité de l'actif, en tenant compte de la valeur résiduelle probable de cet actif à l'issue de sa période d'utilité pour l'entité et dans la mesure où cette valeur résiduelle peut être déterminée de façon fiable.

Tableau n°07 : Quelques éléments amortissables et non amortissables

Eléments amortissables	Eléments non amortissables
Immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles
- Brevets, licences (sur 5 ans).	- Fonds de commerce

¹ JENNY. Hugues, comptabilité générale « travaux comptable de fin d'exercice », édition GEACG, Paris, 2012/2013, P.127.

	<ul style="list-style-type: none"> - Droit au bail - Marques
Immobilisations corporelles <ul style="list-style-type: none"> - Constructions (20 à 50 ans) - Installations techniques (5 à 10 ans) - Agencements, aménagements (10 à 20 ans) - Matériel de transport - Matériel de bureau, mobilier - Micro-ordinateurs 	Immobilisations corporelles <ul style="list-style-type: none"> - Terrains - Œuvres

Source : réalisé par nos soins à partir de « séminaire : les travaux comptables de fin d'exercice », journées de 12 au 14 octobre 2013 à l'Hôtel Lynatel Ouargla, P.12.

B. Pièce comptable : Le plan d'amortissement

« Le plan d'amortissement est la traduction comptable de la répartition de la valeur amortissable d'un actif selon le rythme de consommation des avantages économiques attendus en fonction de son utilisation probable »². Il se présente ainsi :

Tableau n°08 : Plan d'amortissement

Exercices	Base amortissable	Amortissement		Valeur nette comptable
		Annuité	Cumule d'amortissement	
N				
N+1				
N+2				
.....				

Source : réalisé par nos soins à partir des données internes à l'EPB.

Il est possible de modifier le plan d'amortissement, en cas de modifications importantes dans les conditions d'utilisation du bien.

C. Généralités

Quelques termes sont d'usage courant en matière d'amortissement :

Valeur amortissable (base amortissable) : ou la base de calcul de l'amortissement d'un actif, est sa valeur brute d'entrée sous déduction de sa valeur résiduelle. Dans le cas le plus fréquent où la valeur résiduelle est égale à zéro, la base amortissable est égale à la valeur brute³.

Base amortissable = Valeur brute (valeur d'origine) – Valeur résiduelle.

$$BA = VO - VR$$

² LANGLOIS.G, FRIEDERICH.M ; comptabilité financière « opération d'inventaire : amortissement » édition, Foucher, Vanves, 2007, P.127.

³ PERRIN. Maguy, GOUPIL. Christophe, fiche de comptabilité générale « la comptabilisation de l'amortissement des actifs corporels », édition, ELLIPSES, France, Janvier, 2013, P.93.

Valeur résiduelle : est la valeur vénale de l'actif à la fin de son utilisation diminuée des coûts de sortie (directement attribuables, à l'exception des charges financières et des charges d'impôt sur le résultat). Le plus souvent, la valeur résiduelle est égale à zéro⁴.

Annuité d'amortissement : ou « dotation aux amortissements »

Chaque année, une immobilisation amortissable perd de la valeur. Cette perte annuelle de valeur dite « annuité » constitue la dotation aux amortissements.

Elle est calculée ainsi : **Annuité = base amortissable * taux d'amortissement.**

La valeur nette comptable ou « VNC » : correspond à la valeur non amortie de l'immobilisation, qui peut être définie ainsi : « montant pour lequel un actif est comptabilisé au bilan après déduction du cumul des amortissements et des pertes de valeurs relatives à cet actif ».⁵

Elle est calculée ainsi : **Valeur nette comptable (VNC) = Base amortissable – cumul des amortissements.**

La durée d'usage : correspondant à la durée d'utilisation, ou le nombre d'unités de production que l'entité s'attend à obtenir de l'actif. L'estimation de la durée d'utilité d'une immobilisation corporelle est affaire de jugement basée sur l'expérience de l'entreprise pour des actifs similaires.

Les durées d'usage d'un actif que les entreprises peuvent retenir lorsque celles-ci correspondent à la durée d'utilisation du bien dans l'entreprise se présente ainsi:⁶

- | | |
|--|-------------|
| - Bâtiments industriels | 20 ans |
| - Bâtiments commerciaux | 20 à 50 ans |
| - Matériels industriels et Matériels du bureau | 5-10 ans |
| - Mobilier | 10 ans |
| - Véhicules de tourisme et utilitaires | 5 ans |
| - Ordinateurs | 3 ans |

D. Les modes d'amortissement

Le mode d'amortissement doit permettre de traduire au mieux le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif par l'entité. Il est appliqué de manière

⁴ Ibid. P.93.

⁵ Journal Officiel de la République Algérienne n° 19, portant système comptable financier, du 28 Rabie El Aouel 1430 correspondant au 25 mars 2009, p.76.

⁶DUMALANEDE E ; BOUBKEUR A ; « Comptabilité générale » ; 2ème édition Berti ; Alger ; 2009 ; P 165.

constante pour tous les actifs de même nature ayant des conditions d'utilisation identiques. Le mode linéaire est appliqué à défaut de modes mieux adaptés.⁷

Le SCF en conformité à la norme IAS 16, préconise les modes d'amortissements suivants :

- Le mode linéaire.
- Le mode dégressif.
- Le mode des unités d'œuvres ou de production.
- Et une méthode de gestion des immobilisations (la méthode par composants)

D.1. Le mode d'amortissement linéaire « constant »

Le montant amortissable de l'immobilisation est réparti par fractions égales sur toute sa durée d'utilisation. L'amortissement est calculé à partir de la date de mise en service, lorsque l'immobilisation a été acquise en cours d'exercice, l'annuité d'amortissement doit être calculée au prorata du temps réel d'utilisation pendant cet exercice.

D.2. Le mode d'amortissement dégressif « système fiscal »

L'amortissement dégressif est la prise en charge d'une immobilisation étalée sur une période donnée de façon à prendre plus de charges au début qu'à la fin. L'amortissement annuel est calculé de manière dégressive ou décroissante en appliquant un taux fixe à la valeur restant à amortir ou valeur résiduelle.

D.3. Comparaison des deux modes d'amortissements

Le mode linéaire est le mode économiquement justifié. Il dépend de l'utilisation des avantages acquis au fur et à mesure de sa durée ou de son rythme de consommation. Mais si un bien ouvre droit à un amortissement dégressif, celui-ci sera traité comme un avantage fiscal et assimilé à un amortissement fiscal.

Le tableau ci-dessous présente les divergences existantes entre les deux modes.

Tableau n°09 : Comparaison des deux modes d'amortissement

	Amortissement linéaire	Amortissement dégressif *
Cadre juridique	Système de droit commun applicable à toutes les immobilisations amortissables.	Système réglementé articles 174-2 du code des impôts directs applicable uniquement aux biens neufs. <ul style="list-style-type: none"> - Biens d'équipement industriel : machines outils... - Biens mobiliers et immobiliers dans l'hôtellerie. - Immeubles industriels de construction légère.

⁷ BOUVIER. Anne-Marie, DISLE. Charlotte, « Introduction à la comptabilité : cas pratique », édition Dunod, Paris, 2008, p.198.

Taux	Taux linéaire annuel : $t = \frac{100\%}{\text{Durée d'utilisation}}$	Taux dégressif fiscal : td: taux linéaire × coefficient fiscal*
Calcul de l'annuité	$A = BA \times t \times n/360$ BA : base amortissable. Au prorata temporisé, en fonction du nombre de jours d'utilisation « n » (moins de 30 j, années de 360 j). L'amortissement est calculé à partir de la date de mise en service.	$A = VNC \times td \times m/12$ VNC : valeur nette comptable. Au prorata temporisé en mois entier « m ». L'amortissement est calculé à partir du 1er jour du mois d'acquisition et non du mois de mise en service.
Calcul des dernières annuités	La dernière annuité doit être le complément de la première annuité pour obtenir une VNC = 0. En conséquence, un amortissement de 5 ans peut concerner 6 années civiles.	Pour obtenir une VNC = 0, pratique de l'amortissement linéaire à la place du dégressif, à partir de l'année où le taux linéaire, calculé sur le nombre d'années restant, devient supérieur au taux dégressif.

Source : DUMALANEDE. Eric, « Comptabilité générale conforme au SCF et aux normes IAS/IFRS », éditions Berti, Alger, 2009, p.164-165.

* : Le coefficient fiscal sont de :

1,5 pour les biens de durée d'utilisation **3 à 4 ans**, **2** pour **5 à 6 ans** et **2,5** pour Plus de **6 ans**.

D.3. Le mode d'amortissement par unités d'œuvre ou de production

Ce mode donne lieu à une charge basée sur l'utilisation ou la production prévue de l'actif. Cet amortissement se base sur les deux éléments suivants :

- La capacité de production prévue par l'immobilisation ;
- La durée du service en production de l'immobilisation.

Le taux d'amortissement annuel correspond à la quantité prévisionnelle d'unités d'œuvre produites dans l'année sur le nombre prévisionnel total d'unités d'œuvre produites sur la durée de service du bien.

En plus de ces trois modes d'amortissement, le nouveau référentiel retient une méthode de gestion des immobilisations (la méthode par composants).

D.4.La méthode des composants :

Lorsqu'une immobilisation est constituée d'éléments dissociables en termes d'utilisation (notamment leur durée), les différentes composantes doivent être comptabilisées distinctement et faire l'objet de plans d'amortissements destinés (dès l'origine et lors des remplacements). Ce cas nécessitant l'utilisation de taux ou de modes d'amortissement propres, alors la décomposition de l'immobilisation est obligatoire.

E. Constatations des amortissements

E.1. Constatations des amortissements au niveau de l'EPB

Nous prenons à titre d'exemple, l'amortissement de logiciels informatiques d'une valeur d'origine de **3 027 932,00 DA.HT**.

L'EPB utilise souvent le mode d'amortissement linéaire pour le calcul de ses dotations aux amortissements. Le service comptabilité enregistre chaque fin d'exercice la dotation au amortissement qui figure dans le tableau des amortissements de : 216 000,00DA (voir l'annexe n°13).

Le compte de dotation est débité puisqu'il enregistre une charge, et le compte d'amortissement est crédité puisqu'il enregistre une diminution de la valeur de l'immobilisation. Le principe d'enregistrement comme suit :

		31/12/2013		
681014	28040	Dotation aux amortissements de logiciels	216 000,00	216 000,00
		Amortissement de logiciels informatiques		

L'amortissement présente deux aspects, d'où l'utilisation de deux types de comptes, un compte de charges (répartition d'un coût) et un compte d'immobilisations (amoindrissement de la valeur d'une immobilisation).

I.1.2 : Les dépréciations

Selon IAS 16, la dépréciation reflète une perte de valeur sur un actif donné, résultant d'une baisse de rendement (faible performance), d'une concurrence accrue... Cette notion est différente de l'amortissement, qui est défini comme étant une consommation d'avantages économiques.⁸

⁸KADDOURI. Amar, MIMECHE. Ahmed, « *cours de comptabilité financière selon les normes IAS/IFRES et le SCF2007* », édition, ENAG, Alger, 2009, p.167.

« Les dépréciations sont définies comme étant des pertes de valeur constatées sur un actif susceptible de générer des entrées de trésorerie indépendamment des autres actifs. Ainsi, cette dépréciation ou perte de valeur est le montant de l'excédent de la valeur nette comptable du bien ou de l'unité de trésorerie sur sa valeur recouvrable »⁹.

Dans le cas où un actif ne génère pas directement de flux de trésorerie, sa valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient.¹⁰

I.1.2.1 : Indices de dépréciation

Une entreprise doit au minimum considérer les indices suivants qui ne sont pas exhaustifs pour apprécier si un actif a perdu de sa valeur à la clôture de chaque exercice pour déterminer la dépréciation qu'il faudra constater ou reprendre.

Pour chaque actif, y compris les immobilisations, il faut considérer au minimum les indices internes et externes suivants :

Tableau n°10: les indices de perte de valeur

Indices externes	Indices internes
Diminution de la valeur de marché	L'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif ;
Des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entreprise, sont survenus au cours de l'exercice ou surviendront dans un proche avenir, dans l'environnement technologique, économique ou juridique	Changement du mode d'utilisation (restructuration, abandon d'activité....)
Les taux d'intérêt du marché ou autres taux de rendement du marché ont augmenté durant l'exercice et il est probable que ces augmentations affectent le taux d'actualisation utilisé dans le calcul de la valeur d'utilité d'un actif et diminuent de façon significative la valeur recouvrable d'un actif ;	Des indications provenant du système d'informations internes montrent que la performance économique d'un actif est ou sera moins bonne que celle attendue
La valeur comptable de l'actif net de l'entreprise présentant les états financiers est	

⁹Idem, p.167.

¹⁰ Article n° 112-6, Journal Officiel de la République Algérienne n° 19, portant système comptable financier, du 28 Rabie El Aouel 1430 correspondant au 25 mars 2009, p.07.

supérieure à sa capitalisation boursière.	
---	--

Source : Réalisé par nos soins à partir de MAESO.M, comptabilité financière « opérations d'inventaire en 28 fiches », DUNOD, 7^{ème} édition, Paris, 2007, P. 31.

I.1.2.2 : Les tests de dépréciation

Si un de ces indices existe, l'entreprise doit effectuer un test de dépréciation en comparant la valeur recouvrable de l'actif à sa valeur nette comptable.

Un actif subit une dépréciation si la valeur recouvrable (VR) est devenue notablement inférieure à sa valeur nette comptable (VNC).

$VR > VNC$ \implies pas de dépréciation

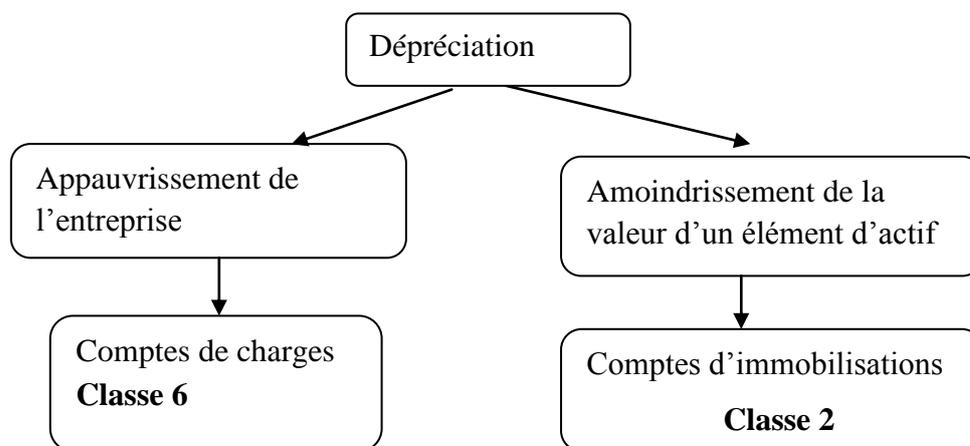
$VR < VNC$ \implies dépréciation

Sous la condition que l'entreprise continue à utiliser le bien, la dépréciation a pour objet d'ajuster la valeur nette comptable de manière à ramener l'immobilisation à sa valeur recouvrable.

I.1.2.3 : Comptabilisations des dépréciations

Les dépréciations sont comptabilisées d'une manière analogue aux amortissements

Schéma n°09 : l'enregistrement de la dépréciation



68x dotations aux amortissements,

29x Perte de valeur des immobilisations

Provisions et perte de valeur

Source : Réalisé par nos soins à partir de MAESO.M, comptabilité financière « opérations d'inventaire en 28 fiches », DUNOD, 7^{ème} édition, Paris, 2007, P. 32.

Aucune constatation de la dépréciation des immobilisations incorporelles, corporelles au niveau de l'EPB.

I.2. Régularisations des actifs courants

La régularisation des actifs courants se base sur :

I.2.1 : Régularisations des stocks

I.2.1.1 : Les méthodes de suivi comptable des stocks

Chaque entreprise peut opter pour le suivi comptable des stocks, relève d'une décision de gestion, à savoir l'inventaire intermittent (les stocks sont valorisés une fois par an suite à l'inventaire physique), au « 31/12 » on doit annuler le stock initial, constater le stock final et solder le compte « 38 : achat stockés » ou permanent

L'EPB utilise l'inventaire permanent qui permet un suivi comptable des stocks et favorise l'arrêté rapide des situations comptables périodiques. Il s'agit de l'enregistrement des éléments de stocks au fur et à mesure de leur entrée et de leur sortie de stocks.

I.2.1.2 : Dépréciation des stocks

Conformément au principe de prudence, les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation

La valeur nette de réalisation : Le prix de vente estimé dans le cours normale de l'activité, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Il arrive fréquemment que par suite de baisses des cours pour les matières premières et consommables et par suite de détérioration fortuite ou encore de baisses importantes des prix de vente des produits fabriqués ou achetés, la valeur nette de réalisation à la date de l'inventaire soit inférieure à leur coût réel d'achat ou de prestation de service, l'entreprise doit constituer dans ce cas une perte de valeur des stocks, le montant de la provision de la perte de valeur est égal :

- **Pour les matières et fournitures :**

Coût réel – valeur nette de réalisation.

- **Pour les marchandises :**

Coût réel d'achat – valeur nette de réalisation.

a- Constatation des dépréciations des stocks :

Les provisions pour dépréciation des stocks doivent figurer à l'actif du bilan de l'entreprise aux net, en déduction de la valeur des pertes de valeur. Elles sont donc comptabilisées au crédit du compte « 39x pertes de valeur sur stocks et en cours », par le débit du compte « 685 Dotations aux amortissements provision et pertes de valeurs actifs courants ».

L'EPB n'a pas constaté aucune provision pour pertes de valeur sur stocks et en-cours pour l'exercice 2013.

b- Ajustement de la provision pour dépréciation:

Le compte de perte de valeur relatif à chaque nature d'élément des stocks est réajusté à la fin de chaque exercice, le comptable doit impérativement comparer la nouvelle provision avec l'ancienne, deux cas sont possibles :

- Provision de l'exercice précédent inférieur à la provision actuelle, donc il y a lieu d'augmenter la provision.

685	31/12/N	Dotations aux amortissements provision et perte de valeur-actif courant	xxx	
39		Pertes de valeur sur stocks et en cours	xxx	

- Provision de l'exercice précédent supérieur ou égale à la provision actuelle, donc il y a lieu de diminuer ou annulation de la provision, (la perte de valeur devenue en tout ou en partie sans objet).

39	31/12/N	Pertes de valeur sur stocks et en cours	xxx	
785		Reprises d'exploitation sur pertes de valeur et provisions - actifs courants	xxx	

L'EPB n'a pas constaté une reprise d'exploitation sur pertes de valeur et provisions des stocks.

I.2.2 : Régularisation des créances

On examinera dans ce point les créances clients, les valeurs mobilières de placement (VMP) ainsi que l'état de rapprochement bancaire.

Une dépréciation est la constatation comptable d'un amoindrissement de valeur d'un élément d'actif résultant de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles, contrairement aux amortissements, les dépréciations constatent donc non pas un appauvrissement irréversible mais un appauvrissement probable, non certain.

Parmi les éléments d'actif susceptibles d'une dépréciation figurent :

I.2.2.1 : Régularisation des créances clients

L'éventualité de la constitution d'une provision pour dépréciation des créances clients apparaît lorsque le recouvrement d'une créance semble compromis en raison des difficultés financières graves de l'un des clients de l'entreprise.

Un tableau distinguant les clients normaux, litigieux ou douteux et insolubles est établi à la fin de l'inventaire. En fonction de ce tableau, les services comptables procèdent à des écritures de régularisation, trois situations seront à envisagés:

- **Clients normaux (client saint):** Le recouvrement ne paraît pas menacé : Pas de provision
- **Clients douteux ou litigieux :** Le recouvrement est incertain, une dépréciation doit être constatée : la perte de valeur peut être réversible, la créance doit être transférée dans le compte 416 « clients douteux ». La constatation se fait comme suit :

Désignation des comptes	Valeur brut	Début d'exercice	Dotations Exercice	Reprise	Fin d'exercice
Créances clients	426 807 744,06	94 418 388,58	9 866 305,70	21 583 926,68	82 700 767,60

31/12/2013	
685200	Dotation aux amortissements, provision et perte De valeurs, actifs courants 9 866 305,70
491	Perte de valeur sur comptes clients 9 866 305,70
	D°
416	Clients douteux 9 866 305,70
411	Clients 9 866 305,70

- **Créances irrécouvrables (insolvable) :** dans ce cas, il est nécessaire que le non-recouvrement soit certain : la perte de valeur devient irréversible et elle doit être constatée par une charge définitive, l'annulation de la créance est constatée comme suit :

31/12/2013	
491	Perte de valeur sur comptes clients 21 583 926,68
785200	Reprise d'exploitation sur perte de valeur et provision-actifs courant 21 583 926,68
	Reprise de la provision pour clients douteux

Ajustement de la provision.

- ❖ les augmentations de provision sont comptabilisées comme charges nouvelles de l'exercice et sont enregistrées dans le compte prévu à cet effet.

- ❖ Les diminutions (reprise) ou annulations des provisions sont considérées comme produits d'exploitation du nouvel exercice.

I.2.2.2 : Régularisation des valeurs mobilières de placement (VMP)

Le test de dépréciation des valeurs mobilières de placement se fait de même principe que les immobilisations financières, et ce en comparant deux valeurs : la valeur recouvrable et la valeur comptable.

Les écarts de juste valeur des Valeurs Mobilière de Placement sont constaté en charges financière (compte **665** « Écart d'évaluation sur actif financier-moins-values ») ou en produits financiers (compte **765** « Écart d'évaluation sur actif financier-plus-values »).

L'EPB a constaté un écart d'évaluation sur actif financiers moins- values

		31/12/2013			
665	Écart d'évaluation sur actif financiers-moins-values	1 910 400,00			
50	Valeurs mobilières de placement				1 910 400,00

I.2.2.3 : Les états de rapprochement bancaire

L'état de rapprochement bancaire est un document interne qui permet de façon extracomptable de vérifier la concordance des comptes entre :

- Le compte « **Banque 512** », qui figure dans la comptabilité de l'entreprise.
- Le relevé de compte de la banque, établi par la banque chaque fin de mois.

Démarche : l'état de rapprochement s'établit suivant quatre étapes ¹¹:

1. Vérifier le solde initial des comptes réciproques : en cas de différence pointer dans les comptes à l'origine de cette différence.
2. Reporter : dans l'état de rapprochement le solde final des comptes réciproques, Effectuer un pointage sur les postes autres que ceux entrant en compte dans les soldes initiaux.

Après pointage :

- Inscrire au compte **512** Banque : les opérations non comptabilisées mais enregistrées sur le relevé ;
- Inscrire au compte de l'entreprise à la banque (relevé) : les opérations comptabilisées dans les comptes de l'entreprise mais pas sur le relevé.

¹¹DUMALANEDE. Eric, « *comptabilité générale conforme au SCF et aux normes comptables internationales IAS/IFRES* », édition BERTI, Alger, 2009, p.134.

3. En fin d'état, les soldes doivent être égaux.
4. Enregistrer au journal de l'entreprise les opérations omises.

Les différences tiennent essentiellement de :

- Erreurs sur les sommes constatées, commises soit par le banquier soit par l'entreprise.
- Chèques émis et comptabilisés par l'entreprise, qui ne sont pas comptabilisés par le banquier qu'après encaissement par le bénéficiaire du chèque.
- Frais et intérêts enregistrés par le banquier, puis par l'entreprise.

L'EPB n'a pas constaté une régularisation ont qui concerne l'état de rapprochement bancaire, c'est-à-dire, que les états de rapprochement sont correctement effectués pour l'exercice 2013.

I.3 : Régularisation des passifs

Un passif est une obligation envers un tiers dont il est probable ou certain qu'elle se traduira par une sortie de trésorerie.

I.3.1 : Les provisions

Une provision comptable est un passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

Les provisions reflètent des charges probables (et pas seulement éventuelles) qu'il convient de rattacher à l'exercice comptable au cours duquel elles sont apparues afin de dégager un résultat aussi fidèle que possible.

Les définitions s'appliquent selon les normes internationales (IAS 37).

La provision est la conséquence des principes de prudence et d'indépendance des exercices.

Les provisions pour risques et charges prennent en considération sur l'exercice en cours une charge ou un risque, de caractère probable et approximatif, qui sera enregistré lors d'un exercice ultérieur¹².

I.3.1.1 : Conditions de constitution d'une provision

Ces conditions soient réunies pour constituer une provision :

- 1) Une entité à une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- 2) Il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation ;
- 3) Une estimation fiable du montant de cette obligation peut être faite.

¹²GARMILIS. Ali, POTY. Chantal « *comptabilité financière* », édition DUNOD, Paris, 1998, p.109.

I.3.1.2 : Évaluation

Selon le SCF, le montant comptabilisé en provision pour charges en fin d'exercice correspond à la meilleure estimation (estimation fiable) des dépenses à supporter jusqu'à l'extinction de l'obligation concernée.

➤ Provisions des indemnités de départ en retraite :

Selon le SCF 136.2 : « a chaque clôture de l'exercice, le montant des engagements de l'entité en matière de pensions, de complément de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison de départ à la retraite ou d'avantages similaires des membres de son personnel, de ses associés et mandataires sociaux est constaté sous forme de provisions »

La provision d'indemnité de départ à la retraite est déterminée sur la base de la valeur actualisée de l'ensemble des obligations de l'EPB vis-à-vis de son personnel, en utilisation de l'hypothèse de calcul et des méthodes actuarielles proposées par la commission de normalisation des pratiques comptables, du conseil national de la comptabilité.

Intitulé	Solde début exercice	Dotations 2013	Reprise	Solde fin d'exercice
Provisions pour départs à la retraite	558 386 024,45	223 470 769,17	48 798 307,90	733 058 485,72

		31/12/2013			
681200	Dotations aux amortis, provision et perte de valeur				
	Eléments financiers		223 470 769,17		
15300	Provisions des indemnités de départ en retraite			223 470 769,17	

I.4 : La régularisation des comptes de gestion

Conformément au principe d'indépendance des exercices, il est nécessaire à l'EPB de procéder à la régularisation de l'ensemble de ses charges et ses produits afin de refléter sa situation financière nette ainsi que son propre résultat. Cette régularisation consiste à rattacher à chaque exercice comptable les charges réelles dégagées concernant des consommations des biens et services et les produits réels réalisés pendant ce même exercice.

En conséquence, il y a lieu d'enregistrer les charges et les produits concernant l'exercice et non encore inscrit, et d'éliminer les charges et produits enregistrés mais qui ne concernent pas l'exercice.¹³

I.4.1 : Régularisation des comptes de charges

La comptabilisation d'une charge s'appuie sur une pièce comptable justificative. Il peut se produire un décalage entre l'arrivée de la pièce comptable dans l'entreprise et la consommation du bien ou de service, ce qui, lors de l'arrêt des comptes, risque d'entraîner le non respect du principe d'indépendance des exercices.

Le SCF organise le traitement de ces décalages grâce à l'utilisation de comptes de dettes spécifiques (pour les charges à payer) ou de comptes de régularisation (pour les charges constatées d'avance).

Une charge constitue une diminution d'avantages économiques, intervenue au cours de l'exercice, ayant pour conséquence la diminution des capitaux propres.¹⁴

I.4.1.1 : Les charges à payer

Ce sont des charges qui concernent l'exercice comptable, et qui auraient donc dû être constatées dans l'exercice, mais qui ne l'ont pas été pour des raisons techniques (absence de document justificatif). Exemple : facture d'électricité et de Gaz, quittance téléphone, Sont enregistrées dans le compte (468x) « divers- charges à payer ».

Les charges à payer sont inscrites au passif. Chaque **Factures Non Parvenues** est un passif certain dont le montant et/ou l'échéance est facilement évaluable. Il faut donc rattacher à l'exercice en cours les charges non encore facturées mais qui concerne cet exercice.

En chaque fin d'exercice, l'EPB doit enregistrer les charges à payer. En fonction des charges, un compte de régularisation sera crédité.

Tableau n°11: Comptes concernés par les charges à payer

Comptes achats stockés et charges (HT) à débiter	Comptes de dettes (TTC) à créditer
38 Achats stockés 61 Services extérieurs 62 Autres services extérieurs 44586 État, TVA sur facture non parvenues	408 Fournisseurs, factures non parvenues
63 Charges de personnel	428 Personnel-Charges à payer 438 Organisation sociaux-Charges à payer

¹³ NIKITIN Marc. et REGENT Marie-Odile : « Introduction à la comptabilité », Armand Colin, 2007, 3^{ème} Edition, P 182.

¹⁴ BENKACI Mohamed : Normes comptables internationales IAS/IFRS, BERTI Editions, Alger, 2009, P 20.

64 Impôts, taxes et versement assimilés	448 État de charges à payer (hors impôts)
65 Autre charges opérationnelles 44586 État, TVA sur facture non parvenues	468 Divers-Charges à payer
66 Charges financières 4458 État, TVA sur facture à établir	16 Emprunts et dettes assimilés (intérêts courus) 4088 Fournisseurs (intérêts courus) 518 Intérêts courus 519 Concours bancaires courants
709 RRR accordés 44587 État, TVA sur facture à établir	419 lient créditeurs-RRR à accorder

Source : réalisé par nos soins à partir de DUMALANEDE. Eric, « *comptabilité générale conforme au SCF et aux normes comptables internationales IAS/IFRES* », édition BERTI, Alger, 2009, p.210.

Régularisation des intérêts courus sur emprunt (charge à payer) au niveau de l'entreprise « EPB » :

L'EPB doit recevoir un intérêt relatif à un emprunt bancaire dont l'échéance est le 31/12/25013. Donc l'EPB doit régulariser la charge relative à cet intérêt concernant l'année 31/12/2013. Le montant est 16 897 534,22 DA.

		31/12/2013	
468	intérêts à recevoir	16 897 534,22	
762	Revenus des placements bancaires		16 897 534,22

I.4.1.2 : Les charges constatées d'avance

Ce sont des charges qui ont été enregistrées, alors qu'elles concernent en partie ou en totalité l'exercice suivant. Exemple : la prime d'assurance (616), qui est en général comptabilisée (et payée) d'avance pour une période de plusieurs mois et souvent d'un an.

Les charges constatées d'avance s'inscrivent à l'actif du bilan. Elles correspondent à l'enregistrement d'une facture d'achat de marchandises, fournitures ou prestations de service qui a été reçue avant la livraison ou l'intervention du prestataire, il s'agit des factures reçues, par un fournisseur à destination de l'EPB, concernant l'année suivante mais qui ont été reçues et enregistrées dans l'année en cour.

Pour les charges constatées d'avance : il faut donc exclure de l'exercice en cours de clôture, les charges déjà enregistrées (car la facture est reçue et enregistrées), mais qui concernent l'exercice suivant

A chaque fin d'exercice, l'EPB doit enregistrer les charges constatées d'avance sans TVA. Mais pour cette année n'a pas constaté. Et l'enregistrement est comme suit :

486	6x	31/12/N Charges constatées d'avance xxx Compte de charge concernés Régularisation de la charge	xxx	
-----	----	--	-----	--

Le compte **486** : « **charges constatés d'avance** » est utilisé pour enregistrer le montant des charges qui concernent l'exercice N+1.

A l'ouverture de l'exercice suivant, il faut contrepasser l'écriture de régularisation.

I.4.2 : Régularisation des comptes de produits

L'application du principe d'indépendance des exercices amène l'EPB à régulariser leurs comptes tels que les comptes de produit. Cela permet de connaître pour chaque exercice les produits uniquement concernés par un exercice donné et de donner une image la plus fidèle possible de l'entreprise.

Un produit constitue un accroissement d'avantages économiques, intervenue au cours de l'exercice, ayant pour conséquence la diminution des capitaux propres.¹⁵

I.4.2.1 : Les produits à recevoir

Un produit à recevoir est un produit connu avec certitude à la clôture de l'exercice N mais dont la pièce comptable correspondante n'a pas encore été émise ou reçue.

Les produits à recevoir sont notamment :

- Avoir à recevoir, c'est-à-dire des déductions obtenues par un fournisseur à la suite d'un retour de marchandise...
- Facture non émise par l'entreprise pour un de ses clients alors que celui-ci a été livré...

Il faut donc rattacher à l'exercice en cours les produits non encore facturés mais qui concernent cet exercice.

Tableau n°12: Comptes concernés par les produits à recevoir

Comptes de créances (TTC) à débiter	Comptes de produits (HT) à créditer
418 Clients-produits non encore facturés	70 Ventes de marchandise et de produits fabriqués, de vente de prestations de services et produits annexes 44587 État, TVA sur factures à établir
441 État et autres collectivités-Subventions à recevoir 4487 Produit à recevoir (hors impôts)	748 Autres subventions d'exploitation 741 Subventions d'équilibre
4687 Divers-Produits à recevoir	75 Autres produits opérationnels
27 Autres immobilisations financières	76 Produits financiers

¹⁵BENKACI Mohamed : Normes comptables internationales IAS/IFRS, BERTI Editions, Alger, 2009, P 20.

(intérêt courus) 4188 Client (intérêt courus) 508 Autres valeurs mobilière de placement et créances assimilés 518 Intérêt courus	
409 Fournisseurs débiteurs-RRR à obtenir, autres créances.	609 RRR obtenus sur achats 619 RRR obtenus sur services extérieurs 629 RRR obtenus sur autres services extérieurs 44586 État, TVA sur factures non parvenues

Source : réalisé par nos soins à partir de DUMALANEDE. Eric, « *comptabilité générale conforme au SCF et aux normes comptables internationales IAS/IFRES* », édition BERTI, Alger, 2009, p.212.

I.4.2.2 : Les produits constatés d'avance

Ce sont des produits qui ont été comptabilisés durant l'exercice comptable, mais dont une partie concerne l'exercice suivant.

Les produits constatés s'inscrivent au passif du bilan. Ils correspondent à des factures de vente de marchandises, fournitures ou prestations de service qui ont été reçues avant la livraison.

Il s'agit donc des factures émises, par l'EPB à destination de ses clients, concernant l'année suivante mais qui ont été éditées et enregistrées en N. C'est le cas notamment de certaines : factures d'acomptes, abonnements, quittance...

Il faut donc exclure dans l'exercice en cours de clôture, les produits déjà comptabilisés mais qui concernent l'exercice suivant, et régulariser les factures qui concernent partiellement les exercices N et N+1. Par exemple, des abonnements divers ou des quittances qui concernent plusieurs exercices, mais comptabilisés en N. Dans ce cas, le produit devra être régularisé pour le montant de la facture au prorata de l'exercice N+1.

A chaque fin d'exercice, l'EPB doit enregistrer les produits constatés d'avance sans TVA. Mais pour cette année elle n'a pas constaté. Et l'enregistrement est comme suit :

7	487	<div style="text-align: right; margin-bottom: 5px;">31/12/N</div> Le produit concerné xxx Produit constaté d'avance Régularisation du produit perçus	xxx
---	-----	---	-----

On conclut alors que les écritures de régularisation des éléments des comptes de gestion ne prennent en compte que les charges et les produits de l'exercice et eux seuls.

Section II : Technique d'établissements des états financiers

Cette partie vise à présenter les états financiers retenus dans la comptabilité dans le cadre du référentiel comptable. Pour ce faire, il y a lieu de revenir sur les concepts et les principes généraux sur lesquels est basée la préparation des états financiers. Puis, nous allons donner un impact des écritures de régularisation aperçu sur chacune de ces états financiers.

II.1 : Généralités des états financiers

Les états financiers sont une représentation financière structurée des événements affectant une entreprise, et des transactions réalisées par celle-ci. En effet, ils sont constitués un ensemble complet de documents comptables et financiers permettant de donner une image fidèle de la situation financier, de la performance et de trésorerie de l'entreprise à la fin de l'exercice.¹⁶

Toute entité entrant dans le champ d'application du système comptable établit annuellement des états financiers qui comprennent :

- Un bilan ;
- Un compte de résultat ;
- Un état de variation des capitaux propres ;
- Un tableau des flux de trésorerie ;
- Une annexe.

II.2 : Objectifs des états financiers

L'IASC précise dans son cadre conceptuel et dans l'IAS 1, que l'objectif des états financiers à usage général est de « fournir des informations sur la situation financière, la performance et les flux de trésorerie de l'entreprise, qui soient utiles à un large éventail d'utilisateurs pour la prise de décisions économiques »¹⁷.

Il est donc nécessaire, selon l'IASB de fournir une information aux utilisateurs sur:¹⁸

- La situation financière de l'entreprise. Les états financiers doivent permettre de mesurer la capacité de l'entreprise à générer la trésorerie suffisante pour faire face aux échéances: payer le personnel, les fournisseurs, rembourser les emprunts et rémunérer les actionnaires. Ils doivent aussi permettre de prédire la liquidité et la solvabilité de l'entreprise dans l'avenir. Ces informations sont principalement fournies dans le bilan;

¹⁶BARNITO. P, « Normes IFRS », Paris, 2006, P 3.

¹⁷HEEM G., « Lire les états financiers en IFRS », Edition d'organisation, 2004, P 26.

¹⁸International Accounting Standards Committee, « Normes comptables internationales », Expert comptable média, Paris, 1997, P42.

- La performance de l'entreprise et la mesure de sa rentabilité. Les états financiers doivent permettre d'évaluer les capacités de l'entreprise à générer des profits avec les ressources actuelles et comment elle pourrait employer des ressources supplémentaires avec efficacité. L'information sur la performance est principalement donnée dans le compte de résultat;
- La variation de la situation financière. Elle permet d'apprécier les capacités de l'entreprise à générer de la trésorerie par ses activités d'investissement, de financement et ses activités opérationnelles de l'exercice. Elle permet aussi de déterminer les besoins d'utilisation des flux de trésorerie de l'entreprise.

L'information sur la variation de la situation financière est principalement fournie par le tableau des flux de trésorerie.

Les états financiers s'adressent à des utilisateurs qui en ont besoin comme source d'informations, et doivent donc être préparés et présentés en vue de satisfaire à leurs besoins. Les utilisateurs comprennent :¹⁹

- Les investisseurs qui fournissent les capitaux et ont besoin d'informations sur le risque et la rentabilité;
- Les membres du personnel qui s'intéressent à des informations sur la stabilité et la rentabilité de l'entreprise, facteurs de garantie de leur emploi;
- Les prêteurs qui ont besoin d'informations sur la capacité de remboursement des prêts et de paiement des intérêts aux échéances prévues;
- Les fournisseurs et les autres créanciers qui, comme les prêteurs, sont intéressés par des informations sur la capacité de l'entreprise de les payer à l'échéance;
- Les clients qui sont en relation avec l'entreprise et qui ont un besoin d'informations sur la continuité de l'entreprise;
- Les Etats et les organismes publics dans le cadre réglementaire et politique qui ont besoin de connaître la contribution des entreprises à l'économie nationale;
- Le public qui bénéficie des emplois créés par les entreprises.

II.3 : Les composants des états financiers

Les états financiers doivent être présentés au moins une fois par an. Ils comprennent en principe un bilan, un compte de résultat, un tableau de variations des capitaux propres, un tableau de flux de trésorerie (présenté sous la forme d'un tableau de flux de trésorerie ou d'un

¹⁹RAFFOURNIERB., « *Les normes comptables internationales* », Economica, Paris, 1996, P15.

tableau d'emplois/ressources), des notes annexes et d'autres états et textes explicatifs qui font partie intégrantes des états financiers.

Ils s'adressent à des utilisateurs qui en ont besoin comme source d'information, et doivent donc être préparés et présentés en vue de satisfaire à leurs besoins.

II.3.1 : Le bilan

Le bilan est le tableau de la synthèse de base. Il représente la situation financière d'une entreprise à un instant donné. « Cette dernière ne mesure par la différence entre tous les actifs de l'entreprise et tous ses passifs "obligations de faire, de payer" et représente la valeur nette de ce qui appartient aux propriétaires "les capitaux propres". Le bilan présente donc trois éléments principaux : les actifs, les passifs "ou obligations" de l'entreprise et ses capitaux propres ». ²⁰

❖ Un actif

En normes comptables internationales, un actif « est une ressource contrôlée par l'entreprise du fait d'événements passés et dont les avantages économiques futurs sont attendus par l'entreprise ». Le cadre conceptuel de l'IASB précise « que l'avantage économique futur représentatif d'un actif est le potentiel qu'a cet actif de contribuer, directement ou indirectement, à des flux de trésorerie et d'équivalents de trésorerie au bénéfice de l'entreprise ». ²¹ Un actif peut en effet être :

- Utilisé pour la production de biens ou de services (c'est le cas en particulier des immobilisations et des stocks de matières) ;
- Échangé contre d'autres actifs (stocks de marchandises et de produits) ;
- Utilisé pour régler un passif (liquidités) ;
- Distribué aux propriétaires de l'entreprise (liquidités).

❖ Les actifs courants

Un actif doit être classé en tant qu'actif courant lorsqu'il répond à une des trois conditions suivantes :

- Les actifs réalisables, vendables ou consommables dans le cadre du cycle d'exploitation normal (exemples : stocks, clients). La norme indique que « le cycle d'exploitation désigne la période s'écoulant entre l'acquisition des matières premières

²⁰DICK W. ; MAISSONNIER-PIERRA F., « *Comptabilité financière en IFRS* », Edition Pearson, France, 2006, P 3.

²¹Ouvrage collectif d'un travail de l'Association nationale des Directeurs Financiers et de contrôle de Gestion, « *Normes IAS/IFRS Que faut-il ? Comment s'y prendre ?* », Editions d'Organisation, 2004, P 9.

entrant dans un processus d'exploitation et leur réalisation sous forme de trésorerie ou d'un instrument immédiatement convertible en trésorerie »²² ;

- Les actifs détenus à des fins de transaction ou que l'entreprise s'attend à réaliser dans les douze mois suivant la date de clôture de l'exercice (Exemple : titres de créances négociables si l'entreprise compte les réaliser dans les douze mois suivants la date de clôture);
- Les actifs constitutifs de trésorerie ou équivalents dont l'utilisation n'est pas soumise à restrictions.

Tous les autres actifs doivent être classés en tant qu'actifs non courants. La norme IAS regroupe sous le terme d'actif non courants, les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles, les actifs opérationnels et financiers qui sont par nature détenus pour une longue durée. Elle n'interdit pas l'utilisation d'autres descriptions dans la mesure où leur sens est clair.

❖ **Les actifs non courants**

Les actifs non courants sont :

- Les actifs qui sont destinés à être utilisés d'une manière continue pour les besoins des activités de l'entreprise tels que les immobilisations corporelles ou incorporelles ;
- Ou les actifs détenus à des fins de placement à long terme ou qui ne sont pas destinés à être réalisés dans les douze mois à compter de la date de clôture.

❖ **Un passif**

Un passif « est une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques »²³. Une obligation est définie dans le cadre conceptuel comme un devoir ou une responsabilité d'agir ou de faire quelque chose d'une certaine façon.

L'extinction d'une obligation actuelle implique que l'entreprise abandonne des ressources représentatives d'avantages économiques afin satisfaire à la demande de l'autre partie. Le règlement de l'obligation peut s'effectuer de plusieurs façons :

- Un paiement en monnaie ;
- Un transfert d'autres actifs ;

²²Ouvrage collectif d'un travail de l'Association nationale des Directeurs Financiers et de contrôle de Gestion, op.cit., P 9.

²³HEEM G., op.cit., 2004, P 56.

- Une fourniture de services ;
- Le remplacement de cette obligation par une autre obligation ;
- Ou une conversion de l'obligation en part de capital.

Un passif doit être classé en tant que passif courant lorsqu'il satisfait à l'un des critères suivants:

- L'entité s'attend à régler le passif au cours de son cycle d'exploitation normal;
- Il est détenu essentiellement aux fins d'être négocié;
- Il doit être réglé dans les douze mois après la date de clôture;
- L'entité ne dispose pas d'un droit inconditionnel de différer le règlement du passif pour au moins douze mois à compter de la date de clôture.

Tous les autres passifs doivent être classés en tant que passifs non courants.

❖ **Les capitaux propres**

Les capitaux propres sont définis comme étant l'intérêt résiduel dans les actifs de l'entreprise, après déduction de tous ses passifs. Donc c'est la différence entre l'actif et le passif de l'entreprise.

Le bilan se décompose en deux grandes parties : actif et passif.

Tableau n°13 : L'actif du bilan.

ACTIF	Note	N Brut	N Amort.-Prov.	N Net	N-1 Net
ACTIF NON COURANT					
Écart d'acquisition (ou goodwill)					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
-Terrains					
-Bâtiments					
-Autres immobilisations corporelles					
-immobilisations en concession					
Immobilisations en cours					
Immobilisations financières					
-Titres mis en équivalence					
-Autres participations et créances rattachées -Autres titres immobilisés					
-Prêts et autres actifs financiers non courants					
-Impôts différés actif					
Total Actif Non Courant					
ACTIF COURANT					
Stocks et en cours					
Créances et emplois assimilés					
Clients					
Autres débiteurs					
Impôts différés					
Autres actifs courants					
Disponibilités et assimilées					
Placement et autres actifs financiers courants					
Trésorerie					
Total Actif Courant					
TOTAL GENERAL ACTIF					

Source : Réalisé par nous à partir de : DUMALANEDE E ; BOUBKEUR A ; « Comptabilité générale » ; 2ème édition Berti ; Alger ; 2009 ; P 225.

Tableau n°14 : Passif du bilan

PASSIF	NOTE	N BRUT	N-1
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis (ou compte de l'exploitant)			
Capital non appelé			
Prime et réserves / (Réserves consolidées *)			
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence*			
Résultat net / (Résultat net part du groupe *)			
Autres capitaux propres- report à nouveau			
Part de la société consolidant *			
Part des minoritaires *			
Total I			
PASSIFS NON COURANT			
Emprunt et dettes financières			
Impôts différés			
Autres dettes courantes			
Provisions et produits constatés d'avance			
TOTAL PASSIFS NON COURANTS II			
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés			
Impôts			
Autres dettes			
Trésorerie passif			
TOTAL PASSIFS COURANTS III			
TOTAL GENERAL PASSIF			

Source : Réalisé par nous à partir de : DUMALANEDE E ; BOUBKEUR A ; « Comptabilité générale » ; 2ème édition Berti ; Alger ; 2009 ; P 226.

* A utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés.

II.3.2 : Le compte de résultat

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges qui font apparaître, par différence, le bénéfice net ou la perte nette de l'exercice. Le compte de résultat fait apparaître les produits et les charges, distingués selon qu'ils concernent les opérations d'exploitation attachées aux activités ordinaires, les opérations financières, les opérations hors activités ordinaires. L'entreprise a le choix entre une présentation par nature des charges ou bien par fonction.

La présentation du compte de résultat par nature consiste à regrouper les charges et les produits du compte de résultat selon leur nature (par exemple, dotations aux amortissements, achats de matières premières, frais de transport, salaires et rémunérations, dépenses de publicité) et à ne pas les réaffecter aux différents fonctions de l'entreprise.

La présentation par fonction consiste à classer les charges et les produits selon leur fonction dans les activités commerciales ou administratives (par exemple, le coût des ventes

correspondant aux coût de production des produits vendus ou au coût d'acquisition des marchandises vendues, frais d'administration et de distribution, les frais de recherche et de développement. Les informations minima à présenter au compte de résultat sont :

- Ces produits des activités ordinaires, c'est -à -dire les ventes et tous les autres produits que l'entité réalise dans le cadre de son activité ;
- Les charges financières;
- La quote-part dans le résultat net des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence;
- Les charges d'impôt sur le résultat;
- Le montant comprenant le résultat après impôt des activités abandonnées et le résultat de la cession des actifs constituant l'activité abandonnée;
- Le résultat attribuable aux intérêts minoritaires;
- Le résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère.

Tableau n°15: Le compte de résultat par nature.

DESIGNATION	N	N-1
Chiffre d'affaires		
Variation stocks produits finis et en cours		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
I - Production de l'exercice		
Achats consommés		
Services extérieurs et autres consommations		
II - Consommation de l'exercice		
III-VALEUR AJOUTÉE D'EXPLOITATION (I - II)		
Charges de personnel		
Impôts, taxes et versements assimilés		
IV- EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION		
Autres produits opérationnels		
Autres charges opérationnelles		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Reprise sur pertes de valeur et provisions		
V- RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		
Produits financiers		
Charges financières		
VI- RÉSULTAT FINANCIER		
VII- RÉSULTAT ORDINAIRE AVANT IMPÔTS (V + VI)		
Impôts exigibles sur résultats ordinaires		
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires		
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		
VIII- RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		
Éléments extraordinaires (produits) (à préciser)		
Éléments extraordinaires (charges) (à préciser)		
IX- RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE		
X- RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		
Part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence(1)		
XI- RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ (1)		
Dont part des minoritaires (1)		
Part du groupe (1)		

Source : Réalisé par nous à partir de : DUMALANEDE E ; BOUBKEUR A ; « Comptabilité générale » ; 2ème édition Berti ; Alger ; 2009 ; P 227

(1) à utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés

Tableau n°16 : Compte de résultat par fonction

DESIGNATION	N	N-1
Chiffres d'affaires		
Coût des ventes		
MARGE BRUTE		
Autres produits opérationnels		
Coûts commerciaux		
Charges administratives		
Autres charges opérationnelles		
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		
Fournir le détail des charges par nature (fraîs de personnel, dotations aux amortissements)		
Produits financiers		
Charges financières		
RÉSULTAT ORDINAIRE AVANT IMPÔT		
Impôts exigibles sur les résultats ordinaires		
Impôts différés sur résultats ordinaires (variations)		
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		
Charges extraordinaires		
Produits extraordinaires		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		
Part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence (1)		
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ (1)		
Dont part des minoritaires (1)		
Part du groupe (1)		

Source : Réalisé par nous à partir de : DUMALANEDE E ; BOUBKEUR A ; « Comptabilité générale » ; 2ème édition Berti ; Alger ; 2009 ; P 228.

(1) A utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés.

II.3.3 : Le tableau de flux de trésorerie

La norme IAS 7 impose l'élaboration d'un tableau des flux des trésoreries aux entreprises préparant leurs états financiers conformément aux IFRS. Les flux de trésorerie résultent des entrées et des sorties de trésorerie et des équivalents de trésorerie. Ils ne comprennent pas les mouvements entre postes de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie.²⁴

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue. Les fonds en caisse correspondent au poste "disponibilités". La trésorerie comprend également les concours bancaires courants et les soldes créditeurs de banque.

²⁴ ITMEYE A. ; BOSQUET J-F., « Normes IAS/IFRS, que faut-il faire? Comment s'y prendre ? », 2^{éd} d'organisation, 2005, P 64.

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que pour un placement ou d'autres finalités. Un placement ne sera normalement qualifié d'équivalent de trésorerie que s'il a une échéance rapprochée, par exemple inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition.²⁵

L'état des flux de trésorerie retrace l'évolution de la situation financière au cours d'un exercice comptable. Il fournit des informations sur les activités d'exploitation, de financement et d'investissement de l'entreprise, ainsi que sur les effets de ces activités sur sa trésorerie.

Dans le tableau de flux de trésorerie, les flux sont classés en trois catégories :²⁶

- ❖ **Les flux liés à l'activité opérationnelle** : Il s'agit des flux issus des opérations d'exploitation. Les opérations d'exploitation recouvrent les principales opérations de l'entité produisant des revenus ainsi que les autres opérations qu'on ne peut qualifier d'opérations d'investissement ou de financement.
- ❖ **Les flux d'investissement** : ce sont les flux de trésorerie en lien avec un mouvement dans l'actif non courant. Ce sont surtout les dépenses effectuées dans le cadre d'investissements (incorporels, corporels ou financiers), notamment en terrains, constructions, équipements mobiliers et financiers. Ces flux prennent également en compte toutes les opérations de cessions d'actifs non courants.
- ❖ **Les flux de financement** : ce sont tous les flux liés au mouvement dans les apports de capitaux propres par les propriétaires ou dans les dettes financières. Il s'agit principalement des augmentations ou des réductions de capital, du paiement de dividendes aux actionnaires et de l'obtention, ou du remboursement d'emprunts financiers.

²⁵ Idem, P 63.

²⁶ OBERT R., « *Pratique des normes IAS/IFRS* », 2^{éd} Dunod , 2004, P 92.

Tableau n°17: Tableau de flux de trésorerie par la méthode directe.

Désignations	Note	Exercice N	Exercice N-1
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Encaissement reçus des clients			
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel			
Intérêts et autres frais financiers payés			
Impôts sur les résultats payés			
Flux de trésorerie avant éléments extraordinaires			
flux de trésorerie lié à des éléments extraordinaires (à préciser)			
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles (A)			
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Décaissements sur acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles			
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles			
Décaissements sur acquisition d'immobilisations financières			
Encaissements sur cessions d'immobilisations financières			
Intérêts encaissés sur placements financiers			
dividendes et quote-part de résultats reçus			
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement (B)			
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions			
Dividendes et autres distributions effectués			
Encaissements provenant d'emprunts			
Remboursements d'emprunts ou d'autres dettes assimilés			
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement (C)			
Incidences des variations des taux de change sur liquidités et quasi- liquidités			
Variation de trésorerie de la période (A+B+C)			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice			
Variation de trésorerie de la période			
Rapprochement avec le résultat comptable			

Source : DUMALANEDE E., BOUBKEUR A., « Comptabilité générale » ; 2^{ème} édition Berti ; Alger ; 2009. P. 232.

Tableau n°18 : Tableau de flux de trésorerie par la méthode indirecte

Désignations	Note	Exercice N	Exercice N-1
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Résultat net de l'exercice			
Ajustements pour :			
- Amortissements et provisions			
- Variation des impôts différés			
- Variation des stocks			
- Variation des clients et autres créances			
- Variation des fournisseurs et autres dettes			
- Plus ou moins values de cession, nettes d'impôts			
Flux de trésorerie générés par l'activité (A)			
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement			
Décaissements sur acquisition d'immobilisations			
Encaissements sur cessions d'immobilisations			
Incidence des variations de périmètre de consolidation (1)			
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)			
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement			
Dividendes versés aux actionnaires			
Augmentation de capital en numéraire			
Emission d'emprunts			
Remboursements d'emprunts			
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement (C)			
Variation de trésorerie de la période (A+B+C)			
Trésorerie d'ouverture			
Trésorerie de clôture			
Incidence des variations de cours des devises (1)			
Variation de trésorerie			

Source : Réalisé par nous à partir de : DUMALANEDE E ; BOUBKEUR A ; «Comptabilité générale » ; 2ème édition Berti ; Alger ; 2009 ; P 233.

II.3.4 : Tableau de variation des capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres représente l'ensemble des transactions qui affectent le total des fonds propres de l'entreprise au cours d'un exercice.

La variation globale des capitaux propres au cours d'une période représente le montant total des produits et des charges, y compris les profits et les pertes, générés par les activités de l'entité pendant cette période.

Les informations minimales à présenter dans cet état concernent les mouvements liés :

- Au résultat net de l'exercice ;
- Aux changements de méthode comptables et aux corrections d'erreurs dont l'impact est directement enregistré en capitaux propres ;
- Aux autres produits et charges enregistrés directement dans les capitaux propres dans le cadre de correction d'erreurs significatives ;
- Aux opérations en capital (augmentation, diminution, remboursement...) ;
- Aux distributions de résultat et affectations décidées au cours de l'exercice.

Tableau n°19: Tableau d'état de variation des capitaux propres

Désignation	Note	Capital social	Prime d'émission	Écart d'évaluation	Écart de réévaluation	Réserves et résultat
Solde au 31 décembre N-2 -Changement de méthode comptable -Correction d'erreurs significatives -Réévaluation des immobilisations -Profits ou pertes non comptabilisés -Dans le compte de résultat -Dividendes payés -Augmentation de capital -Résultat net de l'exercice Solde au 31 décembre N-1 -Changement de méthode comptable -Correction d'erreurs significatives -Réévaluation des immobilisations -Profit ou pertes non comptabilisés -Dans le compte de résultat -Dividendes payés -Augmentation de capital -Résultat net de l'exercice Solde au 31 décembre N						

Source : Réalisé par nous à partir de: DUMALANEDE E; BOUBKEUR A;« Comptabilité générale»;

2ème édition Berti; Alger; 2009; P 234.

II.3.5 : Les notes annexes

L'annexe « est un document de synthèse, faisant partie des états financiers. Elle fournit les explications nécessaires pour une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat et complète, autant que de besoin, les informations utiles aux lecteurs des comptes ». ²⁷

Les éléments d'information chiffrés de l'annexe sont établis selon les mêmes principes et dans les mêmes conditions que ceux figurant sur les autres documents constituant les états financiers. Une inscription dans l'annexe ne peut cependant en aucun cas se substituer à une inscription dans un des autres documents des états financiers.

L'annexe comporte des informations portant sur les points suivants, dès lors que ces informations présentent un caractère significatif ou sont utiles pour la compréhension des opérations figurant sur les états financiers ²⁸ :

- Règles et méthodes comptables adoptées pour la tenue de la comptabilité et l'établissement des états financiers (la conformité aux normes est précisée, et toute dérogation est expliquée et justifiée) ;
- Compléments d'information nécessaires à une bonne compréhension du bilan, du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie et de l'état de variation des capitaux propres ;
- Informations concernant les entités associées, filiales ou société mère ainsi que les transactions ayant éventuellement eu lieu avec ces entités ou leurs dirigeants : nature des relations, types de transaction, volume et montant des transactions, politique de fixation des prix concernant ces transactions ;
- Informations à caractère général ou concernant certaines opérations particulières nécessaires à l'obtention d'une image fidèle.

II.4 : L'impact des écritures de régularisation des actifs non courants dans les états financiers

L'impact des écritures de régularisations des actifs non courants dans le bilan et le compte de résultat se présente comme suit :

❖ Amortissement des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels informatiques

²⁷HATTAB A., CABINET D'AUDIT COMPTABLE & D'INGENIERIE FINANCIERE, « Plan comptable normalisé Selon le Système Comptable Financier », CONSTANTINE – ALGERIE, P 51.

²⁸Conseil National de la Comptabilité, « PROJET DE SYSTEME COMPTABLE FINANCIER », Juillet 2006, P.42.

	En DA
Valeur brute à l'ouverture	3 027 000
Acquisition	-
Sortie	-
Valeur brut à la clôture	3 027 000
Amortissement à l'ouverture	2 117 000
Dotations exercice	216 000
Amortissement cumulé	2 333 931,98
Valeur net à clôture	694 000

Dans les documents de synthèse, l'actif du bilan fera apparaître les logiciels informatiques comme suit :

➤ **Au niveau de bilan 31/12/2013, les postes suivant sont concernés :**

Libellé	Montant brut	Cumule des Amortissements	Net
Actifs non courants Immobilisation incorporelles	3 027 932,00	2 333 931,98	694 000,02

➤ **Au niveau de compte de résultat :**

Le compte de résultat recense les dotations et les reprises de l'exercice. Il s'agit des charges et des produits calculés qui auront un impact direct sur le niveau du résultat.

Les charges seront donc augmentées pour 216 000,00 DA de dotations

Libellés	Exercice 2013
Charges d'exploitation	
Dotations aux amortissements des immobilisations	+216000,00

➤ **Au niveau de l'annexe :** le tableau des amortissements et le tableau des dépréciations rattachent les mouvements d'amortissements et les mouvements de dépréciations de cet exercice.

II.5 : L'impact des écritures de régularisation des actifs courants sur les états financiers

L'impact des écritures de régularisations des actifs courants dans le bilan et le compte de résultat se présente comme suit :

II.5.1 : Régularisations des stocks

❖ **Incidence de la dépréciation des stocks sur le bilan :** la valeur nette correspond à la valeur brute diminuée des dépréciations. Les dépréciations diminuent donc l'actif du bilan

En DA

Actifs courants	Montant brut	Dépréciation	Valeur nette
Stocks et en-cours	177 329 334,17	-	177 329 334,17

❖ Incidence de la dépréciation des stocks sur le compte de résultat

Les écritures de dotations entraînent une augmentation des charges d'exploitations et les écritures de reprise entraînent une augmentation des produits d'exploitation

Le stock de l'EPB se compose uniquement de fournitures consommables.

II.5.2 : Régularisation des créances client

- **Au niveau de bilan :** les dépréciations de créances douteuses diminuent la valeur des créances client. Ce qui diminue l'actif du bilan

En DA

Actifs courants	Montant brut	Dépréciations	Valeur nette
Créances et emplois assimilés Clients	752 621 219,39	82 700 767,60	669 920 451,79

- **Au niveau de compte de résultat :**

Les écritures de dotations entraînent une augmentation des charges opérationnelles et donc une diminution du résultat.

Les écritures de reprise entraînent une augmentation des produits opérationnels et donc une augmentation de résultat

II.6 : Régularisation des passifs

Les provisions s'inscrivent au passif du bilan, elles représentent un passif exigible potentiel

II.7 : La régularisation des comptes de gestion

II.7.1 : Incidence des charges à payer dans les documents de synthèses

- **Pour le bilan**

Les comptes de dettes spécifiques sont regroupés avec les comptes qui ont les mêmes racines, par exemple le compte 408 sera regroupé avec le compte 40. La dette fournisseurs sera donc plus importante.

- **Pour le compte de résultat**

Les charges à payer, augmentent le solde des comptes de charges habituels. Ceci aura donc pour incidence d'augmenter les charges et de réduire le bénéfice(ou augmenter la perte).

- **Pour l'annexe**

Les comptes de régularisation doivent faire l'objet d'une information dans l'annexe, si celle-ci est significative.

II.7.2 : Incidence dans les documents de synthèses « charge constaté d'avance »

➤ **Pour le bilan**

Les charges constatées d'avance apparaissent à l'actif.

➤ **Pour le compte de résultat**

Les charges constatées d'avance diminuent le solde des comptes de charges, ce qui a pour effet d'augmenter le bénéfice (ou réduire les pertes).

➤ **Pour l'annexe**

Les comptes de régularisation doivent faire l'objet d'une information dans l'annexe, si celle-ci est significative.

II.7.3 : Incidence dans les documents de synthèses « produit à recevoir »

➤ **Pour le bilan**

Les comptes de créances spécifiques sont regroupés avec les comptes qui ont les mêmes racines. Par exemple le compte 418 sera regroupé avec le compte 41.

➤ **Pour le compte de résultat**

Les produits à recevoir, augmentent normalement le solde des comptes de produits (sauf pour les avoirs à recevoir qui diminuent les charges)

Ce procédé a pour effet d'augmenter le bénéfice(ou diminuer les pertes).

➤ **Pour l'annexe**

Les comptes de régularisation doivent faire l'objet d'une information dans l'annexe, si celle-ci est significative.

II.7.4 : Incidence dans les documents de synthèses « produit constaté d'avance »

➤ **Pour le bilan**

Les produits constatés d'avance apparaissent au passif.

➤ **Pour le compte de résultat**

Les produits constatés d'avance diminuent le solde des comptes habituels.

➤ **Pour l'annexe**

Les comptes de régularisation doivent faire l'objet d'une information dans l'annexe, si celle-ci est significative.

Le respect et l'analyse des différents comptes des éléments du bilan et ceux de gestion à la clôture de l'exercice ainsi que les différentes écritures de régularisation permettent de faire en sorte que le résultat de l'exercice soit bien obtenu.

C'est l'une des contraintes à respecter pour procéder à l'étape suivante qui est la détermination du résultat comptable et fiscal de l'EPB et la clôture des comptes et qui seront présentées dans la section ci-après.

Section III : la détermination du résultat comptable et fiscale

III.1 : La balance générale après inventaire

Après l'achèvement de toutes les écritures de régularisation, on peut établir une balance générale après inventaire (avant la clôture des comptes) puisque la situation de tous les comptes est sensée être exacte. Cette balance facilite énormément les écritures de redressement d'une part, et d'autre part, elle devait apparaître les mouvements et les soldes de tous les comptes à la clôture de l'exercice.

Certains comptables se dispensent de l'établir, c'est regrettable car son utilité est très grande ; elle est la plus utile de l'ensemble des balances établis au cours de l'exercice.

➤ **Balance après inventaire au niveau de « l'EPB » au 31/12/2013** : se présente ainsi :

Tableau n°20: Balance après inventaire

C pt e	Libellé du compte	Solde débiteur	Solde créditeur
10	Capital, réserves et assimilés		8 130 013 741,45
11	Report à nouveau		
13	Produits et charges différés-	212 142 287,04	261 000 000,00
15	Provisions pour charges passifs		841 090 585,32
16	Emprunts et dettes assimilés		486 317 164,11
1	Compte de capitaux	212 142 287,04	9 718 421 490,88
20	Immobilisations incorporelles	3 027 932,00	
21	Immobilisations corporelles	7 297 747 051,69	
22	Immobilisations en concession	139 204 000,00	
23	Immobilisations en cours	335 486 705,35	
26	Participations et créances rattachés	1 907 009 981,82	
27	Autres immobilisations financiers	2 600 786 953,20	
28	Amortissements des immobilisations		3 585 057 745,87
29	Perte de valeur sur immobilisations		320 950 000,00
2	Compte d'immobilisations	12 283 262 624,06	3 906 007 754,87
32	Autres approvisionnements	177 268 128,31	
37	Stocks à l'extérieur	61 305,86	
38	Achats stockés		
3	Comptes de stocks et en-cours	177 329 334,17	
40	Fournisseurs et comptes rattachés	979 163,90	148 040 271,68
41	Clients et comptes rattachés	448 378 945,94	250 000,00
42	Personnel et comptes rattachés	366 000,00	127 903 744,06
43	Organismes sociaux et cpte rattachés		65 012 036,66
44	États, collec pub, org inter et cpte rattach	231 063 871,16	284 127 446,30

45	Groupes et associés		29 922 326,61
46	Débiteurs divers et créditeurs divers	71 833 238,39	119 426,00
48	Charges ou produits constatés d'avance		300 000,00
49	Pertes de valeurs sur cpte de tiers		82 700 767,60
4	Comptes de tiers	752 621 219,39	738 376 018,91
50	Valeurs mobilières de placement	5 985 920,00	
51	Banques, établissements financières	2 678 813 237,54	
53	Caisse		
54	Régies d'avances et accreditifs	15 423 200,04	
55	Emprunts et dettes financiers		
58	Virements interne		
5	Compte financiers	2 700 222 357,58	150 780 056,60
60	Achats consommés	115 892 326,58	
61	Services extérieurs	231 403 375,97	
62	Autres services extérieurs	97 068 712,89	
63	Charges de personnel	1 817 833 526,35	
64	Impôts, taxes et versements assimilés	138 480 029,20	
65	Autres charges opérationnels	18 618 917,18	
66	Charges financières	34 065 239,11	
68	Dotations aux amortis,prov et perte de v.	677 365 312,49	
69	Impôts sur les résultats et assimilés	497 815 553,00	47 987 209,75
6	Compte de charges	3 668 542 992,77	47 987 209,75
70	Ventes de marchandises	4 380 011,75	4 759 844 866,30
75	Autres produits opérationnels		159 760 320,66
76	Produits financiers		287 269 310,59
78	Reprises sur pertes de valeurs		30 053 798,70
7	Comptes de produits	4 380 011,75	5 236 928 295,75
Total Général		19 798 500 826,76	19 798 500 826,76

Source : réalisé par nos soins à partir des données interne à l'EPB.

III.2 : Les écritures de regroupement

A fin de déterminer les résultats par phase et le résultat final, on doit regrouper tous les sous comptes de la classe « 6 charges » et la classe « 7 produits » dans les comptes principaux intéressés composés de deux chiffres.

		31/12/2013	
60	Achats consommés	155 892 326,58	
602	Autres approvisionnements		136 287 544,51
607	Achats non stockés de matières et Fournitures		19 604 782,07
		D°	
61	Services extérieurs	231 403 375,97	
613	Locations		32 372 763,45
614	Charges locatives et charges de transport		2 109 125,70
615	Entretien, réparations et maintenances		147 351 168,94
616	Primes d'assurances		41 741 445,28
618	Documentations et divers		7 828 872,60
		D°	
62	Autres services extérieurs	97 068 712,89	
622	Rémunérations d'intermédiaires		26 754 466,62
623	Publicité, publications, relations pub		28 565 521,97
625	Déplacements, missions et réceptions		14 702 221,20
626	Frais postaux et télécommunications		5 076 268,82
627	Services bancaires et assimilés		18 095 355,05
628	Cotisations et divers		3 874 879,23
		D°	
63	Charges de personnel	1 817 833 526,35	
631	Rémunérations du personnel		1 410 887 283,51
635	Cotisations aux organismes sociaux		364 579 591,87
637	Autres charges sociales		42 366 650,97
64	Impôts, taxes et versements assimilés	138 480 029,20	
641	Impôts, taxes et versements sur rémunérations		19 098 777,00
645	Autres impôts et taxes		119 381 252,20
65	Autres charges opérationnels	18 618 917,18	
652	Moins values sur sorties d'actifs		14 812 395,35
653	Jétons de présence		600 000,00
656	Amendes et pénalités, subventions		866 601,50
657	Charges exceptionnelles		2 339 827,26
658	Autres charges de gestion		93,07

66	Charges financières	34 065 239,11	
661	Charges d'intérêts		31 761 714,20
665	Ecarts d'évaluations sur actifs financiers		1 910 400,00
666	Pertes de change		393 124,91
68	Dotations aux amortis, prov, et perte de valeur	677 365 312,49	
681	Dotations aux amortis, prov, et perte de valeur, actifs non courant		662 981 125,59
682	Dotations aux amortis, prov, et perte de valeur		4 217 881,20
685	Dotations aux amortis, prov, et perte de valeur, D°		10 166 305,70
69	Impôts sur les résultats et assimilés	449 828 343,25	
692	Impositions différés – actifs		47 987 209,75
695	Impôt sur les bénéfices		497 815 553,00
706	Autres prestations de services	3 885 767 260,53	
708	Produits des activités annexes	874 077 605,77	
709	Remis, Remises et Ristournes accordées	4 380 011,75	
70	Ventes de marchandises		4 755 464 854,55
752	Plus values sur sorties d'actifs	4 333 380,00	
757	Produits exceptionnels	4 734 444,26	
758	Autres produits de gestion courante	150 692 495,90	
75	Autres produits opérationnels		159 760 320,16
762	Revenus sur des actifs financiers	69 022 602,73	
766	Gains de change	27 267,86	
768	Autres produits financiers	218 219 440,00	
76	Produits financiers		287 269 310,59
785	Reprises d'exploitations sur perte de valeur d'actif	30 053 798,70	
78	Reprises sur perte de valeurs d'exploitation		30 053 798,70

III.3 : La détermination du résultat comptable

A la fin de l'exercice, le résultat net se calcule par différence entre total des produits et total des charges.

Le tableau des comptes résultat : le SCF retient, à cet effet, le principe consistant à déterminer les résultats de l'entreprise par stade de réalisation, chaque stade de réalisation représente un solde caractéristique de gestion.

Les auteurs du SCF insistent sur le fait que la gestion de l'entreprise ne pourrait être appréciée sur la base d'un seul résultat, ceci les amène à prévoir effectivement 10 soldes caractéristiques de gestion importants.

Des résultats intermédiaires doivent être calculés ainsi :

Production de l'exercice = ventes et produits annexes + Production immobilisées + Subventions d'exploitations ± variation des stocks

Ventes et produits annexes = chiffre d'affaires = 4 759 844 866,30 - 4 380 011,75
= 4 755 464 854,55 DA

Production de l'exercice = 4 755 464 854,55 DA

Consommation de l'exercice = achats consommés + services extérieurs et autres consommations

= 155 892 326,58 + 328 472 088,86 = 484 364 415,44 DA

Consommation de l'exercice = 484 364 415,44 DA

Valeur ajoutée = production de l'exercice - consommation de l'exercice

= 4 755 464 854,55 - 484 364 415,44

Valeur ajoutée = 4 271 100 439,11 DA

Excédent brut d'exploitation = valeur ajoutée - charges de personnels - impôts et taxes

= 4 271 100 439,11 - 1 817 833 526,35 - 138 480 029,20

Excédent brut d'exploitation = 2 314 786 883,56 DA.

Résultats opérationnels = Excédent brut d'exploitation + autres produits opérationnelles - autres charges opérationnelles - dotation aux amortissements et provisions et pertes de valeurs + reprise sur pertes de valeurs et provisions.

= 2 314 786 883,56 + 159 760 320,16 - 18 618 917,18 - 677 365 312,49 + 30 053 798,70

Résultats opérationnels = 1 808 616 772,75 DA

Résultat financiers = Produits financiers – charges financières
 = 287 269 310,59 – 34 065 239,11

Résultat financiers = 253 204 071,48 DA

Résultat avant impôts = Résultats opérationnels ± Résultat financiers
 = 1 808 616 772,75 + 253 204 071,48

Résultat avant impôts = 2 061 820 844,23 DA

Résultat net des activités ordinaires = Résultat avant impôts – impôts exigible ± impôts différés.

= 2 061 820 844,23 – 497 815 553,00 + 47 987 209,75

Résultat net des activités ordinaires = 1 611 992 500,98 DA

Résultats extraordinaire = éléments extraordinaires produits – éléments extraordinaires charges

Résultats net de l'exercice = résultats net des activités ordinaire ± Résultats extraordinaire
 = 1 611 992 500,98 + 00,00

Résultats net de l'exercice = 1 611 992 500,98 DA

Nous constatons que les comptes ont été arrêtés avec un résultat bénéficiaire net d'impôt de 1 611 992 500,98 DA.

- **Ecritures comptable de détermination des résultats (Ecriture de recouplement)**

Le résultat net est utilisé en fin d'année, après les travaux d'inventaire, pour solder les comptes de charges et les comptes de produits de l'exercice.

Le compte 12 est crédité, à la clôture de l'exercice par le débit des comptes de la classe 7 et des comptes créditeurs de la classe 6 pour solde, suivant la cascade de détermination des soldes intermédiaires de gestion.

Il est débité à la clôture de l'exercice du montant des charges de l'exercice par le crédit des comptes de la classe 6 et des comptes débiteurs de la classe 7 pour solde, suivant la cascade de détermination des soldes intermédiaires de gestion.

Le solde du compte 12 est comptabilisé dans le compte 120 en cas de bénéfice. Il est repris à la réouverture dans l'attente de la décision de l'assemblée générale de l'entreprise qui doit statuer sur son affectation

		31/12/2013	
70	ventes de marchandise	4 755 464 854,55	
60	Achats consommés		155 892 326,58
61	Services extérieurs		231 403 375,97
62	Autres services extérieur		97 068 712,89
122	Valeur ajoutée		4 271 100 439,11
	D°		
122	Valeur ajoutée	4 271 100 439,11	
63	charges de personnels		1 817 833 526,35
64	impôts et taxes et versement assimilés		138 480 029,20
123	Excédent brut d'exploitation		2 314 786 883,56
123	Excédent brut d'exploitation	2 314 786 883,56	
75	Autres produits opérationnels	159 760 320,16	
78	Reprise sur pertes de valeur et provisions	30 053 798,70	
65	Autres charges opérationnels		18 618 917,18
68	Dotation aux amortissements et provisions et pertes de valeurs		677 365 312,49
124	Résultats opérationnels		1 808 616 772,75
124	Résultats opérationnels	1 808 616 772,75	
76	Produits financiers	287 269 310,59	
66	Charges financiers		34 065 239,11
125	Résultat avant impôts		2 061 820 844,23
125	Résultat avant impôts	2 061 820 844,23	
695	Impôts sur les résultats		497 815 553,00
692	Impositions différée actif		47 987 209,75
126	Résultat extraordinaire		1 611 992 500,98

- **Présentation au bilan**

Quel que soit son signe, le résultat net de l'exercice est inscrit au passif du bilan sur la ligne correspondante, parmi les capitaux propres.

En DA

Libellé	Exercice
Capitaux propre	
Résultat net	1 611 992 500,98

III.4: Détermination du résultat fiscal

Le résultat fiscal qui sert de base (assiette) au calcul de l'impôt est généralement différent du résultat comptable, il est calculé ainsi :

Résultat fiscal=Résultat comptable - Déductions fiscales+Réintégrations fiscales

Selon l'article 172-173 du CIDTA :

- Les déductions représentent les éléments du résultat pouvant être soumis à un taux différent du taux normal, les plus values à long terme se trouvant dans cette catégorie.
- Les réintégrations sont des éléments incorporés aux charges dont l'administration fiscale interdit la déduction. Exemple : les amendes et pénalités de retard.

Le résultat fiscal de l'EPB est calculé comme suite :

Résultat comptable de l'exercice 2013= (total produits nets – total charges nettes)

Le résultat comptable = résultat de l'exercice + charge d'impôt exigible

Le résultat comptable = 1 611 992 500,98 + 497 815 553,00

Le résultat comptable = 2 109 808 054 DA

Total des réintégrations = 233 492 124 DA

Total des déductions = 279 602 165 DA

**Résultat Fiscal = (2 109 808 054,00 + 233 492 124,00 – 279 602 165,00)
= 2 063 698 013,00 DA**

III.5 : L'impôt sur les bénéfices des sociétés « IBS »

Selon l'article 139 de CIDTA: «Relevant de l'IBS toutes les sociétés de capitaux et assimilées, quelle que soit la nature de leur activité ».

Néanmoins, certaines sociétés de personnes peuvent opter pour ce régime d'imposition.

Il y a lieu de signaler, que l'IBS est assis non pas sur le bénéfice brut de l'exercice mais sur le bénéfice fiscal.

Calcul de l'impôt sur les bénéfices exercice 2013

IBS= Résultat Fiscal × 25%

IBS = 2 063 698 013,00 × 25% = 515 924 503,00

IBS = 515 924 503,00 DA

Avantage ANDI sur IBS = 515 924 503,00 × 3,51% = 18 108 950,00

Avantage ANDI sur IBS = 18 108 950,00 DA

Acomptes IBS= 467 126 910,00 DA

Retenue à la source IRG/DAT = 7 525 000,00 DA

		31/12/2013	
695100	IBS	515 924 503,00	
444300	IBS due		515 924 503,00
	IBS du au 31/12/2013		
	D°		
444300	IBS due	18 108 950,00	
695100	IBS		18 108 950,00
	Avantage ANDI sur IBS		
	D°		
444300	IBS due	474 651 910,00	
444100	acomptes IBS		467 126 910,00
444900	autres avances sur impôts		7 525 000,00
	Imputation acomptes IBS, et IRG/DAT		

III.6: Clôture des comptes

Après avoir établi les états financiers on précèdera à la clôture des comptes.

Une fois que toutes les opérations d'inventaire sont terminées, il faut procéder à la clôture des comptes « Compte de gestions », en vertu du principe d'indépendance des exercices.

Donc une fois ces écritures sont terminées, on établit une autre balance appelée balance après inventaire (balance de clôture : voir l'annexe n°14).

La clôture des travaux de fin d'exercice se fait par la détermination du résultat ainsi que l'établissement des états financiers qui représente l'objectif finale de l'EPB, c'est la phase primordiale qui permet de dégager sa situation patrimoniale et financière nette. Cette dernière ayant pour objet d'informer l'ensemble des utilisateurs et particuliers de l'entreprise sur son image fidèle d'une part, et de préparer une situation de base pour l'exercice qui se suivre, et cela afin de mettre en œuvre tous les moyens matériels et financiers pour la continuité son activité.

Conclusion générale

Conclusion générale

La comptabilité financière est devenue un langage économique qui reflète le niveau de développement d'une société. Elle a été construite à travers l'histoire et par conséquent, l'influence de l'environnement social, culturel et économique propre à chaque pays y est intégrée. La comptabilité doit répondre à la nécessité de produire l'information financière, une telle information doit être compréhensible et crédible d'un point de vue international en raison de la globalisation économique et de la croissance des groupes et des investissements étrangers. Pour répondre à ce besoin, beaucoup de pays ont adoptés des nouvelles normes comptables IAS/IFRS. Ces normes comptables internationales sont élaborées et publiées par l'organisme privé l'IASB. Elles sont adoptées et appliquées par beaucoup de pays du monde.

L'objectif des normes IFRS est d'harmoniser les outils comptables et d'imposer l'utilisation d'un référentiel international commun aux entreprises pour répondre à la mondialisation des marchés et des transactions internationales, à la nécessité de fournir aux investisseurs, actionnaires et petits porteurs des données transparentes, fiables, compréhensibles, normalisées, homogènes et comparables ; à rétablir la crédibilité des comptes, des comptables et des managers.

L'un des avantages que nous pouvons retirer de l'application du référentiel international est l'amélioration de la qualité des informations de gestion interne par l'utilisation des règles comptables davantage guidées par l'économie.

L'Algérie a opté pour le SCF qui lui permet une meilleure lecture des états financiers et la possibilité de les comptabiliser dans un langage normalisé, avec un meilleur contrôle des comptes qui s'appuie sur des concepts et des règles clairement définis, et ce, dans le but d'apporter plus de transparence et de fiabilité dans les comptes et dans l'information financière, ce qui renforcera la crédibilité des entreprises. Ainsi, elles vont améliorer leurs organisations internes et la qualité de leurs communications avec les parties prenantes, ce qui encouragera l'investissement du fait d'une meilleure lisibilité des comptes par les analystes financiers et les investisseurs étrangers.

La question de la permanence de l'inventaire, si simple en théorie, est loin d'être résolue dans la pratique, et peut-on déterminer par le seul jeu des comptes l'existant réel et le bénéfice réalisé sur l'exploitation que la permanence de l'inventaire n'existerait pas pour cela.

L'actif et le passif de l'entreprise ne peuvent, en effet, être représentés d'une façon continue dans les comptes, par suite des augmentations et des diminutions qui s'opèrent sans cesse dans la valeur des choses : chaque jour un immeuble se déprécie, un matériel s'use, une

marchandise se démode, se défraîchit ou se détériore, un effet en portefeuille devient douteux, un débiteur devient insolvable, une dette ou une créance productive d'intérêts augmente de jour en jour, les frais généraux s'accroissent d'une manière continue, une facture comptabilisée aux livres est susceptible d'un escompte et aussi, dans le cas d'avance ou de retard dans le paiement, d'un intérêt qui ne peut être connu que lors du règlement.

Le soldes des comptes est donc généralement, sinon inexact, du moins incomplet, et ne peut être amené à sa valeur réelle que par des écritures complémentaire (régularisation) qu'il est impossible dans la pratique, de passer chaque jour et que, pour cette raison, on reporte aux travaux de fin d'exercice.

A cet égard, nous avons essayé de répondre durant ce travail de recherche à une problématique qui fait objet de savoir comment réalisé ces travaux de fin d'exercice et techniques d'élaboration des états financiers(bilan, compte de résultat). Nous avons donc énuméré toutes les étapes ainsi que les mécanismes de réalisation de ces travaux au sein de la Direction Finance et Comptabilité « l'Entreprise Portuaire de Bejaia EPB ».

L'hypothèse liée à l'application de l'inventaire physique qui est une opération indispensable pour l'arrêté des comptes et la préservation des biens ainsi les Directeurs en charge du dossier doivent accorder toute l'importance au suivi des mouvements et au bon déroulement de l'opération de recensement de fin d'année et veiller personnellement à la bonne tenue aux procédures d'inventaire ouvert au niveau de leur structure, a également été confirmée. En effet, durant notre stage, nous avons pu observer que ces travaux sont menés de façon à garantir la fiabilité des informations qui seront reportées sur les documents comptables, ils ont une importance capitale dans la gestion de l'EPB, mais et à fin qu'ils soient délicat, et arriver à garantir une image de l'entreprise qui doit être fidèle et sincère. Ils doivent se préparer par la réunion de certaines conditions qui lui sont essentielles, et qui peuvent se résumer ainsi :

- La participation et la responsabilité de toutes les structures de l'entreprise ;
- L'outil technique de contrôle permanent ;
- Constatation des rapports d'audit.

Néanmoins, cette recherche nous a permis de constater que les contrôles requis sont soigneusement exercé sur les différentes phases menant de la préparation du comptage à la présentation des états définitifs

Notre étude présente certaines limites liées notamment aux contraintes relatives à notre interventions et possibilité d'assister durant la période des inventaires. Modestement,

nous avons essayé de posées toutes les questions afin de recenser des rapports en matière de l'inventaire physique au sein de l'EPB.

Les travaux de fin d'exercice sont donc une nécessité absolue dans la fonction comptable de l'entreprise qui lui permettra de contrôler et de mieux connaître et savoir ou sont exactement ses points fiables et aussi la situation réelle de l'exercice et mieux reflétée. Tous ces faits sont en faveur de l'hypothèse qui porte sur la démarche des régularisations comptables et la clôture des comptes.

Enfin, l'objectif recherché de ce travail à travers notre intervention est de s'assurer que la prise d'inventaire a été effectuée correctement et sincère. Nous souhaitons donc que ce travail mené à terme soit bénéfique et servira également de bon guide pour ceux qui l'utiliseront à l'avenir.

Cette étude peut susciter des prolongements possibles en utilisant plus de données et en intégrant les autres états financiers. Pour cette raison, nous pouvons considérer la recherche dans ce domaine ouverte.

Références bibliographiques

Bibliographie

❖ Ouvrages

- BARNETO P., « *Normes IAS/IFRS application aux états financiers* », Edition Dunod, Paris, 2004.
- BENKACI Mohamed : Normes comptables internationales IAS/IFRS, BERTI Editions, Alger, 2009.
- BARUCH. Philippe, MIRVAL. Gérard, « Comptabilité générale », ellipses / édition Marketing S.A, 1996.
- BRUN S., « *IAS/IFRS : Les normes internationales de l'information financière* », édition Gulino, France, 2006.
- BOUVIER. Anne-Marie, DISLE. Charlotte, « Introduction à la comptabilité : cas pratique », édition Dunod, Paris, 2008.
- CHADROUNE Didier « *Cours de comptabilité financière* » édition CNAM, Novembre 2011.
- CHOYAKH. Mohamed, « *cours de comptabilité financière* », édition Institut de financement et de développement, janvier, 2006.
- DELVAILLE P., « *La comptabilité internationale* », 1^{éd} Foucher, 2009.
- DICK W. ; MAISSONNIER-PIERRA F., « Comptabilité financière en IFRS », Edition, Pearson, France, 2006.
- DISLE.C, MAESO.R et MEAU.M ; Introduction à la comptabilité « *Manuel et application* », édition, DUNOD, Paris, 2007.
- DUMALANEDE. Eric, « Comptabilité générale conforme au SCF et aux normes IAS/IFRS », édition Berti, Alger, 2009.
- GARMILIS. Ali, POTY. Chantal « *comptabilité financière* », édition DUNOD, Paris, 1998.
- GEORGES. Langlois, MICHELINE. Friédérich, « Comptabilité financière, comptabilité générale », édition Foucher, Vanves, 2007.
- ITMEYE A. ; BOSQUET J-F., « *Normes IAS/IFRS, que faut-il faire? Comment s'y prendre ?* », 2 édition d'organisation, 2005.
- JENNY. Hugues, comptabilité générale « *travaux comptable de fin d'exercice* », édition GEACG, Paris, 2012/2013.

- KADDOURI. Amar, MIMECHE. Ahmed, « Cours de comptabilité financière selon les normes IAS/IFRS et le SCF 2007 », éditions ENAG, Alger, 2009.
- LANGLOIS.G, FRIEDERICH.M ; comptabilité financière « opération d'inventaire : amortissement »édition, Foucher, Vanves, 2007.
- LOZATO. M. ; NICOLLE P., « *Gestion des investissements et de l'information financière* », édition 7^{éd}Dunod, Paris, 2012.
- NIKITIN Marc.et REGENT Marie-Odile : « *Introduction à la comptabilité* », 3^{ème} Edition, Armand Colin, 2007.
- OBERT. Robert, MAIRESSE. Marie-Pierre, « Comptabilité approfondie : manuel et application», édition Dunod, Paris, 2011.
- PERRIN, Maguy. GOUPIL, Christophe, « *fiches de comptabilité générale* », édition, ELLIPSES, France, Janvier, 2013.
- RAIMBOURG, Philippe, « *comptabilité générale* »,4^{ème} édition actualisée, Paris, 2006.
- RAFFOURNIER B., « *Les normes comptables internationales* », Economica, Paris, 1996.
- SILEM. Ahmed, ALBERTINI. Jean-Marie, « *Lexique d'économie* », édition Dalloz, Paris, 2006.
- TAZDAIT. Ali, « *Maîtrise du système comptable financier* », édition ACG, Algérie, 2009.
- VPOUC'H MEOUCHY J. ; VAN GREUNING H., « *Normes comptables internationales: guide pratique, Banque mondial* », Washington, 2003.

❖ **Revues**

- BENYEKHFLEF. A., Maître Assistante - Université d'Alger3, « *Le système comptable algérien étude comparative avec les pays de l'Europe de l'Est et les organismes de normalisation comptable internationale* », Revue du chercheur N° _ 08/2010.
- Cabinet d'audit et de contrôle des comptes, *procédure d'inventaire, rapport 2012*.
- Cour « *comptabilité financière : préparation des états financiers et travaux de fin d'exercice* », CNAM.
- Conseil National de la Comptabilité, « *Projet de système comptable et financier* », Juillet 2006.
- HEEM G., « *Lire les états financiers en IFRS* », Edition d'organisation, 2004.

- HATTAB A., CABINET D'AUDIT COMPTABLE & D'INGENIERIE FINANCIERE, « *Plan comptable normalisé Selon le Système Comptable Financier* », CONSTANTINE – ALGERIE.
- International Accounting Standards Committee, « *Normes comptables internationales* », Expert comptable média, Paris, 1997.
- OULD AMER. Smail, « La normalisation comptable en Algérie : présentation de nouveau système comptable et financier », revue de l'université Ferhat Abbes n°10, 2010, Sétif.
- Ouvrage collectif d'un groupe de travail de l'Association nationale des Directeurs Financiers et de Contrôle de Gestion, « *Normes IAS/IFRS* », Editions d'Organisation, 2004.

❖ Séminaires

- MORSI. Ahmed, « Séminaire sur la pratique de l'élaboration des nouveaux états comptables et financiers IAS/IFRS », Mai 2008.
- MIMOUNI. El-hadj, BENRAHLA. Mohamed Salah, « Séminaire les travaux comptables de fin d'exercice », Ouargla, Octobre 2013.

❖ Lois et décrets

- La loi n°07-11 du 15Dhou El Kaada 1428 correspondant au 25 novembre 2007 portant système comptable financier, Journal Officiel de la République Algérienne n°74.
- Article n° 112-6, Journal Officiel de la République Algérienne n° 19, portant système comptable financier, du 28 Rabie El Aouel 1430 correspondant au 25 mars 2009.
- Article 592 du Code de commerce.
- Article 172-173 du Code des Impôts Directs et Taxes Assimilées.
- Code de commerce algérien, article N°8 et 9, relatif aux livres de commerce.
- Décret du 29/11/1983 relatif a la loi comptable de 1983 énonce les principes d'organisation comptable.
- Arrêté du 26 juillet 2008 fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et les règles de fonctionnement des comptes.

❖ **Journaux officiels**

- Journal Officiel de la République Algérienne n° 19, portant système comptable financier, du 28 Rabie El Aouel 1430 correspondant au 25 mars 2009.

Liste des tableaux, figures et schémas

❖ Liste des Tableaux :

Tableau n°01 : Les trois approches de la comptabilité.....	08
Tableau n° 02: les catégories d'immobilisation financières.....	41
Tableau n°03 : Registre centrale d'inventaire	44
Tableau n°04 : Tableau qui désigne les écarts constatés et leurs motifs utilisé à l'EPB	54
Tableau n°05 : Fiche d'état des créances clients.....	58
Tableau n°06 : Etat de rapprochement bancaire.....	59
Tableau n°07 : Quelques éléments amortissables et non amortissables.....	66
Tableau n°08 : Plan d'amortissement.....	67
Tableau n°09 : Comparaison des deux modes d'amortissement.....	69
Tableau n°10 : les indices de perte de valeur	72
Tableau n°11:Comptes concernés par les charges à payer.....	80
Tableau n°12: Comptes concernés par les produits à recevoir.....	82
Tableau n°13 : L'actif du bilan	89
Tableau n°14 : Passif du bilan.....	90
Tableau n°15: Le compte de résultat par nature.....	92
Tableau n°16 : Compte de résultat par fonction.....	93
Tableau n°17: Tableau de flux de trésorerie par la méthode directe.....	95
Tableau n°18 : Tableau de flux de trésorerie par la méthode indirecte.....	96
Tableau n°19: Tableau d'état de variation des capitaux propres	97
Tableau n°20: Balance après inventaire	102

❖ Liste des figures :

Figure n°01: Organigramme de l'Enterprise Portuaire de Bejaia	34
Figure n°02 : Organigramme de Direction Finance et Comptabilité	37

❖ Liste des schémas :

Schéma n°01 : Types de travaux comptable	06
Schéma n°02 :L'organisation des activités de l'entreprise	09
Schéma n°03 : Les processus financière de l'entreprise	10

Schéma n° 04 : L'organisation comptable... ..	15
Schéma n°05 : Les différents travaux d'inventaire	25
Schéma n°06 : Le déroulement des opérations d'inventaire	26
Schéma n°07 : L'enchaînement des écritures d'inventaire	28
Schéma n°08 : La procédure d'inventaire physique.....	62
Schéma n°09 : L'enregistrement de la dépréciation.....	73

Annexes

Annexes

- ❖ Annexe n°01 : Décision n° 745/2013, commission de validation des inventaires de l'exercice 2013.
- ❖ Annexe n°02 : Décision n° 748/2013, commission de suivi et de contrôle des inventaires de l'exercice 2013.
- ❖ Annexe n°03 : Décision n° 746/2013 du 08 décembre 2013, commission chargée d'établir l'inventaire des immobilisations au 31/12/2013.
- ❖ Annexe n°04 : Codification de l'équipement informatique.
- ❖ Annexe n°05 : Fiche d'inventaire.
- ❖ Annexe n°06 : Papillon Inventaire Immobilisations - par compte -.
- ❖ Annexe n°07 : PV des délibérations de la commission de validation des inventaires physiques.
- ❖ Annexe n°08 : Par décision n° 747/2013 du 08 décembre 2013 instituant une commission chargée de l'inventaire des stocks au 31 / 12 / 2013.
- ❖ Annexe n°09 : PV d'une réunion 03/12/2013.
- ❖ Annexe n°10 : PV d'une réunion 16/12/2013
- ❖ Annexe n°11 : Rapport final des inventaires des stocks
- ❖ Annexe n°12 : PV d'une réunion du 20/01/2014.
- ❖ Annexe n°13 : Plan d'amortissement.
- ❖ Annexe n°14 : Balance de clôture.



DECISION N° 745/2013

Le Directeur Général de l'Entreprise Portuaire de Béjaïa

- Vu, le statut de société par actions de l'Entreprise Portuaire de Béjaïa,
- Vu, le procès verbal du 26 Février 2013, résolution n° 03 du Conseil d'Administration, portant désignation de Monsieur en qualité de Directeur Général de l'Entreprise Portuaire de Béjaïa ;

DECIDE

Article 01 : il est créé au sein de l'Entreprise une Commission de validation des inventaires de l'exercice 2013 sous la présidence de Monsieur

Article 02 : cette commission est composée de :

- | | |
|-------|--------|
| - MR. | Membre |
| - Mme | Membre |
| - MR. | Membre |

Article 03 : la commission transmettra le rapport final des inventaires au Conseil d'Administration pour approbation.

Article 04 : Messieurs les Directeurs sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application de la présente décision.

Fait à Béjaïa, le 08 Décembre 2013



DECISION N° 418.../2013

Le Directeur Général de l'Entreprise Portuaire de Béjaïa

- Vu, le statut de société par actions de l'Entreprise Portuaire de Béjaïa,
- Vu, le procès verbal du 26 Février 2013, résolution n° 03 du Conseil d'Administration, portant désignation de Monsieur en qualité de Directeur Général de l'Entreprise Portuaire de Béjaïa ;

DECIDE

Article 01 : il est créé au sein de l'Entreprise une Commission de suivi et de contrôle des inventaires de l'exercice 2013 sous la présidence de Monsieur

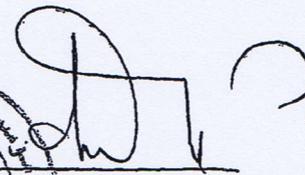
Article 02 : cette commission est composée de Messieurs :

- Membre
- Membre
- Membre

Article 03 : la commission établira le rapport final des inventaires à la commission de validation.

Article 04 : Messieurs les Directeurs sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application de la présente décision.

Fait à Béjaïa, le 08 Décembre 2013



 مدير عام



DECISION N° 746/2013

Le Directeur Général de l'Entreprise Portuaire de Béjaïa

- Vu, le statut de société par actions de l'Entreprise Portuaire de Béjaïa,
- Vu, le procès verbal du 26 Février 2013, résolution n° 03 du Conseil d'Administration, portant désignation de Monsieur en qualité de Directeur Général de l'Entreprise Portuaire de Béjaïa ;

DECIDE

Article 01 : il est créé au sein de l'Entreprise une Commission d'inventaire physique des immobilisations de l'exercice 2013 sous la présidence de Monsieur

Article 02 : cette commission est composée de Messieurs :

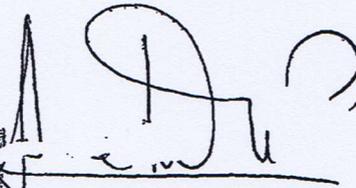
-	Membre

Article 03 : la commission rendra compte hebdomadairement de l'avancement de ses travaux à la commission de suivi et de contrôle.

Article 04 : les travaux d'inventaires débuteront le 15 Décembre 2013 et doivent prendre fin le 16 Janvier 2014.

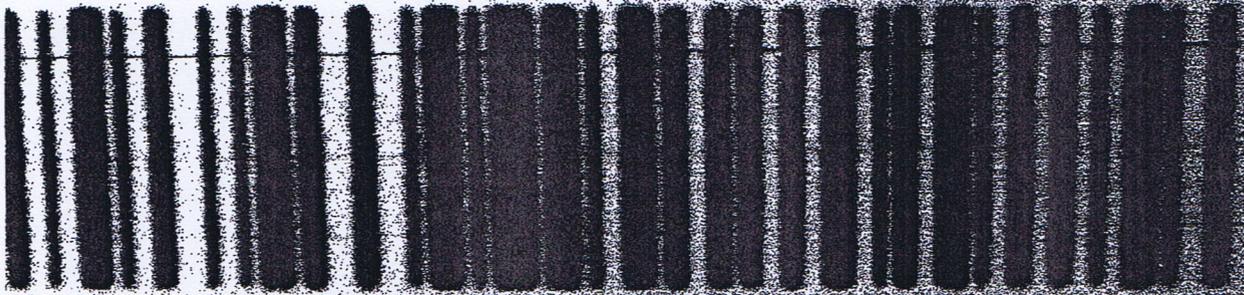
Article 05 : Messieurs les Directeurs sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application de la présente décision.

Fait à Béjaïa, le 08 Décembre 2013



 مدير

Annexe n° 04

Entreprise Portuaire de Bejala



200745500 984

Fiche d'inventaire

Direction :

Département :

Service :

N° de bureau :

N° d'ordre	N° d'inventaire	Désignation	Quantité	Obs.
01				
02				
03				
04				
05				
06				
07				
08				
09				
10				
11				
12				
13				
14				
15				

N.B :

Il est formellement interdit de mouvoir le mobilier et le matériel ci-dessus inventorié sauf accord préalable de la direction concernée.

Le mobilier et le matériel ci-dessus sont placés sous la responsabilité exclusive de l'agent utilisateur.

Le chargé du suivi des investissements

Le responsable du bureau

Papillon Inventaire Immobilisations
 - Par Compte -

Compte N°	Logiciels	Code	Libellé	Code GP	Etat	Observation	Commentaires
1 200712200 3	LOGICIEL COMPTABILITE GENERALE						
2 500712200 4	LOGICIEL BIG PAIE GRH						
3 60071220 01	LOGICIEL INFORMATIQUE						
4 600712200 2	LOGICIEL INFORMATIQUE						

Compteur :

Chef d'Equipe :



Procès verbal n° 01/2014 des Délibérations de la commission
de validation des inventaires physiques de l'exercice 2013

l'an deux mille quatorze et le Deux du mois de Février à 09h00 s'est tenue une réunion de la commission de validation des inventaires physiques de l'exercice 2013 au siège de l'entreprise, sous la présidence de Monsieur _____, Directeur Général Adjoint.

Etaient présents :

- Mme _____ Directrice de Management Intégré
- M. _____ Directeur des Finances et Comptabilité
- M. _____ Directeur de la Capitainerie
- M. _____ Directeur des Ressources Humaines et Moyens
- M. _____ Directeur de la Manutention et Acconage
- M. _____ Directeur de la Logistique

Etaient absents :

- Mme _____ Directrice du Domaine et Développement -Congé de maternité -
- M. _____ Directeur du Remorquage -Congé annuel -

Ordre du jour :

- Validation des inventaires physiques de l'exercice 2013.

Il a été dressé une feuille de présence laquelle a été signée par les membres présents.
Le président de la commission déclare ouverte la séance et donne la parole à Monsieur le Directeur des Finances et Comptabilité pour exposer le résultat des inventaires.

Après débats et commentaires, et après l'examen des rapports des commissions d'inventaires et de la commission du contrôle, il a été procédé à la validation des inventaires de l'exercice 2013 comme suit :

I. Inventaire des Stocks de Matières et Fournitures

1. Résultat de l'inventaire :

Le stock de matières et fournitures de l'Entreprise Portuaire de Bejaia au 31/12/2013 est de l'ordre de **177 268 128,31 DA** contre **122 671 413,80 DA** soit une augmentation de **45%**.

Cette hausse s'explique par la hausse du stock magasin remorquage de **85%**.

Le stock de l'entreprise est réparti comme suit :

- Magasin DRH : **1 697 687,19 DA** (01% du montant global) ;
- Magasin DDD : **8 608 481,07 DA** (05% du montant global) ;
- Magasin DL : **76 711 772,14 DA** (43% du montant global) ;
- Magasin DR : **90 250 187,91 DA** (51% du montant global).

2. Rapprochement Physique /Comptable :

- Magasin DRH :

En Dinars					
Compte	Désignation	Inventaires	Comptabilité	Ecart +	Ecart -
322120	Combustibles Carburants et Lubrifiants MGX	381 239,32	381 239,32	-	-
322220	Produits d'entretien MGX	9 674,00	9 674,00	-	-
322320	Fournitures d'atelier MGX	8 859,00	8 859,00	-	-
322501	Pièces de rechanges matériels de transport MGX	-	-	-	-
322600	Fournitures de bureau	284 389,78	284 389,78	-	-
322700	Fournitures Informatiques	612 936,31	612 936,31	-	-
322903	Matières & fournitures diverses MGX	113 790,48	113 790,48	-	-
322910	Habilllements	286 798,30	286 798,30	-	-
	Total	1 697 687,19	1 697 687,19		

- Magasin DL :

En Dinars					
Compte	Désignation	Inventaires	Comptabilité	Ecart +	Ecart -
322130	Combustibles Carburants et Lubrifiants DL	3 913 594,04	3 913 594,04	-	-
322230	Produits d'entretien DL	45 730,00	45 730,00	-	-
322330	Fournitures d'atelier DL	319 896,32	319 896,32	-	-
322430	Petit outillage DL	8 977,70	8 977,70	-	-
322513	Pièces de rechanges matériels d'exploitation DL	68 463 432,97	68 463 456,96	-	23,99
322531	Pneumatiques DL	3 960 141,11	3 960 141,11	-	-
322901	Matières & fournitures diverses DL				
	Total	76 711 772,14	76 711 796,13	-	-23,99

- Magasin DDD :

En Dinars

Compte	Désignation	Inventaires	Comptabilité	Ecart +	Ecart -
322000	Matériaux de construction	5 982,92	5 982,92	-	-
322100	Combustibles Carburants et Lubrifiants DDD	846 823,37	846 823,37	-	-
382200	Produits d'entretien DDD	100 724,88	100 724,88	-	-
322300	Fournitures d'atelier DDD	7 450,00	7 450,00	-	-
322400	Petit outillage DDD	2 000,00	2 000,00	-	-
322500	Pièces de rechanges matériels de transport DDD	732 373,83	732 373,83	-	-
322520	Pièces de rechanges matériels navales DDD	6 608 037,35	6 608 037,35	-	-
322530	Pneumatiques DDD	39 789,27	39 789,27	-	-
322900	Matières & fournitures diverses DDD	265 299,45	265 299,45	-	-
	Total	8 608 481,07	8 608 481,07	-	-

- Magasin DR :

En Dinars

Compte	Désignation	Inventaires	Comptabilité	Ecart +	Ecart -
322110	Combustibles Carburants et Lubrifiants DR	2 670 200,21	2 670 200,21	-	-
322210	Produits d'entretien DR	554 149,47	554 149,47	-	-
322310	Fournitures d'atelier DR	6 280,15	6 280,15	-	-
322410	Petit outillage DR	27 142,79	27 142,79	-	-
322521	Pièces de rechanges matériels navales DR	86 968 415,29	86 968 415,29	-	-
322902	Matières & fournitures diverses DR	24 000,00	24 000,00	-	-
	Total	90 250 187,91	90 250 187,91	-	-

ef

II. Inventaire des immobilisations

1. Résultat de l'inventaire :

L'inventaire physique des immobilisations pour l'exercice 2013 s'est déroulé dans les meilleures conditions et aucun écart n'a été constaté.

2. Rapprochement physique /comptable :

En Dinars

Désignation	Montant inventaire	Montant Comptabilisé	Ecart	VNC
<i>Immobilisations incorporelles :</i>				
- Logiciels	3 027 932,00	3 027 932,00	-	-
Total immobilisations incorporelles	3 027 932,00	3 027 932,00	-	-
<i>Immobilisations corporelles :</i>				
- Terrains	69 440 800,00	69 440 800,00	-	-
- Bâtiments	694 248 932,22	694 248 932,22	-	-
- Ouvrages	1 622 774 964,98	1 622 774 964,98	-	-
- Réseaux	155 408 342,04	155 408 342,04	-	-
- Installations techniques	2 505 955 507,88	2 505 955 507,88	-	-
- Autres immo. Corporelles	2 249 918 504,57	2 249 918 504,57	-	-
Total immobilisation corporelle	7 297 747 051,69	7 297 747 051,69	-	-
<i>Immobilisations en concessions :</i>				
- Terrain TIXTER	139 204 000,00	139 204 000,00	-	-
Total immobilisations en concession	139 204 000,00	139 204 000,00	-	-
Total immobilisations	7 439 978 983,69	7 439 978 983,69	-	-

Le président de la Commission de validation

M. _____

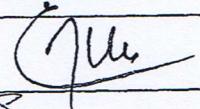
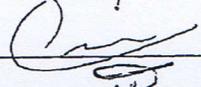
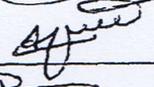
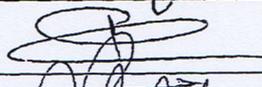
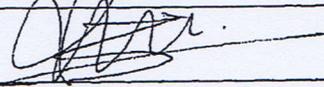
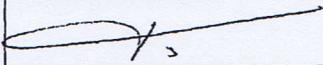
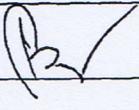


cel

Commission de validation des inventaires physiques de l'exercice 2013

Feuille d'émargements

Séance du 02/02/2014

Nom & prénom	Fonction	Emargement
	DFC	
	DRH	
	AGA	
	DNI	
	DC	
	DNA	
	Ac	



DECISION N° 747/2013

Le Directeur Général de l'Entreprise Portuaire de Béjaïa

- Vu, le statut de société par actions de l'Entreprise Portuaire de Béjaïa,
- Vu, le procès verbal du 26 Février 2013, résolution n° 03 du Conseil d'Administration, portant désignation de Monsieur . en qualité de Directeur Général de l'Entreprise Portuaire de Béjaïa ;

DECIDE

Article 01 : il est créé au sein de l'Entreprise une Commission d'inventaire des stocks de matières et fournitures de l'exercice 2013 sous la présidence de Monsieur

Article 02 : cette commission est composée de Messieurs :

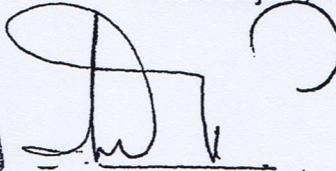
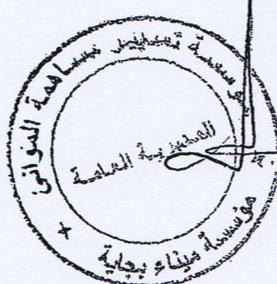
- Membre

Article 03 : la commission rendra compte hebdomadairement de l'avancement de ses travaux à la commission de suivi et de contrôle.

Article 04 : les travaux d'inventaires débuteront le 22 Décembre 2013 et doivent prendre fin le 20 Janvier 2014.

Article 05 : Messieurs les Directeurs sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application de la présente décision.

Fait à Béjaïa, le 08 Décembre 2013


 مستدير عام




Direction Finances et Comptabilité

Procès Verbal Réunion du 03/12/2013

L'an Deux Mille Treize et le Trois du Mois de Décembre à Neuf Heures et Trente Minutes, se sont réunis les Responsables des Approvisionnements au niveau des Magasins de Stocks de matières et fournitures sous la Présidence de Monsieur le Directeur des Finances et Comptabilité.

Etaient Présents : Référence Liste

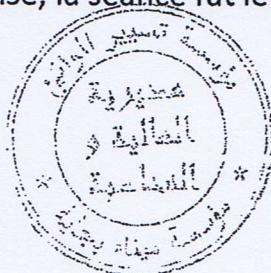
Ordre du jour : Préparation des Inventaires Exercice 2013

Déroulement de la Séance :

Après ouverture de la séance par Monsieur le Directeur des Finances et Comptabilité, plusieurs points ont été soulevés par les présents énumérés comme suit :

- ❖ Le rangement des articles à inventorier dans les rayonnages et afin de faciliter l'opération de comptage.
- ❖ Mise à jour des fiches de stocks et l'application gestion des stocks.
- ❖ Ouverture d'un registre des mouvements des stocks pendant la période des inventaires.
- ❖ Préparation des listings et des feuilles d'inventaires en collaboration avec les Département Informatique.
- ❖ Rester à la disposition des Equipes de comptage pendant la période des inventaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 10H30.



(Handwritten signature)



Direction Finances et Comptabilité

Procès Verbal Réunion du 16/12/2013

L'an Deux Mille Treize et le Seizes du Mois de Décembre à Quatorze heures, se sont réunis les Membres de la commission des inventaires avec Monsieur le Directeur des Finances et Comptabilité.

Etaient Présents : Référence Liste

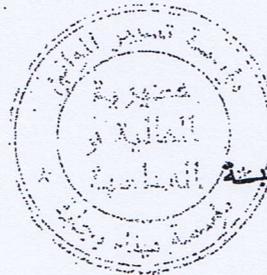
Ordre du jour : Préparation des Inventaires Exercice 2013

Déroulement de la Séance :

Après ouverture de la séance par Monsieur le Directeur des Finances et Comptabilité, plusieurs points ont été soulevés par les présents énumérés comme suit :

- ❖ La constitution des deux équipes de comptage
- ❖ Respecter les échéances arrêtées de la période des inventaires
- ❖ S'assurer que tous les articles soient inventoriés
- ❖ Aviser la commission de contrôle de tout problème pouvant perturber ou retarder l'opération de comptage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 14H30.



مدير المالية والمحاسبة



Direction Générale
Commission de suivi et de contrôle
des inventaires.

Bejaia le 26/01/2014

Rapport final Inventaire 2013

L'opération « Inventaires des stocks 2013 » a pris fin le 17 janvier 2014.

Au terme de cette opération, la commission de suivi et de contrôle a constaté que dans l'ensemble l'inventaire s'est déroulé dans de bonnes conditions. Les équipes de comptage n'ont pas rencontrés de difficultés dans leur mission ; l'opération s'est achevée dans des délais raisonnables.

La commission a effectué une visite avant le début des opérations afin de s'assurer des bonnes conditions de préparation des inventaires.

Une autre visite a eu lieu à deux jours de la fin des inventaires sur les sites de la DDD et la DL.

Des listings d'inventaires par famille d'articles ont été préparés à cet effet, afin de faciliter le travail des équipes de comptage. Toutefois, la commission recommande que pour les prochains inventaires, les quantités et les valeurs des articles ne devront pas figurer sur les listings.

Signé, madame et messieurs les membres de la commission

.....Membre

.....Membre

.....Membre

P/ la commission

Le Président

Entreprise Portuaire de Bélaïa

Direction Générale

Commission de suivi et de contrôle des inventaires

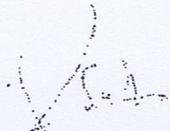
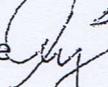
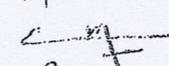
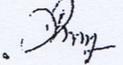
INVENTAIRE PHYSIQUE DES MATIERES ET FOURNITURES
DES MAGASINS : CENTRAL (DDD & DL) - REMORQUAGE & DRH
AU 31/12/2013

Désignation	DDD	DR	DL	DRH	* Total général
Matériaux de construction	5 982,92	-	-	-	5 982,92
Carburants et lubrifiants	846 823,37	2 670 200,21	3 913 594,04	381 239,32	7 811 856,94
Produits d'entretien	100 724,88	554 149,47	45 730,00	9 674,00	710 278,35
Fournitures d'atelier	7 450,00	6 280,15	319 896,32	8 859,00	342 485,47
Petit outillage	2 000,00	27 142,79	8 977,70	-	38 120,49
PDR matériel de transport	732 373,83	-	-	-	732 373,83
PDR matériel d'exploitation	-	-	68 463 432,97	-	68 463 432,97
PDR matériel naval	6 608 037,35	86 968 415,29	-	-	93 576 452,64
Pneumatiques	39 789,27	-	3 960 141,11	-	3 999 930,38
Fournitures de bureau	-	-	-	284 389,78	284 389,78
Fournitures informatiques	-	-	-	612 936,31	612 936,31
Fournitures diverses	265 299,45	24 000,00	-	113 790,48	403 089,93
Habilllements	-	-	-	286 798,30	286 798,30
TOTAL	8 608 481,07	90 250 187,91	76 711 772,14	1 697 687,19	177 268 128,31

Procès Verbal Réunion du 20/01/2014

L'an Deux Mille Quatorze et le Vingt du Mois de Janvier à Huit heures Trente Minutes, se sont réunis les Membres de la commission des inventaires au niveau du Magasin Central de l'EPB, sous la Présidence de Monsieur

Etaient Présents :

- Membre 
- Membre 
- Membre 
- Membre 
- Membre 
- Membre 
- Membre 
- Membre 

Ordre du jour : Clôture des Inventaires de Stocks Exercice 2013

Déroulement de la Séance :

Après ouverture de la séance par le Président, les membres présents ont soulevé plusieurs points notamment les conditions de comptage et les résultats des inventaires, ces points sont énumérés comme suit :



1. Les conditions de travail :

Les membres de la commission ont soulevé l'amélioration en continu qu'ont connu les quatre magasins de l'entreprise (DDD, DL, DR et DRH) notamment :

- L'excellent rangement des articles dans les espaces de stockage, et ce malgré le volume important dans certains magasins tels la Logistique et le Remorquage, ce qui a facilité l'opération de comptage et le respect des délais.
- La disponibilité du personnel des magasins qui n'ont ménagé aucun effort pour le bon déroulement de l'opération des inventaires.

2. Le Résultat des Inventaires :

Le montant global des stocks de matières et fournitures de l'Entreprise portuaire de Bejaia au 31/12/2013, est de l'ordre de : **177 268 128,31 DA** soit une hausse de **45%** par rapport à la même période en 2012, expliquée par les nouvelles acquisitions de pièces de rechange destinées à l'entretien de remorqueurs.

Le stock de l'entreprise est réparti comme suit :

- Magasin DRH : **1 697 687,19 DA** représentant **01%** du montant global
- Magasin DDD : **8 608 481,07 DA** représentant **05%** du montant global
- Magasin DL : **76 711 772,14 DA** représentant **43%** du montant global
- Magasin DR : **90 250 187,91 DA** représentant **51%** du montant global

Le tableau ci-dessous nous explique comment sont répartis les stocks de matières et fournitures par magasins et par familles :



Inventaires des Stocks de Matières et Fournitures au 31/12/2013

Designation	DDD	DR	DL	DRH	Total Général
Matériaux de Construction	5 982,92	-	-	-	-
Carburants et Lubrifiants	846 823,37	2 670 200,21	3 913 594,04	381 239,32	
Produits d'Entretien	100 724,88	554 149,47	45 730,00	9 674,00	
Fournitures d'Atelier	7 450,00	6 280,15	319 896,32	8 859,00	
Petit Outillage	2 000,00	27 142,79	8 977,70	-	
PDR Matériel de Transport	732 373,83	-	-	-	
PDR Matériel d'Exploitation	-	-	68 463 432,97	-	
PDR Matériel Naval	6 608 037,35	86 968 415,29	-	-	
Pneumatiques	39 789,27	-	3 960 141,11	-	
Fournitures de Bureau	-	-	-	284 389,78	
Fournitures Informatiques	-	-	-	612 936,31	
Fournitures Diverses	265 299,45	24 000,00	-	113 790,48	
Habillements	-	-	-	286 798,30	
TOTAL	8 608 481,07	90 250 187,91	76 711 772,14	1 697 687,19	177 268 128,31

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 10h00



Président de la
Commission des Inventaires

Inventaires des Stocks de Matières et Fournitures au 31/12/2013

Désignation	DDD	DR	DL	DRH	Total Général
Matériaux de Construction	5 982,92	-	-	-	-
Carburants et Lubrifiants	846 823,37	2 670 200,21	3 913 594,04	381 739,32	
Produits d'Entretien	100 724,88	554 149,47	45 730,00	109 674,00	
Fournitures d'Atelier	7 450,00	6 280,15	319 896,32	8 859,60	
Petit Outillage	2 000,00	27 142,79	8 977,70	-	
PDR Matériel de Transport	732 373,83	-	-	-	
PDR Matériel d'Exploitation	-	-	68 463 432,97	-	
PDR Matériel Naval	6 608 037,35	86 961 338,29	-	-	
Pneumatiques	39 789,27	-	3 960 141,11	-	
Fournitures de Bureau	-	-	-	284 389,78	
Fournitures Informatiques	-	-	-	612 936,31	
Fournitures Diverses	265 299,45	24 000,00	-	113 790,48	
Habillements	-	-	-	286 798,30	
TOTAL	8 608 481,07	90 243 110,91	76 711 772,14	1 697 687,19	177 261 051,31

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 10h00

[Handwritten signatures]



Président de la
Commission des Inventaires



Bejaia, le 21/01/2014

Commission des Inventaires :

A Messieurs :
Le Président de la Commission de Validation des Inventaires
Le Président de la Commission de Suivi des Inventaires

Objet : PV Inventaires des Stocks Exercice 2013

Messieurs;

Veillez trouver ci-joint, le PV de la clôture des inventaires des stocks de matières et Fournitures Exercice 2013

Croyez Messieurs, en nos sincères salutations.

Président de la
Commission des Inventaires



Copie : Monsieur le Directeur des Finances et de la Comptabilité

ETAT DES AMORTISSEMENTS

(Etat récapitulatif par compte)

Du : 1 Janvier - Au : 31 Décembre

Code	Libellé	Valeur Origine	Antérieur	Amortissement		Cumulé	V.N.C.
				Exercice	Reprise		
204000	Logiciels	3 027 932,00	2 061 265,33	216 000,00	0,00	2 277 265,33	750 666,67
211000	Terrains	69 440 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 440 800,00
213000	Bâtiments industriels	518 594,00	149 095,78	25 929,70	0,00	175 025,48	343 568,52
213010	Bâtiments administratifs et commerciaux	130 458 864,27	91 790 571,01	3 463 219,63	0,00	95 253 790,64	35 205 073,63
213011	logements du personnel	51 679 224,30	44 097 592,63	955 411,21	0,00	45 053 003,84	6 626 220,46
213012	bâtiments pour œuvres sociales	17 797 450,07	17 797 450,07	0,00	0,00	17 797 450,07	0,00
213013	autres bâtiments sociaux	26 283 256,11	26 269 772,18	5 778,79	0,00	26 275 550,97	7 705,14
213020	Magasins et entrepôts	80 771 533,50	80 445 089,71	21 884,50	0,00	80 466 974,21	304 559,29
213030	Gares	10 433 810,17	4 322 756,20	496 202,58	0,00	4 818 958,78	5 614 851,39
213040	Hangars	288 486 228,91	119 718 888,13	13 039 910,69	0,00	132 758 798,82	155 727 430,09
213060	Cabines pour transformateurs d'énergie	2 557 841,50	1 767 139,52	144 000,75	0,00	1 911 140,27	646 701,23
213070	Réservoirs et chateaux d'eau	12 104 867,71	4 722 271,35	1 210 486,77	0,00	5 932 758,12	6 172 109,59
213080	CABINES SAHARIENNES	20 400 308,18	9 000 204,10	794 852,60	0,00	9 795 056,70	10 605 251,48
213090	AUTRES BATIMENTS.	52 756 953,50	18 160 555,91	4 056 087,57	0,00	22 216 643,48	30 540 310,02
213100	Chaussées et terres pleins	126 481 821,53	53 808 904,77	4 390 764,87	0,00	58 199 669,64	68 282 151,89
213110	Voies de chemins de fer	24 995 539,63	14 999 198,03	824 178,90	0,00	15 823 376,93	9 172 162,70
213130	Ouvrages de protection	71 759 289,01	31 098 897,20	3 587 964,45	0,00	34 686 861,65	37 072 427,36
213140	OUVRAGES D'ACCOSTAGE	183 215 976,11	56 069 528,31	8 664 614,88	0,00	64 734 143,19	118 481 832,92
213150	Ponts et passerelles	8 998 603,81	6 780 022,56	173 900,00	0,00	6 953 922,56	2 044 681,25
213160	Clôtures	33 817 890,74	19 086 024,54	927 049,74	0,00	20 013 074,28	13 804 816,46
213175	POSTE GAZIER & HUILIER	1 164 990 589,12	0,00	25 124 764,73	0,00	29 124 764,73	1 135 865 824,39
213190	Autres ouvrages superstructures	8 515 255,03	2 957 407,40	425 762,76	0,00	3 383 170,16	5 132 084,87
213200	Réseaux d'égouts	443 312,90	443 312,90	0,00	0,00	443 312,90	0,00
213210	Réseaux alimentation en eau	16 151 877,11	10 629 867,86	525 564,70	0,00	11 155 432,56	4 996 444,55
213260	Réseaux éclairage public	8 201 422,00	4 621 969,80	271 681,80	0,00	4 893 651,60	3 307 770,40

ETAT DES AMORTISSEMENTS

(Etat récapitulatif par compte)
 Du : 1 Janvier - Au : 31 Décembre

Code	Libellé	Valeur Originale	Antérieur	Amortissement		Cumulé	V.N.C.
				Exercice	Reprise		
213270	Réseaux alimentation énergie électrique	26 992 939,08	26 517 476,51	136 262,03	0,00	26 653 738,54	339 200,54
213281	Réseau informatique	8 987 894,21	7 696 836,80	315 128,27	0,00	8 011 965,07	975 929,14
213290	AUTRES INSTALLATIONS, AGENCEMENTS ET AMÉNA	94 630 896,74	58 735 603,71	6 748 505,62	0,00	65 484 109,33	29 146 787,41
215140	Installation frigorifique	1 966 000,00	1 966 000,00	0,00	0,00	1 966 000,00	0,00
215150	Ponts bascules	10 482 728,27	5 485 397,16	1 024 463,73	0,00	6 509 860,89	3 972 867,38
215180	Autres installations complexes	887 760,80	887 760,80	0,00	0,00	887 760,80	0,00
215220	grues automotrices	1 042 660 391,72	598 526 674,39	104 178 154,78	0,00	702 704 829,17	339 955 562,55
215240	CHARIOTS ÉLEVATEURS	583 656 404,07	334 456 222,29	43 108 383,46	0,00	377 564 605,75	206 091 798,32
215250	MATÉRIELS DE TRAVAUX PUBLICS	128 276 260,23	18 527 447,04	24 395 342,94	0,00	42 922 789,98	85 353 470,25
215260	matériels d'atelier	7 600 094,21	6 735 129,06	296 737,95	0,00	7 031 867,01	568 227,20
215270	matériels de protection et lutte contre incendie	87 022 703,86	75 634 323,08	3 753 824,32	0,00	79 388 147,40	7 634 556,46
215290	BENNES ET TRÉMIÉS	85 216 239,07	24 955 399,88	5 451 232,78	0,00	30 406 632,66	54 809 606,41
215300	PELLES MÉCANIQUES ET TAPIS ROULANTS	74 737 089,63	9 397 028,13	9 997 444,02	0,00	19 394 472,15	55 342 617,48
215310	matériel de lutte contre pollution	18 351 272,91	4 683 858,23	1 835 127,29	0,00	6 518 985,52	11 832 287,39
215320	POSTE DE TRANSFORMATEURS ÉNERGIE	22 965 997,89	11 981 149,20	1 401 422,37	0,00	13 382 571,57	9 583 426,32
215340	MATÉRIEL DE SÉCURITÉ	5 613 115,00	0,00	264 970,72	0,00	264 970,72	5 348 144,28
215380	MATÉRIEL ET OUTILLAGE DIVERS	194 216 022,67	91 924 974,30	16 519 622,90	0,00	108 444 597,20	85 771 425,47
215900	PIÈCES DE RECHANGE IMMOBILISABLES DL	57 124 851,37	960 670,28	5 362 012,42	0,00	6 322 682,70	50 802 168,67
218100	VÉHICULES UTILITAIRES	42 880 969,27	31 232 635,92	2 649 360,59	0,00	33 881 996,51	8 998 972,76
218110	VÉHICULES TOURISMES	44 237 501,40	24 237 901,44	3 650 933,47	0,00	27 888 834,91	16 348 666,49
218120	Remorqueurs	1 369 320 713,82	655 690 948,89	54 712 296,97	0,00	710 403 245,86	658 917 467,96
218121	ARRETS TECHNIQUES REMORQUEURS	82 988 251,08	26 279 612,85	16 597 650,22	0,00	42 877 263,07	40 110 988,01
218125	GROSSES REPARATIONS	417 172,26	177 298,26	20 858,62	0,00	198 156,88	219 015,38
218130	VEDETTES	296 027 257,78	64 420 638,40	13 512 565,71	0,00	77 933 204,11	218 094 053,67
218140	CANOTS D'AMARRAGE	65 775 976,97	50 561 654,60	5 705 370,90	0,00	56 267 025,50	9 508 951,47

ETAT DES AMORTISSEMENTS

(Etat récapitulatif par compte)

Du : 1 Janvier - Au : 31 Décembre

(Suite)

Code	Libellé	Valeur Origine	Antérieur	Amortissement		Cumulé	V.N.C.
				Exercice	Reprise		
218160	matériel annexé à bord	3 206 154,91	2 555 415,31	153 115,20	0,00	2 708 530,51	497 624,40
218161	equipement à bord	2 026 433,62	1 291 421,59	90 685,36	0,00	1 382 106,95	644 326,67
218170	tracteurs	30 360 000,00	0,00	6 072 000,00	0,00	6 072 000,00	24 288 000,00
218180	REMRQUES	8 400 000,00	0,00	1 680 000,00	0,00	1 680 000,00	6 720 000,00
218190	MATÉRIEL DE TRANSPORT DIVERS	170 868 458,74	65 657 079,31	27 565 180,68	0,00	93 222 259,99	77 646 198,75
218200	MOBILIER DE BUREAU	7 114 353,72	4 682 634,91	647 505,28	0,00	5 330 140,19	1 784 213,53
218210	MATÉRIEL DE BUREAU	6 842 368,42	6 368 662,44	196 767,20	0,00	6 565 429,64	276 938,78
218300	ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUE	61 296 437,58	51 571 181,53	2 241 479,58	0,00	53 812 661,11	7 483 776,47
218400	équipements de communication	5 671 021,76	5 066 032,72	393 848,37	0,00	5 459 881,09	211 140,67
218420	PORTABLES	41 500,00	0,00	1 729,16	0,00	1 729,16	39 770,84
218500	Matériels de logements	198 789,42	198 789,42	0,00	0,00	198 789,42	0,00
218510	Matériels de centres médicaux	163 250,00	163 250,00	0,00	0,00	163 250,00	0,00
218520	Matériels de cantines	994 200,91	934 457,32	39 829,06	0,00	974 286,38	19 914,53
218580	autres matériels	34 500,00	34 500,00	0,00	0,00	34 500,00	0,00
218700	meublier de logements	68 617,83	56 727,83	3 480,00	0,00	60 207,83	8 410,00
218780	autres mobiliers équipements sociaux	1 496 742,44	818 657,01	125 052,54	0,00	943 709,55	553 032,89
218900	PIÈCES DE RECHANGE IMMOBILISABLES DR	34 319 668,64	457 170,00	3 590 180,27	0,00	4 047 350,27	30 272 318,37
218901	PIÈCES DE RECHANGE IMMOBILISABLES DDD	15 168 164,00	0,00	410 136,02	0,00	410 136,02	14 758 027,98
221000	TERRAINS EN CONCESSION	139 204 000,00	0,00	4 217 881,20	0,00	4 217 881,20	134 986 118,80
Total Général		7 254 800 407,51	2 892 326 405,90	442 412 553,62	0,00	3 334 738 959,52	3 920 061 447,99

Balance Générale

Arrêté à : Clôture < Etat Provisoire >

Compte	Intitulé	A/Nouveau		Mvts du Mois		Cumul à ce jour		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
101100	CAPITAL SOCIAL		1 700 000 000,00						1 700 000 000,00
101	CAPITAL ÉMIS (CAPITAL SOCIAL OU F		1 700 000 000,00						1 700 000 000,00
106100	RÉSERVES LÉGALES		170 000 000,00						170 000 000,00
106200	PLUS VALUE DE CESSION À RÉINVES		968 738 015,00						968 738 015,00
106500	RÉSERVES FACULTATIVES		3 966 891 790,84				1 324 383 935,61		5 291 275 726,45
106	RÉSERVES (LÉGALE, STATUTAIRE, OR		5 105 629 805,84				1 324 383 935,61		6 430 013 741,45
10	CAPITAL, RÉSERVES ET ASSIMILÉS		6 805 629 805,84				1 324 383 935,61		8 130 013 741,45
110500	RÉSULTAT EN INSTANCE D'AFFECTATI		1 908 089 985,75			1 908 089 985,75			
110	REPORT À NOUVEAU		1 908 089 985,75			1 908 089 985,75			
11	REPORT À NOUVEAU		1 908 089 985,75			1 908 089 985,75			
120000	RESULTAT NET DE L'EXERCICE			3 620 555 783,02	5 232 548 284,00	3 620 555 783,02	5 232 548 284,00		1 611 992 500,98
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE			3 620 555 783,02	5 232 548 284,00	3 620 555 783,02	5 232 548 284,00		1 611 992 500,98
131000	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENTS		261 000 000,00						261 000 000,00
131	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT		261 000 000,00						261 000 000,00
133000	IMPOTS DIFFÉRÉS ACTIFS	24 558 571,17				4 986 739,35	667 644,92	28 877 665,60	
133100	IMPOT DIFFÉRÉ ACTIF SUR (IDR)	139 596 506,12				55 867 692,29	12 199 576,97	183 264 621,44	
133	IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF	164 155 077,29				60 854 431,64	12 867 221,89	212 142 287,04	
13	PRODUITS ET CHARGES DIFFÉRÉS -		96 844 922,71			60 854 431,64	12 867 221,89		48 857 712,96
153000	PROV POUR INDEMNITÉES DE DEPAR		558 386 024,45			48 798 307,90	223 470 769,17		733 058 485,72
153	PROVISIONS POUR PENSIONS ET OBL		558 386 024,45			48 798 307,90	223 470 769,17		733 058 485,72
158000	PROVISIONS POUR LITIGES		108 032 099,60						108 032 099,60
158	AUTRES PROVISIONS POUR CHARGE		108 032 099,60						108 032 099,60
15	PROVISIONS POUR CHARGES - PASSI		666 418 124,05			48 798 307,90	223 470 769,17		841 090 585,32
163000	AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRE		110 000 000,00			110 000 000,00			
163	AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES		110 000 000,00			110 000 000,00			
164000	EMPRUNTS AUPRÈS DES ÉTABLISSE						67 256 510,20		67 256 510,20
164200	EMPRUNTS À MOYEN TERME MOBILIS		565 425 212,15			150 780 056,60			414 645 155,55
164	EMPRUNTS AUPRÈS DES ÉTABLISSE		565 425 212,15			150 780 056,60	67 256 510,20		481 901 665,75
165000	DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS REÇU		4 415 498,36						4 415 498,36

Balance Générale

Arrêté à : Clôture < Etat Provisoire >

Compte	Intitulé	A/Nouveau		Mvts du Mois		Cumul à ce jour		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2131	CONSTRUCTIONS	1 615 448 141,13				7 326 823,85		1 622 774 964,98	
213200	RÉSEAUX D'ÉGOUTS	443 312,90						443 312,90	
213210	RÉSEAUX ALIMENTATION EN EAU	16 151 877,11						16 151 877,11	
213260	RÉSEAUX ÉCLAIRAGE PUBLIC	8 201 422,00						8 201 422,00	
213270	RÉSEAUX ALIMENTATION ÉNERGIE ÉL	28 438 529,88					1 445 590,80	26 992 939,08	
213281	RÉSEAU INFORMATIQUE	8 987 894,21						8 987 894,21	
213290	AUTRES INSTALLATIONS,AGENCEMEN	94 029 450,66				5 579 565,92	4 978 119,84	94 630 896,74	
2132	CONSTRUCTIONS	156 252 486,76				5 579 565,92	6 423 710,64	155 408 342,04	
213	CONSTRUCTIONS	2 589 568 907,59				22 618 013,43	139 754 681,78	2 472 432 239,24	
215140	INSTALLATION FRIGORIFIQUE	1 966 000,00						1 966 000,00	
215150	PONTS BASCULES	14 924 217,86						14 924 217,86	
215180	AUTRES INSTALLATIONS COMPLEXES	887 760,80						887 760,80	
215220	GRUES AUTOMOTRICES	1 223 397 478,31						1 223 397 478,31	
215240	CHARIOTS ÉLEVATEURS	472 470 619,42				111 185 784,65		583 656 404,07	
215250	MATÉRIELS DE TRAVAUX PUBLICS	83 476 260,23				44 800 000,00		128 276 260,23	
215260	MATÉRIELS D'ATELIER	7 600 094,21						7 600 094,21	
215270	MATÉRIELS DE PROTECTION ET LUTT	87 416 611,15					393 907,29	87 022 703,86	
215290	BENNES ET TRÉMIES	50 728 443,51				34 487 795,56		85 216 239,07	
215300	PELLES MÉCANIQUES ET TAPIS ROUL	44 755 489,63				29 981 600,00		74 737 089,63	
215310	MATÉRIEL DE LUTTE CONTRE POLLU	18 351 272,91						18 351 272,91	
215320	POSTE DE TRANSFORMATEURS ÉNE	19 473 697,89				3 492 300,00		22 965 997,89	
215330	SUCEUSES À CÉRÉALE	93 129 764,72					93 129 764,72		
215340	MATÉRIEL DE SÉCURITÉ					5 613 115,00		5 613 115,00	
215380	MATÉRIEL ET OUTILLAGE DIVERS	168 950 541,82				25 265 480,85		194 216 022,67	
215900	PIECE DE RECHANGE IMMOBILISABLE	2 401 675,70				54 723 175,67		57 124 851,37	
215	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATÉRI	2 289 929 928,16				309 549 251,73	93 523 672,01	2 505 955 507,88	
218100	VÉHICULES UTILITAIRES	35 417 214,79				10 209 863,25	2 746 108,77	42 880 969,27	
218110	VÉHICULES TOURISMES	35 902 001,43				9 176 999,97	841 500,00	44 237 501,40	
218120	REMORQUEURS	1 369 320 713,82						1 369 320 713,82	

Balance Générale

Arrêté à : Clôture < Etat Provisoire >

Compte	Intitulé	A/Nouveau		Mvts du Mois		Cumul à ce jour		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
218121	ARRETS TECHNIQUES REMORQUEUR	82 988 251,08						82 988 251,08	
218125	GROSSES REPARATIONS	417 172,26						417 172,26	
218130	VEDETTES	157 115 911,07				147 771 614,71	8 860 268,00	296 027 257,78	
218140	CANOTS	57 053 708,97				8 722 268,00		65 775 976,97	
218160	MATÉRIEL ANNEXÉ À BORD	3 206 154,91						3 206 154,91	
218161	EQUIPEMENT À BORD	2 026 433,62						2 026 433,62	
218170	TRACTEURS	30 360 000,00						30 360 000,00	
218180	REMORQUES					8 400 000,00		8 400 000,00	
218190	MATÉRIEL DE TRANSPORT DIVERS	163 328 886,09				7 539 572,65		170 868 458,74	
2181	MATÉRIEL DE TRANSPORT	1 937 136 448,04				191 820 318,58	12 447 876,77	2 116 508 889,85	
218200	MOBILIER DE BUREAUX	6 118 212,63				1 031 665,27	35 524,18	7 114 353,72	
218210	MATÉRIEL DE BUREAUX	6 806 043,63				36 324,79		6 842 368,42	
218300	ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUE	53 948 058,90				7 348 378,68		61 296 437,58	
218400	ÉQUIPEMENTS DE COMMUNICATION	5 671 021,76						5 671 021,76	
218420	PORTABLES					41 500,00		41 500,00	
218500	MATÉRIELS DE LOGEMENTS	198 789,42						198 789,42	
218510	MATÉRIELS DE CENTRES MÉDICAUX	163 250,00						163 250,00	
218520	MATÉRIELS DE CANTINES	994 200,91						994 200,91	
218580	AUTRES MATÉRIELS	301 166,66					266 666,66	34 500,00	
218700	MOBILIER DE LOGEMENTS	68 617,83						68 617,83	
218780	AUTRES MOBILIERS ÉQUIPEMENTS S	1 952 423,36					455 680,92	1 496 742,44	
218900	PIECE DE RECHANGE IMMOBILISABLE	21 008 376,57				13 311 292,07		34 319 668,64	
218901	PIECE DE RECHANGE IMMOBILISABLE					15 168 164,00		15 168 164,00	
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORE	2 034 366 609,71				228 757 643,39	13 205 748,53	2 249 918 504,57	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 983 306 245,46				560 924 908,55	246 484 102,32	7 297 747 051,69	
221000	TERRAINS EN CONCESSION "TIXTER"	139 204 000,00						139 204 000,00	
221	TERRAINS EN CONCESSION	139 204 000,00						139 204 000,00	
22	IMMOBILISATIONS EN CONCESSION	139 204 000,00						139 204 000,00	
232200	CONSTRUCTIONS EN COURS	75 156 471,07				98 031 442,70	75 600,00	173 112 313,77	

Balance Générale

Arrêté à : Clôture < Etat Provisoire >

Compte	Intitulé	A/Nouveau		Mvts du Mois		Cumul à ce jour		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
232300	INSTALLATIONS TECHNIQUES,MATÉRI	88 154 754,68				19 835 381,70	107 990 136,38		
232800	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORE	8 691 027,00				153 682 853,58		162 373 880,58	
232	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN	172 002 252,75				271 549 677,98	108 065 736,38	335 486 194,35	
238300	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SU	4 873 169,33					4 873 169,33		
238400	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SU	17 255 513,03				511,00	17 255 513,03	511,00	
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SU	22 128 682,36				511,00	22 128 682,36	511,00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	194 130 935,11				271 550 188,98	130 194 418,74	335 486 705,35	
261000	EGPP	20 000 000,00						20 000 000,00	
261400	BMT	255 000 000,00						255 000 000,00	
261	TITRES DE FILIALES	275 000 000,00						275 000 000,00	
262000	AUTRES TITRES DE PARTICIPATION	320 950 000,00						320 950 000,00	
262100	SIH	848 000 000,00						848 000 000,00	
262200	STH	50 000 000,00						50 000 000,00	
262	AUTRES TITRES DE PARTICIPATION	1 218 950 000,00						1 218 950 000,00	
266100	EGPP	108 934 900,60				16 586 579,36	13 412 865,85	112 108 614,11	
266200	BMT	374 556 749,47					73 605 381,76	300 951 367,71	
266	CRÉANCES RATTACHÉES À DES PART	483 491 650,07				16 586 579,36	87 018 247,61	413 059 981,82	
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATT	1 977 441 650,07				16 586 579,36	87 018 247,61	1 907 009 981,82	
272210	DEPOTS A TERME	2 100 000 000,00				500 000 000,00		2 600 000 000,00	
272	TITRES REPRÉSENTATIFS DE DROIT	2 100 000 000,00				500 000 000,00		2 600 000 000,00	
275100	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT VÉRSE	766 953,20				20 000,00		786 953,20	
275	DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS VERS	766 953,20				20 000,00		786 953,20	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈR	2 100 766 953,20				500 020 000,00		2 600 786 953,20	
280400	AMMORTISSEMENTS LOGICIELS ET A		2 117 931,98				216 000,00		2 333 931,98
2804	AMORTISSEMENT DES LOGICIELS INF		2 117 931,98				216 000,00		2 333 931,98
280	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIO		2 117 931,98				216 000,00		2 333 931,98
281300	AMORTISSEMENTS BATIMENT		447 544 503,42			119 012 014,59	24 263 580,19		352 796 069,02
281310	AMORTISSEMENT DES OUVRAGES ET		234 872 037,39			638 469,32	49 112 741,86		283 346 309,93
28131	AMORTISSEMENT DES OUVRAGES SU		234 872 037,39			638 469,32	49 112 741,86		283 346 309,93

Balance Générale

Arrêté à : Clôture < Etat Provisoire >

Compte	Intitulé	A/Nouveau		Mvts du Mois		Cumul à ce jour		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281320	AMORTISSEMENT DES AGENCEMENT		65 236 736,38			4 213 182,52	7 301 179,49		68 324 733,35
28132	AMORTISSEMENT DES AMENAGEMENT		65 236 736,38			4 213 182,52	7 301 179,49		68 324 733,35
281330	AMORTISSEMENT DES BATIMENTS SO		87 910 461,09			651 420,00	961 190,00		88 220 231,09
281340	AMORTISSEMENT DES AMMENAGEME		5 472 588,00				6 900,00		5 479 488,00
28134	AMORTISSEMENT DES AMENAGEMENT		5 472 588,00				6 900,00		5 479 488,00
2813	AMORTISSEMENT CONSTRUCTIONS		841 036 326,28			124 515 086,43	81 645 591,54		798 166 831,39
281500	AMORTISSEMENTS DES INSTALLATIO		1 511 977 154,02			93 523 672,01	217 588 739,68		1 636 042 221,69
28150	AMORTISSEMENT DES INSTALLATION		1 511 977 154,02			93 523 672,01	217 588 739,68		1 636 042 221,69
2815	AMORTISSEMENT INSTALLATIONS TE		1 511 977 154,02			93 523 672,01	217 588 739,68		1 636 042 221,69
281800	AMORTISSEMENTS DES AUTRES IMM		973 524 498,46			4 483 480,53	172 092 459,78		1 141 133 477,71
28180	AMORTISSEMENT DES AUTRES IMMO		973 524 498,46			4 483 480,53	172 092 459,78		1 141 133 477,71
2818	AMORTISSEMENT AUTRES IMMOBILIS		973 524 498,46			4 483 480,53	172 092 459,78		1 141 133 477,71
281	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIO		3 326 537 978,76			222 522 238,97	471 326 791,00		3 575 342 530,79
282000	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATI		3 163 410,90				4 217 881,20		7 381 292,10
282	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIO		3 163 410,90				4 217 881,20		7 381 292,10
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIO		3 331 819 321,64			222 522 238,97	475 760 672,20		3 585 057 754,87
296000	PERTES DE VALEURS SUR PARTICIPA		320 950 000,00						320 950 000,00
296	PERTES DE VALEUR SUR PARTICIPATI		320 950 000,00						320 950 000,00
29	PERTES DE VALEUR SUR IMMOBILISA		320 950 000,00						320 950 000,00
2	CLASSE 2 - COMPTES D'IMMOBILISATI	7 745 108 394,20				1 571 603 915,86	939 457 440,87	8 377 254 869,19	
322000	MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION	5 982,92				2 245 740,00	2 245 740,00	5 982,92	
322100	COMBUSTIBLES CARBURANTS ET LU	602 873,27				16 917 934,50	16 673 984,40	846 823,37	
322110	COMBUSTIBLES CARBURANTS ET LU	2 658 501,65				11 510 813,88	11 499 115,32	2 670 200,21	
322120	COMBUSTIBLES CARBURANTS ET LU	554 529,92				866 453,00	1 039 743,60	381 239,32	
322130	COMBUSTIBLES,CARBURANTS ET LU	2 761 429,28				10 333 986,25	9 181 821,49	3 913 594,04	
322200	PRODUITS D'ENTRETIEN DDD	58 376,00				1 746 454,96	1 704 106,08	100 724,88	
322210	PRODUITS D'ENTRETIEN DR	154 819,49				777 233,74	377 903,76	554 149,47	
322220	PRODUITS D'ENTRETIEN MGX	2 741,08				814 151,00	807 218,08	9 674,00	
322230	PRODUITS D'ENTRETIEN, DL	1 282,00				155 628,00	111 180,00	45 730,00	

Balance Générale

Arrêté à : Clôture < Etat Provisoire >

Compte	Intitulé	A/Nouveau		Mvts du Mois		Cumul à ce jour		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
322300	FOURNITURES D'ATELIER DDD	21 105,00				827 721,78	841 376,78	7 450,00	
322310	FOURNITURES D'ATELIER DR	5 399,75				95 540,89	94 660,49	6 280,15	
322320	FOURNITURES D'ATELIER MGX	9 029,00					170,00	8 859,00	
322330	FOURNITURES D'ATELIER, DL	229 126,52				1 388 310,34	1 297 540,54	319 896,32	
322400	PETIT OUTILLAGE DDD	2 000,00				454 985,38	454 985,38	2 000,00	
322410	PETIT OUTILLAGE DR	30 782,79				13 800,00	17 440,00	27 142,79	
322430	PETIT OUTILLAGE, DL	17 008,67				3 229 818,55	3 237 849,52	8 977,70	
322500	PIÈCES DE RECHANGES MATÉRIELS	749 314,11				509 542,08	526 482,36	732 373,83	
322501	PR MATERIELS TRANSPORT MGX					572 358,57	572 358,57		
322513	PIÈCES DE RECHANGE, MATÉRIEL D'E	56 221 394,07				46 596 048,57	34 354 009,67	68 463 432,97	
322520	PIÈCES DE RECHANGES MATÉRIELS	5 523 857,72				3 901 850,36	2 817 670,73	6 608 037,35	
322521	PIÈCES DE RECHANGES MATÉRIELS	45 960 569,14				46 577 939,45	5 570 093,30	86 968 415,29	
322530	PNEUMATIQUES	39 789,27				102 912,00	102 912,00	39 789,27	
322531	PNEUMATIQUES, DL	4 981 812,75				5 270 812,17	6 292 483,81	3 960 141,11	
322600	FOURNITURES DE BUREAU	346 111,09				1 359 269,98	1 420 991,29	284 389,78	
322700	FOURNITURES INFORMATIQUES	627 228,29				2 708 958,22	2 723 250,20	612 936,31	
322900	MATIÈRES & FOURNITURES DIVERSE	704 934,66				6 070 191,27	6 509 826,48	265 299,45	
322901	MATIÈRES ET FOURNITURES DIVERS					6 583 480,50	6 583 480,50		
322902	MATIÈRES & FOURNITURES DIVERSE	24 000,00				159 912,04	159 912,04	24 000,00	
322903	MATIÈRES & FOURNITURES DIVERSE	83 986,00				7 683 395,92	7 653 591,44	113 790,48	
322910	HABILLEMENTS	293 429,36				11 443 736,09	11 450 367,15	286 798,30	
322	FOURNITURES CONSOMMABLES	122 671 413,80				190 918 979,49	136 322 264,98	177 268 128,31	
32	AUTRES APPROVISIONNEMENTS	122 671 413,80				190 918 979,49	136 322 264,98	177 268 128,31	
370000	STOCKS À L'EXTÉRIEUR LOCAUX	169 209,65				388,20	108 391,99	61 205,86	
37	STOCKS À L'EXTÉRIEUR (EN COURS D	169 209,65				388,20	108 391,99	61 205,86	
382000	MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION					2 245 740,00	2 245 740,00		
382100	COMBUSTIBLES CARBURANTS ET LU					16 916 331,77	16 916 331,77		
382110	COMBUSTIBLES CARBURANTS ET LU					11 510 813,88	11 510 813,88		
382120	COMBUSTIBLES CARBURANTS ET LU					866 453,00	866 453,00		

Balance Générale

Arrêté à : Clôture < Etat Provisoire >

Compte	Intitulé	A/Nouveau		Mvts du Mois		Cumul à ce jour		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
382130	COMBUSTIBLES,CARBURANTS ET LU					10 333 986,25	10 333 986,25		
382200	PRODUITS D'ENTRETIEN DDD					1 746 454,96	1 746 454,96		
382210	PRODUITS D'ENTRETIEN DR					777 233,74	777 233,74		
382220	PRODUITS D'ENTRETIEN MGX					814 151,00	814 151,00		
382230	PRODUITS D'ENTRETIEN, DL					155 628,00	155 628,00		
382300	FOURNITURES D'ATELIER DDD					827 721,78	827 721,78		
382310	FOURNITURES D'ATELIER DR					95 540,89	95 540,89		
382330	FOURNITURES D'ATELIER, DL					1 388 310,34	1 388 310,34		
382400	PETIT OUTILLAGE DDD					454 985,38	454 985,38		
382410	PETIT OUTILLAGE DR					13 800,00	13 800,00		
382430	PETIT OUTILLAGE, DL					3 229 818,55	3 229 818,55		
382500	PIÈCES DE RECHANGES MATÉRIELS					508 568,58	508 568,58		
382501	ACHATS PR MATERIELS TRANSPORT					572 358,57	572 358,57		
382513	PIÈCES DE RECHANGE,MATÉRIEL D'E					46 595 920,37	46 595 920,37		
382520	PIÈCES DE RECHANGES MATÉRIELS					3 871 920,36	3 871 920,36		
382521	ACHAT PIECE DE RECHANGE MAT NA					46 469 547,46	46 469 547,46		
382530	PNEUMATIQUES					101 238,15	101 238,15		
382531	PNEUMATIQUES, DL					5 270 812,17	5 270 812,17		
382600	FOURNITURES DE BUREAU					1 359 269,98	1 359 269,98		
382700	FOURNITURES INFORMATIQUES					2 708 958,22	2 708 958,22		
382900	MATIÈRES & FOURNITURES DIVERSE					6 070 191,27	6 070 191,27		
382901	MATIÈRES ET FOURNITURES DIVERS					6 583 480,50	6 583 480,50		
382902	MATIÈRES & FOURNITURES DIVERSE					159 912,04	159 912,04		
382903	MATIÈRES & FOURNITURES DIVERSE					7 683 395,92	7 683 395,92		
382910	HABILLEMENTS					11 443 736,09	11 443 736,09		
38	ACHATS STOCKÉS					190 776 279,22	190 776 279,22		
3	CLASSE 3 - COMPTES DE STOCKS ET	122 840 623,45				381 695 646,91	327 206 936,19	177 329 334,17	
401100	FOURNISSEURS DE STOCKS NATIONA		17 690 653,93			208 837 632,39	193 972 542,41		2 825 563,95
401110	FOURNISSEURS DE STOCKS ÉTRANG		1 491 463,27				50 817,60		1 542 280,87

Balance Générale

Arrêté à : Clôture < Etat Provisoire >

Compte	Intitulé	A/Nouveau		Mvts du Mois		Cumul à ce jour		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
401200	FOURNISSEURS DE SERVICES NATIO		23 443 236,32			323 819 159,39	333 946 022,74		33 570 099,67
401212	CRÉDITEURS DE FRAIS D'HONNORAIR		2 856 390,46			14 129 472,51	13 771 693,75		2 498 611,70
401213	CRÉDITEURS SÉMIN ET FORMATION		984 010,00			11 734 132,80	11 069 823,93		319 701,13
401300	FOURNISSEURS D'ÉNERGIE		1 077 581,24			13 371 910,52	13 388 243,97		1 093 914,69
401310	FOURNISSEURS D'EAU		522 112,52			7 529 603,35	7 537 329,36		529 838,53
401	FOURNISSEURS DE STOCKS ET SERV		48 065 447,74			579 421 910,96	573 736 473,76		42 380 010,54
404100	FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS		86 399 698,01			732 900 071,15	685 155 423,36		38 655 050,22
404110	FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS		5 977 753,78				11 955 931,32		17 933 685,10
404200	RETENUE DE GARANTIE		10 764 553,76			16 205 122,93	50 236 093,40		44 795 524,23
404	FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS		103 142 005,55			749 105 194,08	747 347 448,08		101 384 259,55
408100	FOURNISSEURS DE STOCKS NATIONA		68 630,00						68 630,00
408110	FOURNISSEURS DE STOCKS ÉTRANG		4 068 740,19				138 631,40		4 207 371,59
408400	FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS,		30 500,00			30 500,00			
408	FOURNISSEURS FACTURES NON PAR		4 167 870,19			30 500,00	138 631,40		4 276 001,59
409000	FOURNISSEURS DEBITEURS D'IMMOB					11 277 000,00	11 277 000,00		
409300	AVANCES ET ACOMPTE FOURNISSE					1 978 252,51	1 965 661,83	12 590,68	
409310	AVANCES ET ACOMPTE FOURNISSE					283 323,22		283 323,22	
409400	AVANCES ET ACOMPTE, FOURNISSE	683 250,00				1 380 819,96	1 380 819,96	683 250,00	
409	FOURNISSEURS DÉBITEURS : AVANC	683 250,00				14 919 395,69	14 623 481,79	979 163,90	
40	FOURNISSEURS ET COMPTES RATT		154 692 073,48			1 343 477 000,73	1 335 846 035,03		147 061 107,78
410000	CLIENTS ENTREPRISES PUBLICS								
411000	CLIENTS,ADMINISTRATIONS								
411010	CLIENTS,ENTREPRISES NATIONALES	79 068 688,40				1 041 861 220,39	1 053 511 430,75	67 418 478,04	
411020	CLIENTS,ADMINISTRATIONS	8 835 919,18				5 078 470,86	6 643 665,90	7 270 724,14	
411030	CLIENTS,ENTREPRISES PRIVÉES	381 261 470,40				4 205 471 568,01	4 236 338 773,36	350 394 265,05	
411900	CLIENTS CHÉQUES IMPAYÉS	1 724 276,83				14 101 791,40	14 101 791,40	1 724 276,83	
411	CLIENTS	470 890 354,81				5 266 513 050,66	5 310 595 661,41	426 807 744,06	
412000	CLIENTS ENTREPRISES PRIVÉES								
418000	PRODUITS NON ENCORE FACTURÉS	27 300 634,67				21 571 201,88	27 300 634,67	21 571 201,88	

Balance Générale

Arrêté à : Clôture < Etat Provisoire >

Compte	Intitulé	A/Nouveau		Mvts du Mois		Cumul à ce jour		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
418	CLIENTS - PRODUITS NON ENCORE F	27 300 634,67				21 571 201,88	27 300 634,67	21 571 201,88	
419110	AVANCES REÇUES		250 000,00						250 000,00
419	CLIENTS CRÉDITEURS - AVANCES RE		250 000,00						250 000,00
41	CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	497 940 989,48				5 288 084 252,54	5 337 896 296,08	448 128 945,94	
421000	RÉMUNÉRATIONS DUES		10 088 231,64			909 025 892,96	911 101 932,04		12 164 270,72
421010	RÉMUNÉRATIONS DUES JOURNALIER		2 336 711,58			4 147 805,09	1 865 879,22		54 785,71
421011	PRÉSALAIRES APPRENTIS		240 923,07			2 890 384,92	2 934 415,66		284 953,81
421300	RAPPELS DUES					189 370,03	189 370,03		
421800	AUTRES DETTES DUES AUX PERSON					43 855 821,34	43 855 821,34		
421	PERSONNEL, RÉMUNÉRATIONS DUES		12 665 866,29			960 109 274,34	959 947 418,29		12 504 010,24
422200	COTISATIONS AUX ŒUVRES SOCIALE		2 268 093,39			43 931 772,79	42 024 448,07		360 768,67
422300	RETENUES SUR SALAIRE POUR CPTÉ		410 442,50			83 157 919,06	84 036 776,56		1 289 300,00
422400	AVANCES AUX ŒUVRES SOCIALES					29 000 000,00	29 000 000,00		
422410	RÈGLEMENT P/C OS LOG SOCIAL					7 079 467,36	7 079 467,36		
422420	RÈGLEMENT P/C OS CHOMAGE					7 079 467,37	7 079 467,37		
422	FONDS DES OUVRES SOCIALES		2 678 535,89			170 248 626,58	169 220 159,36		1 650 068,67
423000	PARTICIPATION DES SALARIÉS AU RÉ		183 891,71			147 216 168,85	147 216 168,85		183 891,71
423010	INTERESSEMENT DES TRAVAILLEURS					182 656 050,14	182 656 050,14		
423100	RELIQUAT SUR BÉNÉFICES A DISTRIB		53 894,12				284 409,14		338 303,26
423	PARTICIPATION DES SALARIÉS AU RÉ		237 785,83			329 872 218,99	330 156 628,13		522 194,97
425200	AVANCES SUR FRAIS DE MISSIONS					145 000,00	145 000,00		
425300	AVANCES ET ACOMPTE ACCORDÉS	202 500,00				34 430 000,00	34 266 500,00	366 000,00	
425	PERSONNEL, AVANCES ET ACOMPTE	202 500,00				34 575 000,00	34 411 500,00	366 000,00	
428631	PERSONNEL CHARGES A PAYER, CON		39 461 545,32				6 961 249,99		46 422 795,31
428635	PERSONNEL CHARGES A PAYER, CNA		56 102 375,73				10 606 224,14		66 708 599,87
428800	CRÉDITEURS DE FRAIS DE MISSION		83 935,00			83 935,00	96 075,00		96 075,00
428	PERSONNEL, CHARGES À PAYER ET P		95 647 856,05			83 935,00	17 663 549,13		113 227 470,18
42	PERSONNEL ET COMPTES RATTACHÉ		111 027 544,06			1 494 889 054,91	1 511 399 254,91		127 537 744,06
431000	SÉCURITÉ SOCIALE PERSONNEL SÉD		10 932 920,59			94 260 910,93	97 088 661,60		13 760 671,26

Balance Générale

Arrêté à : Clôture < Etat Provisoire >

Compte	Intitulé	A/Nouveau		Mvts du Mois		Cumul à ce jour		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
431100	SÉCURITÉ SOCIALE PERSONNEL INS		1 523 136,99			12 231 983,42	12 265 514,18		1 556 667,75
431200	SÉCURITÉ SOCIAL, PERSONNEL OCC		1 210 887,41			17 897 902,29	18 076 236,48		1 389 221,60
431300	COTISATIONS, AUTRES CAISSES (MG		564 165,12			8 570 939,62	8 006 774,50		
431500	REMBOURST FRAIS MÉDIC ET INDEM		40 009,17			1 800,00	1 800,00		40 009,17
431510	REMBOURST FRAIS MÉDIC ET INDEM					212 262,57	214 332,08		2 069,51
431800	CNAS PERSONNEL SÉDENTAIRE		31 583 992,47			272 309 298,37	280 478 356,50		39 753 050,60
431810	CNAS PERSONNEL INSCRIT MARITIME		4 400 173,50			35 336 841,01	35 433 707,51		4 497 040,00
431811	CNAS PERSONNEL OCCASIONNEL (C		3 498 119,28			51 705 051,09	52 220 238,58		4 013 306,77
431	SÉCURITÉ SOCIALE		53 753 404,53			492 526 989,30	503 785 621,43		65 012 036,66
43	ORGANISMES SOCIAUX ET COMPTES		53 753 404,53			492 526 989,30	503 785 621,43		65 012 036,66
441200	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS À	195 750 000,00						195 750 000,00	
441	ETAT ET AUTRES COLLECTIVITÉS PU	195 750 000,00						195 750 000,00	
442200	IRG SUR SALAIRE		18 135 579,27			240 475 123,80	245 361 531,53		23 021 987,00
442220	IRG SUR JETONS DE PRESENCE		7 000,00			56 500,00	60 000,00		10 500,00
442230	IRG SUR INTERESSEMENT					16 595 818,94	16 595 818,94		
442240	IRG SUR TANTIEMES					105 000,00	105 000,00		
442280	AUTRE RETENUE IRG		6 503 692,17			12 071 918,34	13 568 190,96		7 999 964,79
442	ETAT, IMPÔTS ET TAXES RECOUVRAB		24 646 271,44			269 304 361,08	275 690 541,43		31 032 451,79
443000	ETAT, REDEVANCES SUR CONCESSIO		132 243 800,00			6 960 200,00			125 283 600,00
443	OPÉRATIONS PARTICULIÈRES AVEC L'		132 243 800,00			6 960 200,00			125 283 600,00
444100	ACOMPTES PRVOSIONNEL IBS					467 126 910,00	467 126 910,00		
444300	IMPOT SUR LES BÉNÉFICES IBS		114 349 051,02			607 109 911,02	515 924 503,00		23 163 643,00
444400	TROP VERSÉ SUR LIQUIDATION IBS	31 126 218,43					920 000,00	30 206 218,43	
444900	AUTRES AVANCES SUR IMPOTS (DAT,					7 525 000,00	7 525 000,00		
444	ETAT, IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS		83 222 832,59			1 081 761 821,02	991 496 413,00		7 042 575,43
445600	TVA DÉDUCTIBLE SUR INVESTISSEME	403 920,00				82 765 316,16	83 067 768,48	101 467,68	
445610	TVA DÉDUCTIBLE SUR MATIÈRES ET F	113 519,11				25 545 829,43	25 659 348,54		
445620	TVA DÉDUCTIBLE SUR PRESTATIONS	147 099,42				67 821 467,15	62 962 381,52	5 006 185,05	
445700	TVA COLLECTEE SUR PRESTATIONS		37 050 351,34			430 867 100,47	435 279 447,36		41 462 698,23

Balance Générale

Arrêté à : Clôture < Etat Provisoire >

Compte	Intitulé	A/Nouveau		Mvts du Mois		Cumul à ce jour		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
445790	TVA À PAYER EXIGIBLE SUR GN° 50		33 033 322,13			276 405 844,44	262 478 803,98		19 106 281,67
445791	TVA EXIGIBLE					262 478 803,98	262 478 803,98		
445	ETAT, TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAI		69 419 134,94			1 145 884 361,63	1 131 926 553,86		55 461 327,17
447100	TAXES SUR L'ACTIVITÉ PROFESSIONN		17 672 042,18			95 790 629,77	95 109 297,00		16 990 709,41
447500	REDEVANCES DUES SUR OCCUPATIO		14 345 078,55			21 455 723,79	26 608 351,44		19 497 706,20
447800	AUTRES IMPOTS D'EXPLOITATION DU		300 000,00			12 787 653,50	20 078 009,50		7 590 356,00
447	AUTRES IMPÔTS, TAXES ET VERSEME		32 317 120,73			130 034 007,06	141 795 657,94		44 078 771,61
44	ETAT, COLLECTIVITÉS PUBLIQUES, OR		146 099 159,70			2 633 944 750,79	2 540 909 166,23		53 063 575,14
455100	COMPTE COURANT DES ASSOCIES (D		29 922 326,61						29 922 326,61
455	ASSOCIÉS - COMPTES COURANTS		29 922 326,61						29 922 326,61
457100	DIVIDENDES À PAYER					400 000 000,00	400 000 000,00		
457200	TANTIÈMES À PAYER					1 050 000,00	1 050 000,00		
457	ASSOCIÉS, DIVIDENDES À PAYER					401 050 000,00	401 050 000,00		
45	GRUPE ET ASSOCIÉS		29 922 326,61			401 050 000,00	401 050 000,00		29 922 326,61
462100	CRÉANCES SUR CESSION D'IMMOBILI	5 856 922,50				3 000 000,00	5 856 922,50	3 000 000,00	
462	CRÉANCES SUR CESSIONS D'IMMOBI	5 856 922,50				3 000 000,00	5 856 922,50	3 000 000,00	
467100	JETONS DE PRÉSENCE					1 170 000,00	1 170 000,00		
467200	FRAIS DE CONSEIL ET ASSEMBLÉES		7 100,75			134 010,00	126 909,25		
467330	AUTRES CRÉDITEURS DIVERS					726 000,00	751 500,00		25 500,00
467403	BMT (CREANCE)					31 090 040,48		31 090 040,48	
467404	STH (CREANCE)	19 436 326,46				20 845 663,69	19 436 326,46	20 845 663,69	
467409	EGPP (CREANCES)	151 266,36					151 266,36		
467510	EP ARZEW (DETTES)					18 783 511,23	18 783 511,23		
467530	E P ALGER (DETTES)					469 242,04	469 242,04		
467540	ENTREPRISE PORTUAIRE D'ORAN (DE						93 926,00		93 926,00
467	AUTRES COMPTES DÉBITEURS OU C	19 580 492,07				73 218 467,44	40 982 681,34	51 816 278,17	
468700	DIVERS PRODUITS À RECEVOIR	13 924 931,49				16 897 534,22	13 924 931,49	16 897 534,22	
468	DIVERS CHARGES À PAYER ET PROD	13 924 931,49				16 897 534,22	13 924 931,49	16 897 534,22	
46	DÉBITEURS DIVERS ET CRÉDITEURS	39 362 346,06				93 116 001,66	60 764 535,33	71 713 812,39	

Balance Générale

Arrêté à : Clôture < Etat Provisoire >

Compte	Intitulé	A/Nouveau		Mvts du Mois		Cumul à ce jour		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
481000	PROVISIONS, PASSIFS COURANTS		7 069 872,02			7 069 872,02	300 000,00		300 000,00
481	PROVISIONS - PASSIFS COURANTS		7 069 872,02			7 069 872,02	300 000,00		300 000,00
48	CHARGES OU PRODUITS CONSTATÉS		7 069 872,02			7 069 872,02	300 000,00		300 000,00
491100	PERTE DE VALEUR SUR COMPTES CLI		3 939 779,58				962 910,29		4 902 689,87
491110	PERTE DE VALEUR SUR COMPTES CLI		4 081 857,91				1 290 891,92		5 372 749,83
491120	PERTE DE VALEUR SUR COMPTES CLI		86 396 751,09			21 583 926,68	7 612 503,49		72 425 327,90
491	PERTES DE VALEUR SUR COMPTES D		94 418 388,58			21 583 926,68	9 866 305,70		82 700 767,60
49	PERTES DE VALEUR SUR COMPTES D		94 418 388,58			21 583 926,68	9 866 305,70		82 700 767,60
4	CLASSE 4 - COMPTES DE TIERS		59 679 433,44			11 775 741 848,63	11 701 817 214,71	14 245 200,48	
508200	ACTIONS SAIDAL	7 896 320,00					1 910 400,00	5 985 920,00	
508	AUTRES VALEURS MOBILIÈRES DE PL	7 896 320,00					1 910 400,00	5 985 920,00	
50	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMEN	7 896 320,00					1 910 400,00	5 985 920,00	
511200	CHÈQUES À ENCAISSER	269 414 532,46				5 032 382 061,40	5 057 676 483,68	244 120 110,18	
511	VALEURS À L'ENCAISSEMENT	269 414 532,46				5 032 382 061,40	5 057 676 483,68	244 120 110,18	
512000	CPA 302	2 042 736 999,05				5 724 436 169,76	5 466 088 850,53	2 301 084 318,28	
512010	CPA HAMADITES	30 235 500,02				50 000 000,00	66 131 237,98	14 104 262,04	
512020	CPA SPONSORS	635 427,24						635 427,24	
512030	BDL	14 561,25					13 755,00	806,25	
512050	BNA	11 387 532,51				3 500 000,00	352 925,00	14 534 607,51	
512060	CPA DEVICES	618 154,57				128 019,86		746 174,43	
512070	BEA	268 139,75					585,00	267 554,75	
512080	CPA SECURISATION	65 249 122,50					3 081 552,50	62 167 570,00	
512090	CPA REHABILITATION (SONATRACH)					10 000,00	591,77	9 408,23	
512	BANQUES COMPTES COURANTS	2 151 145 436,89				5 778 074 189,62	5 535 669 497,78	2 393 550 128,73	
515000	TRÉSOR PUBLIC	40 871 351,57						40 871 351,57	
515100	CCP	271 747,06					100,00	271 647,06	
515	TRÉSOR PUBLIC ET ÉTABLISSEMENT	41 143 098,63					100,00	41 142 998,63	
51	BANQUE, ÉTABLISSEMENTS FINANCIÉ	2 461 703 067,98				10 810 456 251,02	10 593 346 081,46	2 678 813 237,54	
530100	CAISSE					4 557 000,00	4 557 000,00		

Balance Générale

Arrêté à : Clôture < Etat Provisoire >

Compte	Intitulé	A/Nouveau		Mvts du Mois		Cumul à ce jour		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
53	CAISSE					4 557 000,00	4 557 000,00		
541000	RÉGIES D'AVANCES					100 000,00	100 000,00		
541	RÉGIES D'AVANCES					100 000,00	100 000,00		
542000	ACCREDITIFS	29 734 633,27				4 201 446,57	18 512 879,80	15 423 200,04	
542	ACCREDITIFS	29 734 633,27				4 201 446,57	18 512 879,80	15 423 200,04	
54	RÉGIES D'AVANCES ET ACCREDITIFS	29 734 633,27				4 301 446,57	18 612 879,80	15 423 200,04	
558100	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES		150 780 056,60			150 780 056,60	150 780 056,60		150 780 056,60
558	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES		150 780 056,60			150 780 056,60	150 780 056,60		150 780 056,60
55	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES		150 780 056,60			150 780 056,60	150 780 056,60		150 780 056,60
581000	VIREMENTS DE FONDS TRÉSORERIE					54 658 562,77	54 658 562,77		
581900	VIREMENT DE FONDS D AT					500 000 000,00	500 000 000,00		
581	VIREMENTS DE FONDS					554 658 562,77	554 658 562,77		
58	VIREMENTS INTERNES					554 658 562,77	554 658 562,77		
5	CLASSE 5 - COMPTES FINANCIERS	2 348 553 964,65				11 524 753 316,96	11 323 864 980,63	2 549 442 300,98	
602000	MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION				2 245 740,00	2 245 740,00	2 245 740,00		
602100	COMBUSTIBLES CARBURANTS ET LU				16 672 381,67	16 673 984,40	16 673 984,40		
602110	COMBUSTIBLES CARBURANTS ET LU				11 499 115,32	11 499 115,32	11 499 115,32		
602120	COMBUSTIBLES CARBURANTS ET LU				1 039 743,60	1 039 743,60	1 039 743,60		
602130	COMBUSTIBLES,CARBURANTS ET LU				9 181 821,49	9 181 821,49	9 181 821,49		
602200	PRODUITS D'ENTRETIEN DDD				1 704 106,08	1 704 106,08	1 704 106,08		
602210	PRODUITS D'ENTRETIEN DR				377 903,76	377 903,76	377 903,76		
602220	PRODUITS D'ENTRETIEN MGX				807 218,08	807 218,08	807 218,08		
602230	PRODUITS D'ENTRETIEN, DL				111 180,00	111 180,00	111 180,00		
602300	FOURNITURES D'ATELIER DDD				841 376,78	841 376,78	841 376,78		
602310	FOURNITURES D'ATELIER DR				94 660,49	94 660,49	94 660,49		
602320	FOURNITURES D'ATELIER MGX				170,00	170,00	170,00		
602330	FOURNITURES D'ATELIER, DL				1 297 540,54	1 297 540,54	1 297 540,54		
602400	PETIT OUTILLAGE DDD				454 985,38	454 985,38	454 985,38		
602410	PETIT OUTILLAGE DR				17 440,00	17 440,00	17 440,00		

Balance Générale

Arrêté à : Clôture < Etat Provisoire >

Compte	Intitulé	A/Nouveau		Mvts du Mois		Cumul à ce jour		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
602430	PETIT OUTILLAGE, DL				3 237 849,52	3 237 849,52	3 237 849,52		
602500	PIÈCES DE RECHANGES MATÉRIELS				495 578,86	496 552,36	496 552,36		
602501	PR MATERIELS TRANSPORT MGX				572 358,57	572 358,57	572 358,57		
602513	PIÈCES DE RECHANGE, MATÉRIEL D'E				34 353 857,48	34 353 985,68	34 353 985,68		
602520	PIÈCES DE RECHANGES MATÉRIELS				2 817 670,73	2 817 670,73	2 817 670,73		
602521	PIÈCES DE RECHANGES MATÉRIELS				5 569 705,10	5 569 705,10	5 569 705,10		
602530	PNEUMATIQUES DDD				101 238,15	102 912,00	102 912,00		
602531	PNEUMATIQUES, DL				6 292 483,81	6 292 483,81	6 292 483,81		
602600	FOURNITURES DE BUREAU				1 420 991,29	1 420 991,29	1 420 991,29		
602700	FOURNITURES INFORMATIQUES				2 723 250,20	2 723 250,20	2 723 250,20		
602900	MATIÈRES & FOURNITURES DIVERSE				6 509 826,48	6 509 826,48	6 509 826,48		
602901	MATIÈRES ET FOURNITURES DIVERS				6 583 480,50	6 583 480,50	6 583 480,50		
602902	MATIÈRES & FOURNITURES DIVERSE				159 912,04	159 912,04	159 912,04		
602903	MATIÈRES & FOURNITURES DIVERSE				7 653 591,44	7 653 591,44	7 653 591,44		
602910	HABILLEMENTS				11 450 367,15	11 450 367,15	11 450 367,15		
602	AUTRES APPROVISIONNEMENTS				136 287 544,51	136 291 922,79	136 291 922,79		
607000	ÉLECTRICITÉ ET GAZ				12 475 743,24	12 475 743,24	12 475 743,24		
607100	EAU				7 129 038,83	7 129 038,83	7 129 038,83		
607	ACHATS NON STOCKÉS DE MATIÈRES				19 604 782,07	19 604 782,07	19 604 782,07		
60	ACHATS CONSOMMÉS				155 892 326,58	155 896 704,86	155 896 704,86		
613100	LOCATION AIRES D'ENTREPOSAGE				18 890 431,20	18 890 431,20	18 890 431,20		
613200	LOCATION MATÉRIEL				13 482 332,25	13 482 332,25	13 482 332,25		
613	LOCATIONS				32 372 763,45	32 372 763,45	32 372 763,45		
614000	CHARGES LOCATIVES ET CHARGES D				65 000,00	65 000,00	65 000,00		
614100	FRETS ET TRANSPORTS				2 044 125,70	2 044 125,70	2 044 125,70		
614	CHARGES LOCATIVES ET CHARGES D				2 109 125,70	2 109 125,70	2 109 125,70		
615130	ENTRTIEN, RÉPARATION DES BATIME				27 417 355,78	27 417 355,78	27 417 355,78		
615131	ENTRTIEN, RÉPARATION DES OUVRA				45 963 686,80	45 963 686,80	45 963 686,80		
615132	ENTRETIEN, RÉPARATION DES RÉSEA				117 030,00	117 030,00	117 030,00		

Balance Générale

Arrêté à : Clôture < Etat Provisoire >

Compte	Intitulé	A/Nouveau		Mvts du Mois		Cumul à ce jour		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
615151	ENTRETIEN, ET RÉPARATION DES INS				5 466 958,26	5 466 958,26	5 466 958,26		
615152	ENTRETIEN, ET RÉPARATION DU MAT				18 158 861,77	18 158 861,77	18 158 861,77		
615181	ENTRETIEN, ET RÉPARATION DU MAT				47 488 302,05	88 174 295,49	88 174 295,49		
615182	ENTRETIEN, ET RÉPARATION DES ÉQ				1 484 394,28	1 484 394,28	1 484 394,28		
615800	ENTRETIEN,RÉPARATION AGENCEME				1 232 600,00	1 232 600,00	1 232 600,00		
615900	AUTRES ENTRETIENS, ET RÉPARATIO				21 980,00	21 980,00	21 980,00		
615	ENTRETIEN, RÉPARATIONS ET MAINT				147 351 168,94	188 037 162,38	188 037 162,38		
616000	ASSURANCES INCENDIES				870 267,08	870 267,08	870 267,08		
616100	ASSURANCES RESPONSABILITÉ CIVIL				14 888 114,66	14 888 114,66	14 888 114,66		
616200	ASSURANCES MATÉRIELS ROULANTS				5 952 208,16	5 952 208,16	5 952 208,16		
616300	ASSURANCES ENGINS FLOTTANTS				14 670 706,77	14 670 706,77	14 670 706,77		
616400	ASSURANCES ÉQUIPEMENTS INFORM				69 379,43	69 379,43	69 379,43		
616500	ASSURANCES MATÉRIELS TRANSPOR				4 541 400,06	4 541 600,06	4 541 600,06		
616900	ASSURANCES DIVERSES ET CALAMIT				749 369,12	749 369,12	749 369,12		
616	PRIMES D'ASSURANCES				41 741 445,28	41 741 645,28	41 741 645,28		
618300	FRAIS DE COLLOQUES,SÉMINAIRES E				40 000,00	40 000,00	40 000,00		
618400	FRAIS DE TIRAGES,ET IMPRESSIONS				6 705 303,00	6 705 303,00	6 705 303,00		
618800	AUTRES DOCUMENTATIONS ET ABON				1 083 569,60	1 083 569,60	1 083 569,60		
618	DOCUMENTATION ET DIVERS				7 828 872,60	7 828 872,60	7 828 872,60		
61	SERVICES EXTÉRIEURS				231 403 375,97	272 089 569,41	272 089 569,41		
622100	HONORAIRES				12 096 067,37	13 403 217,87	13 403 217,87		
622200	STAGES ET FORMATION				10 092 509,25	10 279 238,45	10 279 238,45		
622300	REDEVANCES				4 562 210,00	4 562 210,00	4 562 210,00		
622400	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX				3 680,00	3 680,00	3 680,00		
622	RÉMUNÉRATIONS D'INTERMÉDIAIRES				26 754 466,62	28 248 346,32	28 248 346,32		
623000	ANNONCES ET INSERTIONS				14 243 190,57	14 243 190,57	14 243 190,57		
623200	FOIRES ET EXPOSITIONS				689 470,00	689 470,00	689 470,00		
623300	SPONSORING				7 550 118,49	7 550 118,49	7 550 118,49		
623400	REVUES ET IMPRIMÉS PUBLICITAIRES				139 500,00	139 500,00	139 500,00		

Balance Générale

Arrêté à : Clôture < Etat Provisoire >

Compte	Intitulé	A/Nouveau		Mvts du Mois		Cumul à ce jour		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
623500	CADEAUX				5 708 798,41	5 708 798,41	5 708 798,41		
623800	AUTRES (FRAIS PUBLICITES , PUBLIC				234 444,50	737 234,09	737 234,09		
623	PUBLICITÉ, PUBLICATION, RELATIONS				28 565 521,97	29 068 311,56	29 068 311,56		
625000	VOYAGES ET DÉPLACEMENTS				1 790 109,97	1 790 109,97	1 790 109,97		
625100	MISSIONS				8 598 991,43	8 616 026,94	8 616 026,94		
625200	RÉCEPTIONS				3 496 110,02	3 496 110,02	3 496 110,02		
625800	RÉCEPTIONS - AUTRES FRAIS				817 009,78	817 009,78	817 009,78		
625	DÉPLACEMENTS, MISSIONS ET RÉCE				14 702 221,20	14 719 256,71	14 719 256,71		
626100	TÉLÉPHONE, FAX				3 001 060,22	3 001 060,22	3 001 060,22		
626200	INTERNET				2 016 379,60	2 016 379,60	2 016 379,60		
626400	TIMBRES POSTAUX				32 640,00	32 640,00	32 640,00		
626800	AUTRES FRAIS DE POSTE ET TÉLÉCO				26 189,00	26 189,00	26 189,00		
626	FRAIS POSTAUX ET DE TÉLÉCOMMUN				5 076 268,82	5 076 268,82	5 076 268,82		
627100	FRAIS DE CHÈQUES,VIREMENTS ET E				1 180 256,60	1 206 172,73	1 206 172,73		
627200	COMMISSIONS SUR OUVERTURE DE				16 915 098,45	16 915 098,45	16 915 098,45		
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILÉS				18 095 355,05	18 121 271,18	18 121 271,18		
628400	FRAIS DE CONSEIL ET ASSEMBLÉES				404 201,61	404 201,61	404 201,61		
628800	AUTRES FRAIS DIVERS				3 470 677,62	3 470 677,62	3 470 677,62		
628	COTISATIONS ET DIVERS				3 874 879,23	3 874 879,23	3 874 879,23		
62	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS				97 068 712,89	99 108 333,82	99 108 333,82		
631000	TRAITEMENT ET SALAIRE PERSONNE				290 157 428,94	290 157 428,94	290 157 428,94		
631010	TRAITEMENT ET SALAIRE INSCRITS M				31 471 792,79	31 471 792,79	31 471 792,79		
631020	TRAITEMENT ET SALAIRE PERSONNE				65 213 495,70	65 213 495,70	65 213 495,70		
631100	HEURES SUPPLÉMENTAIRES PERSON				66 165 230,59	66 165 230,59	66 165 230,59		
631110	HEURES SUPPLÉMENTAIRES INSCRIT				15 828 995,16	15 828 995,16	15 828 995,16		
631120	HEURES SUPPLÉMENTAIRES PERSON				27 295 484,32	27 295 484,32	27 295 484,32		
631200	PRIMES PERSONNEL PERMANANT				141 785 497,39	141 785 497,39	141 785 497,39		
631210	PRIMES INSCRITS MARITIMES				14 391 087,93	14 391 087,93	14 391 087,93		
631220	PRIMES PERSONNEL OCCASIONNEL				31 099 304,31	31 099 304,31	31 099 304,31		

Balance Générale

Arrêté à : Clôture < Etat Provisoire >

Compte	Intitulé	A/Nouveau		Mvts du Mois		Cumul à ce jour		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
631300	CONGÉ PAYÉ PERSONNEL PERMANA				74 891 021,82	74 891 021,82	74 891 021,82		
631310	CONGÉ PAYÉ INSCRITS MARITIMES				9 534 014,90	9 534 014,90	9 534 014,90		
631320	CONGÉ PAYÉ PERSONNEL OCCASION				1 649 829,19	1 649 829,19	1 649 829,19		
631390	BONIFICATION FILS DE CHAHID				21 000,00	21 000,00	21 000,00		
631400	INDEMNITÉS PERSONNEL PERMANAN				402 212 053,80	402 212 053,80	402 212 053,80		
631410	INDEMNITÉS INSCRITS MARITIMES				52 878 352,64	52 878 352,64	52 878 352,64		
631420	INDEMNITÉS PERSONNEL OCCASION				86 175 034,07	86 175 034,07	86 175 034,07		
631490	AUTRES PRESTATIONS DIRECTES				18 144 024,06	18 145 824,06	18 145 824,06		
631500	GRATIFICATIONS				79 039 220,24	79 039 220,24	79 039 220,24		
631600	PRÉSALAIRES				2 934 415,66	2 934 415,66	2 934 415,66		
631	RÉMUNÉRATIONS DU PERSONNEL				1 410 887 283,51	1 410 889 083,51	1 410 889 083,51		
635000	COTISATIONS SOCIALES CNAS PERS				281 717 971,49	281 717 971,49	281 717 971,49		
635010	COTISATIONS SOCIALES CNAS INSCR				32 649 852,53	32 649 852,53	32 649 852,53		
635020	COTISATIONS SOCIALES CNAS PERS				50 211 767,85	50 211 767,85	50 211 767,85		
635	COTISATIONS AUX ORGANISMES SOC				364 579 591,87	364 579 591,87	364 579 591,87		
637000	CONTRIBUTION DE L'ENTREPRISE AU				42 024 447,46	42 024 447,46	42 024 447,46		
637080	PÉCULE DE RETRAITE				342 203,51	44 192 943,01	44 192 943,01		
637081	PÉCULE DE DÉCÈS					4 947 568,40	4 947 568,40		
637	AUTRES CHARGES SOCIALES				42 366 650,97	91 164 958,87	91 164 958,87		
63	CHARGES DE PERSONNEL				1 817 833 526,35	1 866 633 634,25	1 866 633 634,25		
641300	TAXES SUR LA FORMATION CONTINU				4 288 965,00	4 288 965,00	4 288 965,00		
641400	TAXES SUR L'APPRENTISSAGE				14 809 812,00	14 809 812,00	14 809 812,00		
641	IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASS				19 098 777,00	19 098 777,00	19 098 777,00		
645100	TAXE SUR L'ACTIVITÉ PROFESSIONNE				91 770 962,23	95 109 297,00	95 109 297,00		
645200	DROITS D'ENREGISTREMENTS				20 000,00	20 000,00	20 000,00		
645300	DROITS DE TIMBRES				49 348,53	49 348,53	49 348,53		
645500	TAXES AU PROFIT DOMAINE				26 608 351,44	26 608 351,44	26 608 351,44		
645700	VIGNETTE AUTO				629 290,00	629 290,00	629 290,00		
645800	TAXES SUR ACHATS VÉHICULES NEU				300 000,00	300 000,00	300 000,00		

Balance Générale

Arrêté à : Clôture < Etat Provisoire >

Compte	Intitulé	A/Nouveau		Mvts du Mois		Cumul à ce jour		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
645900	DIVERSES TAXES				3 300,00	3 300,00	3 300,00		
645	AUTRES IMPÔTS ET TAXES (HORS IM				119 381 252,20	122 719 586,97	122 719 586,97		
64	IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASS				138 480 029,20	141 818 363,97	141 818 363,97		
652213	MOINS-VALUE CESSION DES CONSTR				14 812 395,35	14 812 395,35	14 812 395,35		
652	MOINS VALUES SUR SORTIE D'ACTIFS				14 812 395,35	14 812 395,35	14 812 395,35		
653000	JETONS DE PRÉSENCE				600 000,00	1 230 000,00	1 230 000,00		
653	JETONS DE PRÉSENCE				600 000,00	1 230 000,00	1 230 000,00		
656100	AMENDES ET PÉNALITÉS				610 767,60	610 767,60	610 767,60		
656300	DONS ET LIBÉRALITÉS				255 833,90	255 833,90	255 833,90		
656	AMENDES ET PÉNALITÉS, SUBVENTIO				866 601,50	866 601,50	866 601,50		
657100	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLE				2 339 827,26	2 339 827,26	2 339 827,26		
657	CHARGES EXCEPTIONNELLES DE GE				2 339 827,26	2 339 827,26	2 339 827,26		
658100	AUTRES CHARGES DE GESTION COU				93,07	393,07	393,07		
658	AUTRES CHARGES DE GESTION COU				93,07	393,07	393,07		
65	AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLE				18 618 917,18	19 249 217,18	19 249 217,18		
661000	INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS BANCAIRE				31 761 714,20	31 761 714,20	31 761 714,20		
661	CHARGES D'INTÉRÊTS				31 761 714,20	31 761 714,20	31 761 714,20		
665000	ECART D'ÉVALUATION SUR ACTIFS FI				1 910 400,00	1 910 400,00	1 910 400,00		
665	ECART D'ÉVALUATION SUR ACTIFS FI				1 910 400,00	1 910 400,00	1 910 400,00		
666000	PERTES DE CHANGES				393 124,91	393 124,91	393 124,91		
666	PERTES DE CHANGE				393 124,91	393 124,91	393 124,91		
66	CHARGES FINANCIÈRES				34 065 239,11	34 065 239,11	34 065 239,11		
681014	DOT AUX AMMORTISSEMENTS LOGICI				216 000,00	216 000,00	216 000,00		
681113	DOT AUX AMORTISSEMENTS DES CO				81 340 912,94	81 340 912,94	81 340 912,94		
681115	DOT AUX AMORTISSE DES INSTALLATI				217 893 418,28	217 893 418,28	217 893 418,28		
681118	DOT AUX AMORTISSEMENTS DES AUT				140 060 025,20	140 060 025,20	140 060 025,20		
681200	DOTATIONS AUX PROVISIONS ACTIFS				223 470 769,17	223 470 769,17	223 470 769,17		
681	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS,				662 981 125,59	662 981 125,59	662 981 125,59		
682000	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS,I				4 217 881,20	4 217 881,20	4 217 881,20		

Balance Générale

Arrêté à : Clôture < Etat Provisoire >

Compte	Intitulé	A/Nouveau		Mvts du Mois		Cumul à ce jour		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
682	DOTATIONS AUX AMORT, PROV. ET PE				4 217 881,20	4 217 881,20	4 217 881,20		
685100	DOTATIONS AUX PROVISIONS ACTIFS				300 000,00	300 000,00	300 000,00		
685200	PERTES DE VALEURS ACTIFS COURA				9 866 305,70	9 866 305,70	9 866 305,70		
685	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS,				10 166 305,70	10 166 305,70	10 166 305,70		
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS,				677 365 312,49	677 365 312,49	677 365 312,49		
692000	IMPOSITION DIFFÉRÉE ACTIF			47 987 209,75		60 854 431,64	60 854 431,64		
692	IMPOSITION DIFFÉRÉE ACTIF			47 987 209,75		60 854 431,64	60 854 431,64		
695100	IMPOT SUR LE BÉNÉFICE DES SOCIÉT				497 815 553,00	515 924 503,00	515 924 503,00		
695	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES BASÉS				497 815 553,00	515 924 503,00	515 924 503,00		
69	IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS ET ASSI			47 987 209,75	497 815 553,00	576 778 934,64	576 778 934,64		
6	CLASSE 6 : COMPTES DE CHARGES			47 987 209,75	3 668 542 992,77	3 843 005 309,73	3 843 005 309,73		
706107	ENLÈVEMENTS DES DÉCHETS			25 495 839,00		25 573 339,00	25 573 339,00		
706108	REDEVANCES VARIABLES, PARC CON			105 893 607,12		105 893 607,12	105 893 607,12		
706111	DROITS D'ACCÈS ENGINS DES TIERS			1 201 850,00		1 201 850,00	1 201 850,00		
706202	POIDS PUBLICS			88 875 823,64		89 290 311,92	89 290 311,92		
706290	PRODUITS DES INSTALLATIONS DIVE			30 115 351,91		30 163 871,91	30 163 871,91		
706301	PILOTAGE			358 619 577,12		359 830 855,22	359 830 855,22		
706302	LAMANAGE			287 966 983,61		288 459 410,12	288 459 410,12		
706303	DÉFENSE D'ACCOSTAGE			38 906 667,14		38 958 481,60	38 958 481,60		
706304	FOURNITURE D'EAU AU NAVIRE			8 158 213,63		8 180 574,21	8 180 574,21		
706307	REMORQUAGE			882 194 889,98		885 115 960,92	885 115 960,92		
706309	AUTRES SERVICES PORTUAIRES			8 742 800,00		8 793 400,00	8 793 400,00		
706401	DÉBARQUEMENTS			1 202 574 980,41		1 226 106 039,08	1 226 106 039,08		
706402	EMBARQUEMENTS			30 950 170,80		31 710 040,80	31 710 040,80		
706403	EXTRAS FRAIS			204 361 955,23		206 356 780,60	206 356 780,60		
706410	CHARIOTS ÉLÉVATEURS AFFECTES A			275 317 900,76		281 681 859,88	281 681 859,88		
706412	GRUES AUTOS			22 225 190,42		22 434 550,42	22 434 550,42		
706413	GRUES PORTUAIRES			143 171 990,55		146 737 466,16	146 737 466,16		
706414	CHARIOTS ELEVATEURS			791 000,00		791 000,00	791 000,00		

Balance Générale

Arrêté à : Clôture < Etat Provisoire >

Compte	Intitulé	A/Nouveau		Mvts du Mois		Cumul à ce jour		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
706415	RELEVAGE			130 820 081,71		131 042 261,71	131 042 261,71		
706416	BACHAGE			2 352 700,00		2 352 700,00	2 352 700,00		
706417	GARDIENNAGE			37 029 687,50		39 521 750,00	39 521 750,00		
706	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES			3 885 767 260,53		3 930 196 110,67	3 930 196 110,67		
708100	REDEVANCES PORTUAIRES			559 772 930,66		559 772 930,66	559 772 930,66		
708200	TAXES DE SÉJOUR NAVIRES			24 730 543,92		24 730 543,92	24 730 543,92		
708300	TAXES DE TRANSITS S/PALAN			25 265 369,58		25 265 369,58	25 265 369,58		
708310	TAXES DE TRANSITS TERRES PLEINS			24 797 689,45		25 671 328,81	25 671 328,81		
708330	TAXES DE TRANSITS HANGARS			1 706 185,33		1 706 185,33	1 706 185,33		
708400	REDEVANCE PARC À CONTENEUR			25 521 861,20		25 523 016,20	25 523 016,20		
708500	LOCATION TERRES PLEINS			47 132 960,08		47 132 960,08	47 132 960,08		
708530	LOCATION BÂTIMENTS ET HANGARS,			32 886 167,00		32 886 167,00	32 886 167,00		
708570	REDEVANCES OCCUPATION PLAN D'E			29 699 588,00		29 699 588,00	29 699 588,00		
708600	CANALISATION SOUTERRAINES AERIE			4 609 701,50		4 609 701,50	4 609 701,50		
708610	TAXES D'USAGE DES VOIES FERRÉES			520 895,71		520 895,71	520 895,71		
708630	REDEVANCES OCCUPATIONS DIVERS			11 632 646,62		11 632 646,62	11 632 646,62		
708700	TAXES DE DÉPÔTS TERRES PLEINS			79 958 065,07		79 971 265,07	79 971 265,07		
708720	TAXES DE DÉPÔTS HANGARS ET ABRI			5 843 001,65		5 850 676,85	5 850 676,85		
708	PRODUITS DES ACTIVITÉS ANNEXES			874 077 605,77		874 973 275,33	874 973 275,33		
709000	AVOIRS SUR PRESTATIONS DES EXER				4 380 011,75	4 380 011,75	4 380 011,75		
709	RABAIS, REMISES ET RISTOURNES A				4 380 011,75	4 380 011,75	4 380 011,75		
70	VENTES DE MARCHANDISES ET PRO			4 759 844 866,30	4 380 011,75	4 809 549 397,75	4 809 549 397,75		
752215	PLUS-VALUE DE CESSION INSTALLATI			3 000 000,00		3 000 000,00	3 000 000,00		
752218	PLUS-VALUE DE CESSION AUTRES IM			1 333 380,00		1 333 380,00	1 333 380,00		
752	PLUS VALUES SUR SORTIES D'ACTIFS			4 333 380,00		4 333 380,00	4 333 380,00		
757200	INDEMNITÉS D'ASSURANCES REÇUES			4 734 444,26		4 745 074,26	4 745 074,26		
757	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPÉ			4 734 444,26		4 745 074,26	4 745 074,26		
758100	AUT PROD DE GESTION COURANTE (150 692 495,90		150 790 895,05	150 790 895,05		
758	AUTRES PRODUITS DE GESTION COU			150 692 495,90		150 790 895,05	150 790 895,05		

Balance Générale

Arrêté à : Clôture < Etat Provisoire >

Compte	Intitulé	A/Nouveau		Mvts du Mois		Cumul à ce jour		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
75	AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS			159 760 320,16		159 869 349,31	159 869 349,31		
762000	REVENUS DES PLACEMENTS BANCAI			69 022 602,73		69 022 602,73	69 022 602,73		
762	REVENUS DES ACTIFS FINANCIERS			69 022 602,73		69 022 602,73	69 022 602,73		
766000	GAINS DE CHANGES			27 267,86		27 267,86	27 267,86		
766	GAINS DE CHANGE			27 267,86		27 267,86	27 267,86		
768000	AUTRES PRODUITS FINANCIERS			218 219 440,00		218 219 440,00	218 219 440,00		
768	AUTRES PRODUITS FINANCIERS			218 219 440,00		218 219 440,00	218 219 440,00		
76	PRODUITS FINANCIERS			287 269 310,59		287 269 310,59	287 269 310,59		
785100	REPRISES SUR PROVISIONS ACTIFS			8 469 872,02		8 469 872,02	8 469 872,02		
785200	REPRISE SUR PERTES DE VALEURS A			21 583 926,68		21 583 926,68	21 583 926,68		
785	REPRISES D'EXPLOITATION SUR PERT			30 053 798,70		30 053 798,70	30 053 798,70		
78	REPRISES SUR PERTES DE VALEUR E			30 053 798,70		30 053 798,70	30 053 798,70		
7	CLASSE 7 - COMPTES DE PRODUITS			5 236 928 295,75	4 380 011,75	5 286 741 856,35	5 286 741 856,35		
		14 950 194 381,08	14 950 194 381,08	8 905 471 288,52	8 905 471 288,52	40 282 620 459,35	40 282 620 459,35	16 125 577 822,24	16 125 577 822,24

Table des matières

Sommaire

Remerciements

Dédicace

Liste des abréviations

Introduction générale 01

Chapitre I : Cadre théorique sur la comptabilité et travaux d'inventaire

Section I : Généralités sur la comptabilité 04

I.1 : Définition de la comptabilité..... 04

I.2 : Le rôle de la comptabilité..... 05

I.3 : Les finalités de la comptabilité..... 07

I.3.1 : L'information des utilisateurs de la comptabilité..... 07

I.3.2 : Le contrôle des mouvements et du patrimoine des entités..... 07

I.3.3 : Un moyen de preuve 07

I.3.4 : Les trois approches de la comptabilité 08

I.3.5 : Processus de gestion et système d'information de gestion comptable..... 08

I.3.5.1 : Les processus caractéristiques de la gestion comptable..... 08

I.3.5.2 : Les cycles financiers dans l'entreprise..... 09

II : Les principes comptables fondamentaux 10

II.1 : Le cadre conceptuel 10

II.2. : Les principes de base 11

II.2.1 : Les hypothèses de base 11

II.2.2 : Les caractéristiques qualitatives 12

III : L'organisation comptable 14

III.1 : Généralité..... 14

III.1.1 : Les opérations courantes 15

III.1.2 : Les opérations d'inventaire 15

III.2 : Les outils comptables 16

III.2.1 : Le plan comptable 16

III.2.2 : Le journal..... 17

III.2.3 : Le grand-livre 17

III.2.4 : La balance..... 17

Section II : L'harmonisation comptable en Algérie et principes généraux 18

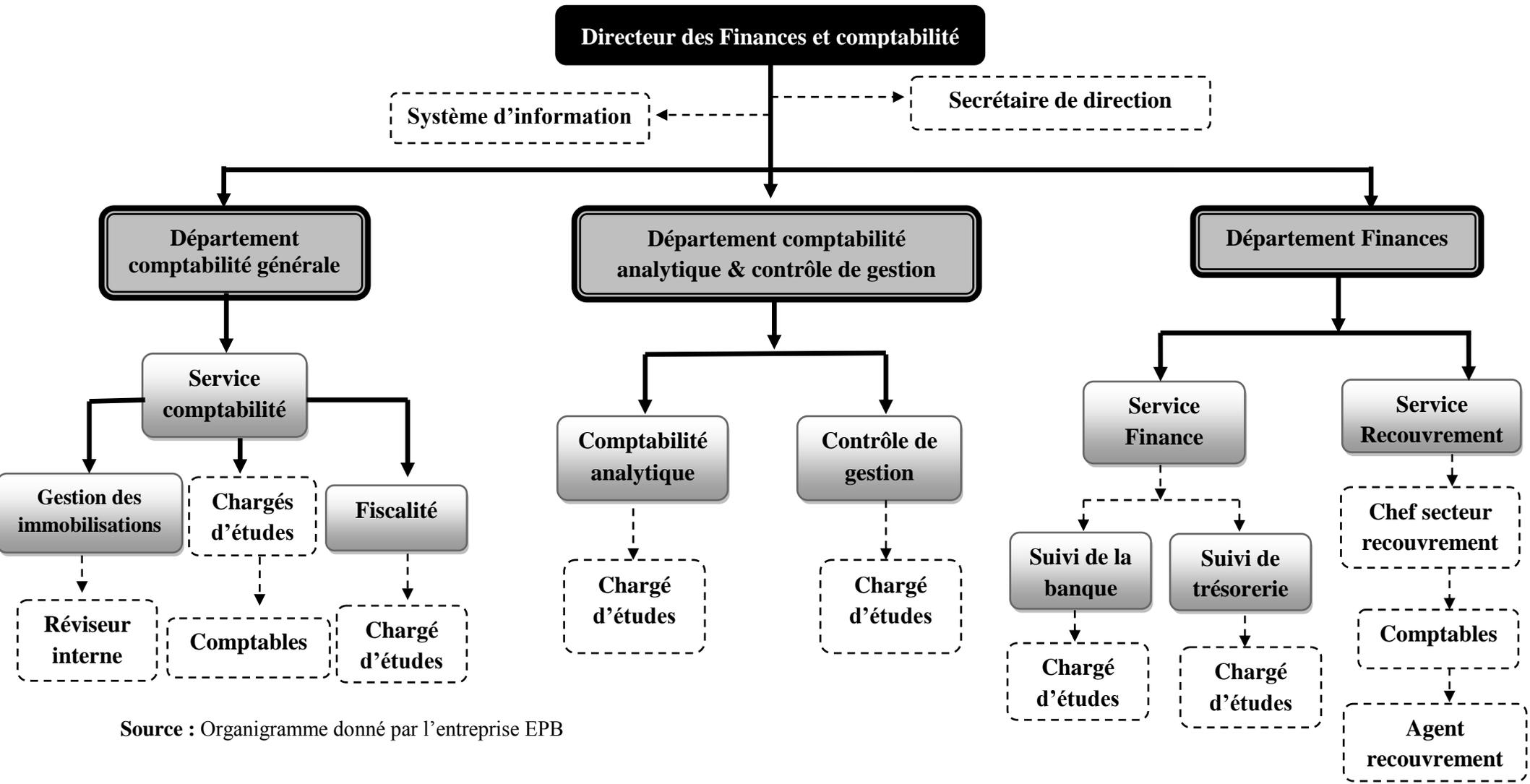
II.1 : La normalisation comptable en Algérie	18
II.1.1:Le modèle Algérien de normalisation	18
II.1.2 : Les Objectifs du SCF	19
II.1.3 : Travaux liés à la réforme comptable.....	19
II.1.3.1 : Cadre juridique du Nouveau Système Comptable Financier	19
II.1.3.2 : La loi relative au Système Comptable Financier	20
II.1.4 : Les changements apportés par le SCF	20
II.2 : les règles générales d'évaluation	21
II.2.1 : Les règles générales d'évaluation et de comptabilisation.....	21
II.2.1.1 : la méthode d'évaluation.....	21
II.2.1.2 : Le coût historique	21
II.2.1.3 : Le coût d'acquisition.....	22
II.2.1.4 : Le coût de production	22
II.3 : Règles spécifiques d'évaluation et de comptabilisation	22
II.3.1 : Cas particulier d'un actif biologique.....	22
II.3.2 : Stocks et en cours.....	23
Section III : Généralités sur les travaux d'inventaire	24
III.1 : Notion et objectifs des travaux d'inventaire.....	24
III.2 : L'organisation des travaux de fin d'exercice	25
III.2.1 : Les différentes phases de l'inventaire	25
III.2.2 : L'enchaînement des travaux d'inventaire.....	25
III.2.2.1 : La balance avant inventaire	26
III.2.2.2 : L'inventaire extra -comptable (inventaire physique)	27
III.2.2.3 : L'inventaire comptable.....	27
III.2.2.4 : Balance après inventaire.....	28
III.3 : Les documents utilisés.....	28
III.3.1 : La carte d'inventaire.....	28
III.3.2 : L'état comparatif de l'inventaire physique.....	29
III.3.3 : Le registre d'inventaire.....	29
Chapitre II : Les travaux de fin d'exercice : Application au sein de l'EPB.	
Section I : Présentation de l'entreprise « EPB ».....	31
I.1 : Historique de création, situation géographique et missions de l'EPB	31
I.1.1 : Historique de création de l'EPB.....	31
I.1.2 : Situation géographique.....	32

I.1.3 : Missions et activités de l'EPB.....	32
I.2 : L'organisation de l'EPB.....	33
I.2.1 : Directions opérationnelles.....	35
I.2.1.1 : Direction Manutention et Acconage (DMA)	35
I.2.1.2 : Direction Domaine et Développement (DDD).....	35
I.2.1.3 : Direction Capitainerie (DC).....	35
I.2.1.4 : Direction Remorquage (DR)	35
I.2.1.5 : Direction Logistique (DL).....	35
I.2.2 : Directions fonctionnelles.....	35
I.2.2.1 : Direction du Management Intègre (DMI)	35
I.2.2.2 : Direction Ressources Humaines (DRH)	36
I.2.2.3 : Direction Finances et Comptabilité (DFC)	36
I.2.2.3.1 : Département finance	38
I.2.2.3.1.1 : Service finance	38
I.2.2.3.1.2 : Service recouvrement.....	38
I.2.2.3.1.3 : La caisse	38
I.2.2.3.2 : Département comptabilité	38
I.2.2.3.3 : Département comptabilité analytique et contrôle de gestion	38
I.2.2.3.3.1 : Service comptabilité analytique	38
I.2.2.3.3.2 : Service contrôle de gestion	39
Section II : Déroulement de l'inventaire physique au sein de l'EPB	39
II.1 : L'inventaire physique des éléments de l'actif	39
II.1.1 : L'inventaire physique des immobilisations	39
II.1.1.1 : Procédure d'inventaire physique des immobilisations	42
II.1.2 : L'inventaire physique des stocks	48
II.1.2.1 : Procédures d'inventaire physique des stocks.....	49
II.1.2.2 : La prise de l'inventaire physique des stocks.....	49
II.1.3 : L'inventaire physique des créances et d'équivalents de trésorerie.....	56
II.1.3.1 : Procédure d'inventaire physique des créances et équivalents de trésorerie	57
II.1.3.1.1 : Dénombrement.....	57
II.1.3.2 : Évaluation des créances et d'équivalent de trésorerie à la clôture de l'exercice	59
II.2 : L'inventaire physique des éléments de passifs	60
III : Contrôle de l'inventaire physique.....	61
III.1 : Principes	61

III.2 : Modalités	61
III.2.1: Avant la prise d'inventaire	63
III.2.2 : Pendant la prise d'inventaire	63
III.2.3 : Après l'inventaire	64
Chapitre III : l'inventaire comptable et la clôtures des comptes.	
Section I : L'inventaire comptable et les écritures de régularisations	66
I.1 : Régularisations des actifs non courants « immobilisations ».....	66
I.1.1 : Les amortissements	66
I.1.2 : Les dépréciations.....	71
I.1.2.1 : Indices de dépréciation.....	72
I.1.2.2 : Les tests de dépréciation	73
I.1.2.3 : Comptabilisations des dépréciations	73
I.2 : Régularisations des actifs courants	73
I.2.1 : Régularisations des stocks.....	73
I.2.1.1 : Les méthodes de suivi comptable des stocks	74
I.2.1.2 : Dépréciation des stocks.....	74
I.2.2 : Régularisation des créances	75
I.2.2.1 : Régularisation des créances clients	75
I.2.2.2 : Régularisation des valeurs mobilières de placement (VMP)	77
I.2.2.3 : Les états de rapprochement bancaire	77
I.3 : Régularisation des passifs	78
I.3.1 : Les provisions	78
I.3.1.1 : Conditions de constitution d'une provision	78
I.3.1.2 : Évaluation.....	79
I.4 : La régularisation des comptes de gestion.....	79
I.4.1 : Régularisation des comptes de charges.....	80
I.4.1.1 : Les charges à payer	80
I.4.1.2 : Les charges constatées d'avance	81
I.4.2 : Régularisation des comptes de produits	82
I.4.2.1 : Les produits à recevoir	82
I.4.2.2 : Les produits constatés d'avance.....	83
Section II : Technique d'établissements des états financiers	84
II.1 : Généralités des états financiers	84
II.2 : Objectifs des états financiers	84

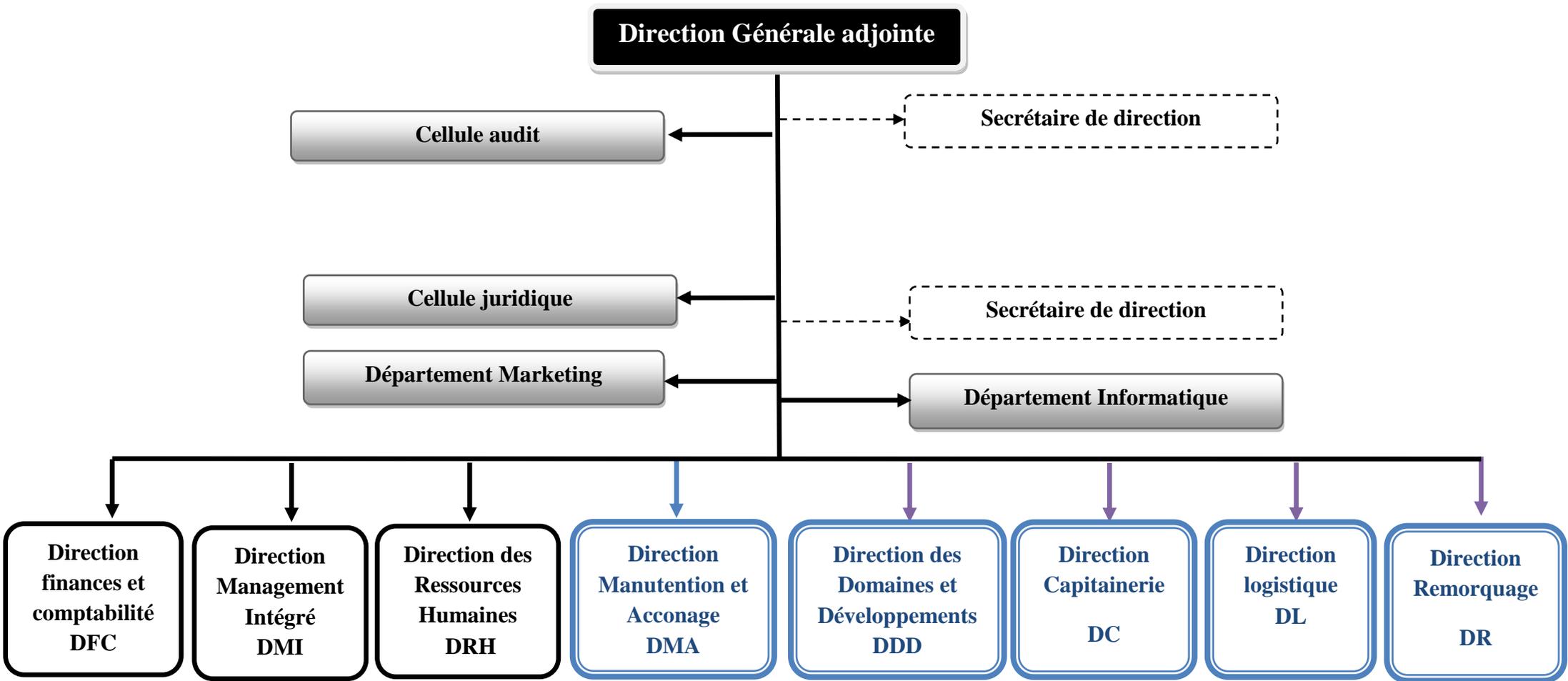
II.3 : Les composants des états financiers	85
II.3.1 : Le bilan	86
II.3.2 : Le compte de résultat	90
II.3.3 : Le tableau de flux de trésorerie.....	93
II.3.4 : Tableau de variation des capitaux propres.....	96
II.3.5 : Les notes annexes	98
II.4:L’impact des écritures de régularisation des actifs non courants dans les états financiers	98
II.5 : L’impact des écritures de régularisation des actifs courants sur les états financiers	99
II.5.1 : Régularisations des stocks	99
II.5.2 : Régularisation des créances client	100
II.6.Régularisation des passifs	100
II.7 : La régularisation des comptes de gestion	100
II.7.1 : Incidence des charges à payer dans les documents de synthèses	100
II.7.2 : Incidence dans les documents de synthèses « charge constaté d’avance »	101
II.7.3 : Incidence dans les documents de synthèses « produit à recevoir »	101
II.7.4 : Incidence dans les documents de synthèses « produit constaté d’avance ».....	101
Section III : la détermination du résultat comptable et fiscale	102
III.1 : La balance générale après inventaire.....	102
III.2 : Les écritures de regroupement.....	103
III.3 : La détermination du résultat comptable	105
III.4: Détermination du résultat fiscal.....	109
III.5 : L’impôt sur les bénéfices des sociétés « IBS »	109
III.6: Clôture des comptes	110
Conclusion générale.....	111
Bibliographie.....	114
Liste des tableaux, figures et schémas	118
Annexes.....	120

Figure N° 02 : Organigramme de la Direction des Finances et Comptabilité –DFC-



Source : Organigramme donné par l'entreprise EPB

Figure N° 01 : Organigramme de l'Entreprise Portuaire de Bejaia



Source : Organigramme donné par l'entreprise

ملخص

في أيامنا الحالية تسعى جميع المؤسسات جاهدة للبقاء في السباق نحو الأداء و تقديم الحسابات التي تصفي صورة دقيقة و صحيحة، لأنها تخشى من إفساد سمعتها وبالنتيجة التعرف إلى فقدانها. و لهذا تبحث أكثر فأكثر عن تبرير شرعتها و ضمان استمرارها والرقى بشفافي

تعد اشغل نهاية السنة المالية ضرورة ملحة في مهنة محاسب المؤسسة و ألتي تسمح له بمراقبة و حسن معرفة أين تمت بدقة نقاط الضعف و كذا الوصيفة الحقيقية للسنة المالية و بصورة أحسن.

في هذا السباق، مؤسسة ميناء بجاية «م - م - ب» من بين المؤسسات التي يجب لها أن تعطي أهمية لأشغال المجرّد المنصوص عليها في القانون التجاري و ألتي تمثل مرحلة لا مفر منها من الكتابات تثبت النشاط و الحسابات السنوية.

إن صنعها مرتبطة باحترام مبادئ المحاسبة المقبولة عامة و خاصة رغبة مسيرين «م - م - ب» من بين هذه الأشغال، يمثل الجرد الفيزيائي في إحصاء المحاسبي يسجل التسويات التي يجعلها الجرد غير المحاسبي ضرورية و تعد الوثائق التلخيصية ثم يختم حسابات السنة المالية.

فعلى إثر أشغال الجرد، ينبغي على «م - م - ب» حساب و التصريح بنتائجها الخاضع للضريبة للإدارة الجنائية و يعني أيضا توجيه تصريحات تلخيصية إلى مختلف الهيئات الاجتماعية.

الكلمات المفتاحية

ضبوطات أشغال نهاية السنة المالية، الجرد الفيزيائي، الجرد المحاسبي، بنات مالية
اختتام الحسابات، نتائج المؤسسة ضريبة على ربح الشركات، ، الضريبة على الأرباح
المؤسسات

Résumé

De nos jours, les entreprises s'efforcent de rester dans la course à la performance et de présenter des comptes qui donnent une image fidèle et sincère, car elles craignent d'altérer leur réputation et par conséquent de voir leur image se dégrader. C'est pourquoi, elles cherchent de plus en plus à justifier leur légitimité, assurer leur survie et promouvoir leur transparence.

Les travaux de fin d'exercice sont une nécessité absolue dans la fonction comptable de l'entreprise qui lui permettra de contrôler et de mieux connaître et savoir ou sont exactement ses points faibles et aussi la situation réelle de l'exercice et mieux reflétée.

Dans ce contexte, l'Entreprise Portuaire de Bejaia « EPB » est parmi les entreprises qui doivent accorder de l'importance à ces travaux d'inventaire qui constituent une étape incontournable entre les écritures constatant l'activité et les comptes annuels, leur qualité est fonction du respect des principes comptables communément admis et surtout de la volonté des dirigeants de l'EPB. Parmi ces travaux, l'inventaire physique qui consiste à dénombrer et à évaluer les différents éléments de patrimoine de l'entreprise. Et l'inventaire comptable à enregistrer les ajustements rendus nécessaires par l'inventaire extra comptable à établir des documents de synthèses puis à clôturer les comptes de l'exercice comptable. À la suite des travaux d'inventaire, l'EPB doit calculer et déclarer son résultat imposable à l'administration fiscale, elle doit également adresser des déclarations récapitulatives aux différents organismes sociaux.

Mots clés :

Normalisations, SCF, les travaux de fin d'exercice, l'inventaire physique, l'inventaire comptable, états financiers, la clôture des comptes, résultat comptable, IBS, l'image fidèle, sincère.

Nowadays, companies try hard to stay in the competition in the performance and to present accounts which give an accurate and sincere image, because they are afraid of distorting their reputation and consequently seeing their image degrading. That is why, they try more and more to justify their legitimacy, to assure their survival and to promote their transparency.

The works of the end of a financial year are an absolute necessity in the accountancy function of the company which will allow to check and better know and discover where are exactly its weaknesses and also the real situation of the exercise and better reflected. In this context, the Harbour Company of Bejaia " EPB " is among the companies which have to give importance to these works of inventory establishing inescapable stage between writings noticing the activity and the annual reports, its quality is a function respect for accounting principles collectively accepted and especially for the will of the managers of the EPB. Among these works, the physical inventory which is to count and to estimate the various elements of holdings of the company. And the accounting inventory to record the necessary depicted adaptations by the inventory extra accounting to establish summaries then to enclose accounts of accounting exercise. Following the works of inventory, the EPB has to calculate and declare its taxable result to the fiscal administration, it also has to send recapitulative statements to the various social bodies.

Keywords:

Normalizations, SCF, the works of end of the financial year, the physical inventory, the accounting inventory, financial status, the fence of the accounts, the result bookkeeper, IBS, the accurate, sincere image.

Summary

Nowadays, companies try hard to stay in the competition in the performance and to present accounts which give an accurate and sincere image, because they are afraid of distorting their reputation and consequently seeing their image degrading. That is why; they try more and more to justify their legitimacy, to assure their survival and to promote their transparency.

The works of the end of a financial year are an absolute necessity in the accountancy function of the company which will allow checking and better knowing and discovering where are exactly its weaknesses and also the real situation of the exercise and better reflected. In this context, the Harbour Company of Bejaia " EPB " is among the companies which have to give importance to these works of inventory establishing inescapable stage between writings noticing the activity and the annual reports, its quality is a function respect for accounting principles collectively accepted and especially for the will of the managers of the EPB. Among these works, the physical inventory which is to count and to estimate the various elements of holdings of the company. And the accounting inventory to record the necessary depicted adaptations by the inventory extra accounting to establish summaries then to enclose accounts of accounting exercise. Following the works of inventory, the EPB has to calculate and declare its taxable result to the fiscal administration; it also has to send recapitulative statements to the various social bodies.

Keywords:

Normalizations, SCF, the works of end of the financial year, the physical inventory, the accounting inventory, financial status, the fence of the accounts, the result bookkeeper, IBS, the accurate, sincere image.